

Commission of Inquiry into Certain Allegations  
Respecting Business and Financial Dealings  
Between Karlheinz Schreiber and  
the Right Honourable Brian Mulroney



Commission d'enquête concernant les allégations  
au sujet des transactions financières et  
commerciales entre Karlheinz Schreiber et  
le très honorable Brian Mulroney

## Public Hearing

## Audience publique

**Commissioner**

L'Honorable juge /  
The Honourable Justice  
Jeffrey James Oliphant

**Commissaire**

**Held at:**

Bytown Pavillion  
Victoria Hall 111 Sussex Drive  
Ottawa, Ontario  
Monday, March 30, 2009

**Tenue à :**

pavillion Bytown  
salle Victoria 111, promenade  
Sussex  
Ottawa (Ontario)

le lundi 30 mars 2009

## APPEARANCES / COMPARUTIONS

M <sup>e</sup> Guy J. Pratte	Le très honorable Brian Mulroney
M <sup>e</sup> François Grondin	
M. Harvey W. Yaronsky, c.r.	
M. Jack Hughes	
M. A. Samuel Wakim, c.r.	
M <sup>e</sup> Kate Glover	
M <sup>e</sup> Richard Auger	M. Karlheinz Schreiber
M <sup>e</sup> Todd White	
M <sup>e</sup> Julianna Greenspan	
M <sup>e</sup> Paul B. Vickery	Avocat principal du Canada
M <sup>e</sup> Yannick Landry	
M <sup>e</sup> Philippe Lacasse	
M <sup>e</sup> Robert E. Houston, c.r.	M. Fred Doucet
M <sup>e</sup> Richard Wolson	Avocat de la Commission
M <sup>e</sup> Even Roitenberg	
M <sup>e</sup> Nancy Brooks	
M <sup>e</sup> Guiseppe Battista	
M <sup>e</sup> Martin Lapner	
M <sup>e</sup> Myriam Corbeil	
M <sup>e</sup> Sarah Wolson	
M <sup>e</sup> Peter Edgett	
M <sup>e</sup> Gilles Brisson	Greffier

**TABLE OF CONTENTS / TABLE DES MATIÈRES**

	PAGE
Hearing commences at 9:32 a.m. / L'audience débute à 9 h 32	1
Opening Statement by the Commission Soumissions d'ouverture	1
Sworn: The Honorable William McKnight Assermenté : L'honorable William McKnight	13
Examination by Mr. Roitenberg / interrogatoire par M <sup>e</sup> Roitenberg	13
Examination by Mr. Pratte / interrogatoire par M <sup>e</sup> Pratte	57
Examination by Mr. Auger / interrogatoire par M <sup>e</sup> Auger	60
Examination by Mr. Vickery / interrogatoire par M <sup>e</sup> Vickery	63
Examination by Commissioner Oliphant / interrogatoire par le commissaire Oliphant	64
Recess taken at 10:49 a.m. / Suspension à 10 h 49 Hearing resumes at 1:34 p.m. / Reprise à 13 h 34	71
Recess taken at 1:38 p.m. / Suspension à 13 h 38 Hearing resumes at 2:18 p.m. / Reprise à 14 h 18	76
Sworn: The Honorable Marc Lalonde Assermenté : L'honorable Marc Lalonde	77
Interrogatoire par Me Battista / Examination by Mr. Battista	77
Recess taken at 3:24 p.m. / Suspension à 15 h 24 Hearing resumes at 3:40 p.m. / Reprise à 15 h 40	136
Interrogatoire par M <sup>e</sup> Pratte / Examination by Mr. Pratte	144
Examination by M <sup>e</sup> Auger / interrogatoire par M <sup>e</sup> Auger	167
Interrogatoire par M <sup>e</sup> Decarie / Examination by Mr. Decarie	178
Hearing adjourns at 4:20 p.m. / L'audience est ajournée à 16 h 20	181



**EXHIBITS / PIÈCES JUSTIFICATIVES**

No.	Description	PAGE
P-1	Binder entitled "Documents in Support of the Hon. William McKnight's testimony" consisting of 12 tabs	16
P-2	Documents au soutien du témoignage de l'Hon. Marc Lalonde	68
P-3	Document concernant monsieur Mulroney	130

1 Ottawa, Ontario / Ottawa (Ontario)

2 --- Upon commencing on Monday, March 30, 2009

3 at 9:32 a.m. / L'audience débute le lundi

4 30 mars 2009 à 9 h 32

5 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bonjour

6 monsieur l'avocat principal.

7 GREFFIER : Please be seated.

8 Veuillez vous asseoir.

9 COMMISSAIRE OLIPHANT : M<sup>e</sup> Wolson...?

10 OPENING STATEMENT / SOUMISSIONS D'OUVERTURE

11 M<sup>e</sup> WOLSON : Bonjour monsieur.

12 Ce matin, monsieur le commissaire, je

13 vais faire de brèves soumissions d'ouverture et nous

14 allons commencer à entendre des témoignages ce matin.

15 Monsieur le commissaire, nous sommes

16 ici aujourd'hui à la suite d'un décret en conseil sur

17 la tenue d'une enquête publique présidée par vous, à

18 titre de commissaire, pour enquêter et faire rapport

19 sur les 17 questions soulevées dans ledit décret. Les

20 questions ont trait à certaines transactions

21 commerciales et financières entre Karlheinz Schreiber

22 et le très honorable Brian Mulroney.

23 Le préambule du décret fait état de

24 certaines allégations concernant M. Mulroney alors

25 qu'il assumait la fonction de Premier ministre,

1 allégations qu'il reste à prouver, qui dépassent les  
2 intérêts privés des parties et qui soulèvent des  
3 questions sur l'intégrité d'une charge publique  
4 importante de ce pays.

5 Cette enquête porte assurément sur  
6 l'intégrité du gouvernement. Les 17 questions posées  
7 sont celles recommandées par le professeur David  
8 Johnston, dont les services à titre de conseiller  
9 indépendant ont été retenus par le gouvernement. Le  
10 professeur Johnston a mentionné que toute enquête  
11 publique doit porter sur un point précis, point dont je  
12 vais parler brièvement. Il ajoute que l'enquête devrait  
13 porter sur des questions d'intérêt public légitime, la  
14 question d'intérêt public étant en l'occurrence : le  
15 respect des contraintes imposées aux titulaires de  
16 charges publiques élevées et l'adéquation des  
17 contraintes en vigueur.

18 Comme vous le savez, cette enquête a  
19 été instituée le 12 juin 2008 et doit se terminer avec  
20 le dépôt de votre rapport le 12 juin 2009.

21 Comme il s'agit d'une tâche  
22 colossale, les avocats de la Commission ont fait preuve  
23 de diligence depuis leur nomination. Leur travail  
24 consistait notamment en l'examen de dizaines de  
25 milliers de pages de documents afin d'en tirer les

1 documents pertinents à divulguer aux parties.  
2 S'ajoutent à cela des documents provenant d'autres  
3 parties, des entrevues avec des témoins, des recherches  
4 sur plusieurs sujets, tout cela dans le but d'atteindre  
5 le degré de préparation requis pour commencer cette  
6 enquête publique.

7 Malheureusement, il y a eu certains  
8 délais inévitables, notamment avec un système  
9 automatisé de gestion des documents autorisé par le  
10 décret. Il en a résulté un délai dès le début, c'est-à-  
11 dire du 9 février, qui devait être la date de début,  
12 jusqu'à aujourd'hui.

13 Un décret a été prononcé réclamant  
14 maintenant votre rapport pour le 31 décembre de cette  
15 année.

16 J'ai déjà parlé de vos avocats,  
17 permettez-moi de les présenter.

18 Mon nom est Richard Wolson et je suis  
19 l'avocat principal de la Commission. Les autres  
20 avocats de la Commission sont Nancy Brooks, Evan  
21 Roitenberg et Giuseppe Battista. Nos assistants sont  
22 Myriam Corbeil, Sarah Wolson, Peter Edgett et Martin  
23 Lapner.

24 Un mot sur le rôle d'avocat de la  
25 Commission.



1 témoin et pour connaître la vérité. Ce sera notre but  
2 quand nous interrogerons les témoins.

3 Comme on l'a déjà répété, une enquête  
4 publique n'est pas un procès. Cette enquête publique se  
5 penche sur les questions et les événements qui font  
6 l'objet du mandat. Les conclusions de la Commission et  
7 de votre rapport n'auront aucune conséquence juridique.  
8 Cela dit, nous, à titre d'avocats de votre Commission,  
9 sommes cependant bien au fait que vos conclusions  
10 pourraient avoir des répercussions négatives sur la  
11 réputation de la partie concernée.

12 Il est très important, monsieur le  
13 commissaire, que nous nous acquittions de notre tâche  
14 dans un esprit d'équité. En bout de ligne, nous devons  
15 agir au mieux de nos capacités, en espérant pouvoir  
16 dire que l'enquête a été menée avec objectivité et  
17 justice, et qu'elle a été fondée sur des principes.

18 Comme vous l'avez mentionné, cette  
19 enquête est divisée en deux parties.

20 Dans la première partie nous  
21 entendrons la majorité des témoignages, ce qui  
22 constitue le volet de l'enquête axé sur la recherche  
23 des faits. Cet exercice vise à vous présenter les  
24 preuves qui vous permettront de répondre aux questions  
25 soulevées dans votre mandat.

1                   La deuxième partie sera consacrée aux  
2 politiques et aux processus, ainsi qu'aux  
3 recommandations que vous souhaiteriez faire.

4                   Quatre parties ont droit de  
5 comparaître devant cette Commission. Le procureur  
6 général du Canada est représenté par M<sup>e</sup> Paul Vickery,  
7 avocat principal, et ses assistants Yannick Landry et  
8 Philippe Lacasse.

9                   Le très honorable Brian Mulroney est  
10 représenté par mon ami Guy Pratte et mon ami Harvey  
11 Yarosky, et leurs assistants Sam Wakim, François  
12 Grondin, Jack Hughes et Kate Glover.

13                   Karlheinz Schreiber est représenté  
14 par Edward Greenspan et M<sup>e</sup> Richard Auger à titre  
15 d'avocat principal, et leurs assistants Vanessa  
16 Christie, Todd White et Juliana Greenspan. Todd White  
17 et Juliana Greenspan se joignent à nous pour la  
18 première fois ce matin.

19                   M. Fred Doucet est représenté par  
20 Robert Houston.

21                   En fait, nous avons la chance de  
22 pouvoir compter sur des avocats qui sont des chefs de  
23 file dans leurs barreaux respectifs. Ils sont de la  
24 plus haute intégrité et je suis heureux de souligner la  
25 coopération exemplaire dont ils ont fait preuve dans

1 des circonstances difficiles.

2 Je sais aussi que ces avocats ont  
3 travaillé avec diligence. De bons avocats comme eux,  
4 toujours bien préparés et soucieux des intérêts de  
5 leurs clients, ne peuvent qu'ajouter au succès de cette  
6 importante commission.

7 Le 2 octobre, dans votre soumission  
8 d'ouverture, vous avez énoncé le but de cette enquête  
9 publique en précisant qu'elle porterait principalement  
10 sur les transactions financières et commerciales entre  
11 M. Schreiber et M. Mulroney en ce qui a trait au projet  
12 Bear Head et aux paiements faits par M. Schreiber à  
13 M. Mulroney en 1993 et 1994.

14 Pour nous situer, disons que le  
15 projet Bear Head était mis de l'avant par la société  
16 européenne Thyssen Industries. Karlheinz Schreiber  
17 était le président de la filiale canadienne Bear Head  
18 Industries Inc.

19 La société Thyssen planifiait de  
20 s'installer au Canada avec l'aide de M. Schreiber. Son  
21 projet consistait à établir une usine de fabrication  
22 dans la péninsule de Bear Head au Cap-Breton, en  
23 Nouvelle-Écosse. L'usine devait produire des blindés  
24 légers et créer des emplois dans la région.

25 Une entente de principe a été signée

1 le 27 septembre 1988 entre le gouvernement du Canada,  
2 représenté par trois ministres, dont deux sont  
3 aujourd'hui décédés; le troisième viendra témoigner  
4 devant cette Commission. Cette entente de principe a  
5 été signée par le président Schreiber au nom de Bear  
6 Head Industries.

7 Pour le déroulement de l'exposé des  
8 faits dans le cadre de cette enquête publique, il sera  
9 nécessaire que vous entendiez des témoignages ayant  
10 trait à l'entente de principe et à l'évolution des  
11 circonstances qui ont mené à des propositions de faire  
12 passer le projet de la Nouvelle-Écosse au Québec, du  
13 moins en termes de promotion du projet, car, comme vous  
14 le verrez en dernière analyse, le projet Bear Head ne  
15 s'est jamais concrétisé.

16 Comme nous l'avons déjà souligné,  
17 l'enquête concerne principalement les transactions  
18 financières et commerciales entre M. Schreiber et  
19 M. Mulroney eu égard au projet Bear Head.

20 On entendra des témoignages sur une  
21 rencontre entre les deux hommes au lac Mousseau alors  
22 que M. Mulroney était toujours Premier ministre.  
23 D'autres rencontres ont eu lieu, notamment en août et  
24 en décembre 1993, ainsi qu'en décembre 1994, rencontres  
25 au cours desquelles M. Schreiber a fait des paiements

1 en argent comptant à M. Mulroney. Ces paiements sont un  
2 aspect important de l'enquête menée par cette  
3 Commission.

4 Je souhaite dire quelques mots sur la  
5 présentation des témoignages.

6 La Commission devrait entendre  
7 quelque 26 ou 27 témoins afin de bien établir la  
8 preuve. Les avocats de la Commission ont préparé des  
9 recueils de documents qui pourraient être examinés par  
10 eux-mêmes et par les avocats des personnes appelées à  
11 témoigner. Ces documents seront versés comme éléments  
12 de preuve pour aider les parties dans leur examen. Tous  
13 les documents ne feront sans doute pas l'objet d'un  
14 examen particulier, mais les recueils seront néanmoins  
15 versés comme élément de preuve dont vous pourrez  
16 prendre connaissance en bout de ligne.

17 Comme vous le savez, cette affaire a  
18 suscité beaucoup d'intérêt. Le Comité permanent de  
19 l'accès à l'information, de la protection des  
20 renseignements personnels et de l'éthique a tenu des  
21 audiences en 2007 et au début de 2008. Malheureusement,  
22 le privilège parlementaire nous empêche d'utiliser les  
23 transcriptions de ces audiences, même si elles ont été  
24 rendues publiques et diffusées.

25 Nous avons demandé officiellement au

1           Parlement de renoncer à ce privilège et de permettre  
2           l'utilisation des transcriptions. Notre demande a été  
3           rejetée et le privilège parlementaire a été maintenu.

4                        En ce qui a trait à l'appel des  
5           témoins, permettez-moi de souligner que l'établissement  
6           d'un calendrier de comparution est une tâche pour le  
7           moins ardue. Nous ne pouvons connaître à l'avance la  
8           durée de chaque témoignage et nous pouvons  
9           difficilement demander au témoin suivant de rester ici  
10          en attendant que son tour vienne.

11                      Je tiens à le souligner, car je suis  
12          certain que parfois nous n'aurons plus de témoins à  
13          faire entendre et nous finirons tôt, alors qu'à  
14          d'autres moments, certains témoignages pourraient se  
15          prolonger et empiéter sur l'horaire de la journée  
16          suivante. Nous ferons de notre mieux pour que tout se  
17          déroule rondement.

18                      Je sais que vous souhaitez commencer  
19          cette enquête publique et utiliser à bon escient et  
20          sans délai le temps dont nous disposons.

21                      Nous entendrons quatre témoins  
22          aujourd'hui et demain, et même si nous commencerons  
23          normalement à 14 h les autres jours, nous proposons de  
24          commencer à 13 h 30 pour ces deux premières journées.  
25          Cela dans le but de veiller à ce que les témoins que

1 nous entendrons pendant ces deux journées aient le  
2 temps d'aller au bout de leur témoignage d'ici la fin  
3 de la journée de demain.

4                   Après avoir entendu ces quatre  
5 témoins, nous reprendrons les audiences le 14 avril,  
6 comme vous l'avez décidé il y a quelques jours, et à ce  
7 moment-là j'appellerai Karlheinz Schreiber à témoigner.  
8 Son témoignage, auquel je vais participer, devrait  
9 prendre quelques jours.

10                   Pour conclure, j'inviterais mon  
11 collègue, M<sup>e</sup> Evan Roitenberg à appeler le premier  
12 témoin, l'honorable Bill McKnight.

13                   Cet après-midi, l'honorable Marc  
14 Lalonde sera appelé à témoigner par mon collègue  
15 Giuseppe Battista qui dirigera l'interrogatoire pour la  
16 Commission.

17                   Le témoignage de M. Lalonde est un  
18 peu décalé par rapport à l'ordre séquentiel, cela afin  
19 d'accommoder son emploi du temps.

20                   Demain nous entendrons deux témoins,  
21 M<sup>me</sup> Beth Moores en matinée et en après-midi, M. Derek  
22 Burney, ancien chef de Cabinet de M. Mulroney.

23                   Cela dit, monsieur le commissaire,  
24 après tous ces mois, nous voici rendus au 30 mars 2009  
25 et la Commission est enfin prête à entendre son premier



1 la belle ville de Saskatoon pour venir témoigner ce  
2 matin.

3 Monsieur, si je ne m'abuse, vous avez  
4 été élu député pour la première fois en 1979.

5 Est-ce exact?

6 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est  
7 exact.

8 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et avant cela,  
9 pourriez-vous résumer vos antécédents à l'intention de  
10 monsieur le commissaire?

11 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Pendant  
12 plusieurs années avant mon élection à la Chambre des  
13 communes, j'ai été actif dans les milieux de  
14 l'agriculture et des affaires.

15 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et, si ma mémoire est  
16 bonne, vous êtes devenu membre du Cabinet en 1984 dans  
17 le premier gouvernement Mulroney.

18 Est-ce exact?

19 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est bien  
20 cela. Assermenté au Conseil privé le 17 septembre 1984.

21 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et, corrigez-moi si je  
22 me trompe, vous avez été responsable d'un certain  
23 nombre de portefeuilles, avant de devenir ministre de  
24 la Défense en janvier 1989.

25 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est

1 exact.

2 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Vous avez dirigé ce  
3 ministère jusqu'en avril 1991?

4 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Exact.

5 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Si possible,  
6 j'aimerais que vous remontiez jusqu'en janvier 1989, ou  
7 peu de temps après cette date, et que vous disiez à la  
8 Commission à quel moment vous avez pour la première  
9 fois entendu parler de ce que l'on appelle communément  
10 le projet Bear Head.

11 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je crois en  
12 avoir entendu parler pour la première fois quand  
13 j'étais responsable de la Diversification de l'économie  
14 de l'Ouest. Ce projet n'était pas tellement convoité  
15 par notre ministère.

16 Ensuite, si je me rappelle bien, j'ai  
17 été concerné par ce projet à titre de ministre de la  
18 Défense, j'étais directement impliqué dans le projet  
19 Bear Head et dans les discussions l'entourant.

20 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Ce serait donc peu de  
21 temps après être devenu ministre de la Défense que vous  
22 avez reçu vos premiers renseignements officiels sur le  
23 projet Bear Head?

24 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est bien  
25 cela.

1 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Maintenant,  
2 connaissiez-vous M. Karlheinz Schreiber avant d'être  
3 concerné ou d'entendre parler du projet?

4 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je ne peux  
5 pas dire que je connaissais M. Schreiber. J'avais  
6 entendu parler de M. Schreiber.

7 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je présume que  
8 plusieurs noms seront mentionnés pendant cet  
9 interrogatoire.

10 Je vous demanderais maintenant si  
11 vous aviez déjà entendu parler d'un certain  
12 Frank Moores?

13 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui.

14 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et comment aviez-vous  
15 entendu parler de M. Moores?

16 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Eh bien,  
17 d'abord par filiation politique. Il se trouve que nous  
18 étions membres du même parti.

19 Ensuite, quand je suis devenu  
20 ministre et que M. Moores agissait à titre de  
21 conseiller privé au sein du gouvernement.

22 GCI, je crois, était le nom de sa  
23 société.

24 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Government Consultants  
25 International.

1 Fred Doucet et Gerry Doucet,  
2 connaissiez-vous ces deux personnes?

3 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui.

4 M<sup>e</sup> ROITENBERG : À quel titre?

5 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Pour ce qui  
6 est de Fred Doucet, à titre de chef de Cabinet du  
7 Premier ministre, alors que je conseillais le Premier  
8 ministre et que j'agissais à partir de son bureau à  
9 l'époque où le Premier ministre était chef de  
10 l'Opposition avant de former le gouvernement en 1984.  
11 Puis j'ai bien sûr entendu parler de M. Doucet alors  
12 qu'il était chef de Cabinet.

13 J'ai entendu parler de Gerry Doucet  
14 beaucoup plus tard quand j'étais -- je crois quand  
15 j'étais ministre de la Défense.

16 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Maintenant, mis à part  
17 les séances d'information au sein du gouvernement, vous  
18 rappelez-vous la première fois où l'on vous a approché  
19 en dehors de votre Ministère au sujet du projet Bear  
20 Head?

21 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je ne me  
22 rappelle ni la date, ni l'année, mais je sais que  
23 c'était peu de temps après mon entrée en fonction au  
24 poste de ministre de la Défense, alors ce pourrait bien  
25 être en 1989, mais j'ignore la date exacte.

1 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Très bien.

2 Monsieur le commissaire, si cela peut  
3 vous être utile, je demanderais que soit maintenant  
4 déposé un recueil de documents au soutien du témoignage  
5 de M. McKnight. Je demanderais qu'il porte la mention  
6 Pièce P-1, « P » comme dans « public ».

7 COMMISSAIRE OLIPHANT : Avant  
8 d'inscrire la mention, dois-je conclure que cette pièce  
9 est déposée avec l'accord de toutes les parties?

10 Maître Pratte...?

11 M<sup>e</sup> PRATTE : Oui.

12 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui.

13 Maître Vickery...?

14 M<sup>e</sup> VICKERY : Oui.

15 COMMISSAIRE OLIPHANT : Maître  
16 Houston...?

17 M<sup>e</sup> HOUSTON : Oui.

18 COMMISSAIRE OLIPHANT : Maître

19 Auger...?

20 M<sup>e</sup> AUGER : Oui.

21 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

22 Il y a un recueil de documents au  
23 soutien du témoignage de l'honorable M. McKnight. Ce  
24 recueil de documents sera reçu comme la pièce P-1.

25 PIÈCE P-1 : Recueil de documents

1                                   intitulé « Documents au soutien  
2                                   du témoignage de l'honorable  
3                                   William McKnight » comptant  
4                                   12 onglets

5                                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Merci, monsieur le  
6                                   commissaire.

7                                   M. McKnight, si vous allez à  
8                                   l'onglet 2 de la pièce P-1, dans le recueil de  
9                                   documents qui est devant vous, vous trouverez une  
10                                  lettre qui vous est adressée et qui porte l'en-tête de  
11                                  GCI, Government Consultants International, et sur  
12                                  laquelle figure une note manuscrite au stylo par Frank  
13                                  Moores.

14                                  Voyez-vous cette lettre?

15                                  L'HON. WILLIAM MCKNIGHT : Oui, je la  
16                                  vois.

17                                  M<sup>e</sup> ROITENBERG : Cette lettre est datée  
18                                  du 9 mai 1989.

19                                  L'HON. WILLIAM MCKNIGHT : C'est  
20                                  exact.

21                                  M<sup>e</sup> ROITENBERG : Maintenant, je dois  
22                                  vous demander, vous avez eu la possibilité de vous  
23                                  familiariser avec le contenu de ce recueil de documents  
24                                  qui vous a été acheminé vers la fin de la semaine  
25                                  dernière.

1 Est-ce exact?

2 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est  
3 exact.

4 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et vous avez eu la  
5 possibilité de vous familiariser avec cette lettre?

6 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui.

7 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Cela vous aide-t-il à  
8 vous rappeler, à tout le moins, avoir été informé du  
9 projet Bear Head par M. Moores au début de mai 1989?

10 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui, en  
11 effet.

12 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Maintenant, si l'on  
13 tient compte du contenu de ce document, est-il juste de  
14 conclure qu'il s'agit d'une lettre d'appui au projet  
15 Bear Head?

16 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je crois  
17 que l'on pourrait le supposer.

18 M<sup>e</sup> ROITENBERG : À titre de ministre de  
19 la Défense, et en fait, à titre de député, avez-vous eu  
20 l'occasion de traiter avec des lobbyistes?

21 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui.

22 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Selon vous, quel est  
23 le rôle d'un lobbyiste?

24 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : D'abord,  
25 ils devaient avoir l'appui d'un client, puis ils

1 devaient essayer, au mieux de leurs capacités, de  
2 présenter leur cause ou les souhaits de leur client le  
3 plus efficacement possible pour réussir dans leurs  
4 démarches.

5 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Décririez-vous la  
6 lettre qui est devant vous à l'onglet 2 comme une  
7 lettre de lobbying?

8 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je la  
9 décrirais ainsi.

10 J'ajouterais que, dans le contexte de  
11 cette lettre, il faut savoir qu'un budget avait été  
12 déposé avant la rédaction de cette lettre et que ce  
13 budget prévoyait des restrictions et une réévaluation  
14 des priorités du gouvernement afin de satisfaire aux  
15 exigences du budget de 1989.

16 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Maintenant, avant  
17 votre entrée en fonction au poste de ministre de la  
18 Défense, des représentants du gouvernement du Canada et  
19 des représentants de Bear Head ou Thyssen International  
20 avaient signé en septembre 1988 un document appelé une  
21 entente de principe.

22 Est-ce exact?

23 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est  
24 exact.

25 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Vous n'avez pas

1           participé à la préparation de ce document et vous ne  
2           l'avez pas signé.

3                           Est-ce exact?

4                           L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Exact dans  
5           les deux cas.

6                           M<sup>e</sup> ROITENBERG : Mais vous connaissiez  
7           son existence?

8                           L'HON. WILLIAM McKNIGHT : J'ai connu  
9           son existence seulement quand je suis entré en fonction  
10          comme ministre de la Défense.

11                          M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et le budget dont vous  
12          venez de parler aurait eu des répercussions sur la  
13          façon dont les concepts et les projets abordés dans  
14          cette entente de principe se seraient ou non réalisés.

15                          Est-il juste de le croire?

16                          L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est  
17          exact.

18                          M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et dans cette veine la  
19          lettre qui nous intéresse proposerait le projet Bear  
20          Head et une autre rencontre, et suggérerait d'en faire  
21          une priorité de votre Ministère.

22                          L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est  
23          exact.

24                          M<sup>e</sup> ROITENBERG : Maintenant, au  
25          troisième paragraphe de la page 1 de cette lettre, on

1           peut lire :

2                                   « Il serait malhonnête de ma  
3                                   part de ne pas vous confier mon  
4                                   pressentiment que ce projet, qui  
5                                   jouit de l'appui du Premier  
6                                   ministre, du vice-premier-  
7                                   ministre, d'Elmer, de Lowell, de  
8                                   Lucien et de l'APECA, s'en ira à  
9                                   vau-l'eau si rien n'est fait  
10                                  bientôt... » [Traduction du texte  
11                                  lu]

12                                  Vous voyez où c'est écrit?

13                                  L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui, je  
14           vois.

15                                  M<sup>e</sup> ROITENBERG : « ... invoquant, si vous  
16           le permettez, l'appui du Premier ministre pour vous  
17           inciter à en faire une priorité dans votre programme. »  
18           [Traduction du texte lu]

19                                  Est-ce juste?

20                                  L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est  
21           juste.

22                                  M<sup>e</sup> ROITENBERG : Maintenant, vous  
23           a-t-on déjà informé directement, ou a-t-on déjà partagé  
24           avec vous et les membres de votre cabinet de  
25           l'information sur la façon de traiter une démarche

1 d'une personne qui invoquerait le nom du Premier  
2 ministre pour appuyer un projet?

3 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui,  
4 j'étais informé.

5 Je ne sais pas si c'était le Cabinet  
6 ou un comité du Cabinet, mais le Premier ministre,  
7 M. Mulroney, avait mentionné que si nous avons des  
8 inquiétudes au sujet de personnes qui invoqueraient son  
9 nom pour faire avancer leurs propres causes, nous  
10 devons dire à ces personnes de communiquer avec le  
11 Premier ministre et que c'est lui qui communiquerait  
12 avec le ministre. En fait, je crois que c'est ce que  
13 tout le monde avait compris.

14 Les gens invoquent le nom du Premier  
15 ministre et d'autres membres du Cabinet pour faire  
16 avancer leurs propres causes et je travaillais en me  
17 disant que je ferais ce que le Premier ministre allait  
18 me demander, mais il fallait d'abord qu'il me le  
19 demande. Je ne prêtais pas foi aux représentations  
20 selon lesquelles il souhaitait tel ou tel dénouement à  
21 titre de Premier ministre.

22 M<sup>e</sup> ROITENBERG : C'est donc maintenant  
23 le bon moment pour vous demander si le Premier ministre  
24 vous a jamais mentionné qu'il était favorable à ce  
25 projet en particulier.

1 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Pas à ce  
2 projet en particulier ni à aucun moment a-t-il laissé  
3 entendre que j'agissais de façon inappropriée à titre  
4 de ministre de la Défense.

5 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Maintenant, cette  
6 lettre vous presse de rencontrer M. Schreiber au nom  
7 de Bear Head Industries et un certain général Withers,  
8 qui devait vous fournir certains renseignements  
9 généraux sur le projet, et ça se termine ainsi :

10 « Puis-je aller de l'avant et  
11 prendre rendez-vous avec votre  
12 secrétaire? » [Traduction du  
13 texte lu]

14 C'est ainsi que la lettre se termine.  
15 Vous souvenez-vous d'avoir rencontré  
16 des représentants de la société et, dans l'affirmative,  
17 combien de temps après?

18 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je ne me  
19 rappelle pas combien de temps après, mais j'ai  
20 rencontré des représentants de la société après que  
21 cette lettre fut écrite.

22 M<sup>e</sup> ROITENBERG : À l'onglet numéro 3 du  
23 recueil de documents que vous avez sous les yeux se  
24 trouve un extrait d'un agenda appartenant à  
25 M. Schreiber.

1 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Excusez-  
2 moi, mais il n'y a rien à l'onglet 3.

3 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Laissez-moi voir.

4 --- Pause

5 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Quelqu'un s'en vient  
6 pour vous aider.

7 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Merci.

8 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Vous remarquerez les  
9 notes « B McK » « E McK » inscrites à la ligne de  
10 8 heures du 17 mai 1989.

11 Les voyez-vous?

12 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je les  
13 vois.

14 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Cela pourrait laisser  
15 croire à une rencontre prévue avec Bill McKnight et  
16 Elmer MacKay, si l'on subsume les noms des acteurs de  
17 cette pièce.

18 Pouvez-vous concevoir cela?

19 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je le  
20 conçois.

21 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Vous rappelez-vous ou  
22 cela vous aide-t-il à vous rappeler la date et si une  
23 rencontre a eu lieu à ce moment-là?

24 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Cela m'aide  
25 -- et je ne conteste pas les détails de la date.

1                   Cela m'aide aussi à me rappeler du  
2 moment où j'aurais pu rencontrer M. MacKay, ainsi que  
3 M. Moores et une autre personne, mais c'est ce en quoi  
4 cela peut m'aider.

5                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Certainement.

6                   Cela vous aide-t-il à vous rappeler  
7 si M. Schreiber était présent à une telle rencontre  
8 avec vous?

9                   L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je me  
10 rappelle avoir rencontré M. Schreiber à une ou deux  
11 occasions pour discuter particulièrement du projet, du  
12 projet Bear Head. Je ne sais pas si c'était une  
13 occasion où j'ai rencontré M. Schreiber en tant que  
14 membre du groupe.

15                  M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je comprends que ce  
16 dont nous parlons remonte à une vingtaine d'années et  
17 que la mémoire s'estompe avec le temps.

18                  Vous rappelez-vous ou pouvez-vous  
19 estimer le nombre de fois où vous avez rencontré  
20 M. Schreiber pour parler du projet Bear Head?

21                  L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je me  
22 rappelle deux ou trois rencontres officielles  
23 auxquelles j'ai participé pour discuter du projet Bear  
24 Head avec des représentants de Thyssen ou de Bear Head.  
25 Dans mon souvenir, l'identité des participants est un

1           peu floue par moments, mais j'ai effectivement  
2           rencontré M. Schreiber et j'ai effectivement rencontré  
3           des représentants de GCI à deux ou trois occasions de  
4           façon officielle.

5                           M<sup>e</sup> ROITENBERG : À l'onglet 4 du  
6           recueil de documents se trouve une lettre datée du  
7           19 juillet 1989 et il semble que cette lettre ait été  
8           signée par un certain Greg Alford pour Jürgen Massmann  
9           qui était alors président de Bear Head Industries.

10                           Reconnaissez-vous cette lettre,  
11           monsieur?

12                           L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui, je la  
13           reconnais.

14                           M<sup>e</sup> ROITENBERG : Cette lettre semble  
15           exprimer une inquiétude au sujet de certaines  
16           discussions qui auraient eu des échos chez Bear Head  
17           Industries et selon lesquelles le gouvernement  
18           envisageait d'octroyer un contrat exclusif pour les  
19           blindés légers à une société autre que Bear Head  
20           Industries.

21                           Est-ce juste?

22                           L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est  
23           juste.

24                           M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et cette lettre semble  
25           proposer une solution de rechange, notamment une baisse

1 de prix par rapport à la proposition initiale de Bear  
2 Head Industries.

3 Est-ce exact?

4 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est  
5 exact.

6 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Vous avez répondu à  
7 cette lettre le 21 septembre 1989. Ce document se  
8 trouve à l'onglet 5 du recueil de documents.

9 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Merci.

10 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Dans votre lettre,  
11 vous confirmez qu'en fait un contrat pour des blindés  
12 légers destinés à la Réserve a été octroyé à General  
13 Motors du Canada, et, en partie à la société FMC  
14 Corporation de Californie.

15 Est-ce exact?

16 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est  
17 exact.

18 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je présume donc que  
19 cela aurait été contraire aux souhaits exprimés par  
20 Bear Head Industries, si vous me permettez cet  
21 euphémisme.

22 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est  
23 exact, mais permettez-moi de souligner, maître  
24 Roitenberg, que dans le Livre blanc présenté au Canada  
25 et au gouvernement au nom du ministère de la Défense,

1 on envisageait plus d'un contrat. Ceci est une partie  
2 de ce Livre blanc qui a survécu aux discussions  
3 entourant le budget de 1989 -- avril 1989.

4 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Si vous permettez, les  
5 contrats auraient été, premièrement, un contrat pour  
6 équiper la Réserve, et, deuxièmement, un contrat pour  
7 les forces terrestres en général.

8 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est bien  
9 cela.

10 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et si je ne m'abuse -  
11 - et corrigez-moi si je me trompe -- le désir de faire  
12 quelque chose pour la Réserve était le plus pressant  
13 vers 1988-1989.

14 Est-ce une affirmation juste?

15 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'était  
16 plus que pressant, et ça convenait mieux dans le  
17 contexte budgétaire, car nous étions à restructurer le  
18 budget et à examiner les besoins de la force terrestre.

19 M<sup>e</sup> ROITENBERG : La lettre que nous  
20 venons d'examiner, celle qui figure sous l'onglet 4,  
21 venant de M. Massmann, au nom de Bear Head Industries,  
22 proposait d'équiper la force terrestre générale et de  
23 prendre l'équipement utilisé par celle-ci et le  
24 transférer à la Réserve. Votre Ministère avait jugé que  
25 ce n'était pas une solution bien avisée.

1 Est-ce une affirmation juste?

2 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Cela ne  
3 correspondait pas aux besoins précisés par les  
4 professionnels de la Défense.

5 L'une des raisons était que  
6 l'utilisation de l'équipement déjà utilisé par la force  
7 terrestre, et le fait de le transférer à la Réserve,  
8 n'aurait pas aidé la force terrestre à se rééquiper  
9 selon ses besoins.

10 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Permettez-moi de vous  
11 interrompre un moment. Au début de votre témoignage  
12 vous avez mentionné vos antécédents en agriculture et  
13 en affaires. Aviez-vous une quelconque expérience  
14 militaire?

15 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Non,  
16 aucune. En fait, cela fait probablement trente ans que  
17 le ministre de la Défense n'a aucune expérience comme  
18 dirigeant militaire ou autre engagement chez les  
19 militaires.

20 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Comment alors pouviez-  
21 vous, à titre de ministre de la Défense, participer à  
22 la prise de décisions ou prendre des décisions  
23 concernant le personnel et l'équipement militaires sans  
24 avoir aucune expérience en ce domaine?

25 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Comme les

1 autres ministres ont fait par le passé : en s'engageant  
2 dans la gestion d'un ministère du gouvernement, on  
3 s'appuie sur les conseils des professionnels en place.  
4 C'est essentiellement un travail de gestionnaire, de  
5 décideur et de politicien.

6 Et le fait de connaître du succès en  
7 campagne électorale et de se faire élire comme  
8 politicien ne fait pas de vous un expert dans tous les  
9 domaines.

10 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Vous comptiez donc  
11 beaucoup sur votre personnel.

12 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Beaucoup,  
13 oui, sur les professionnels du Ministère et du  
14 gouvernement.

15 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Donc, si je puis  
16 dire -- et je suis certain de simplifier exagérément  
17 les choses, mais si je peux m'exprimer ainsi, il existe  
18 un certain nombre de préoccupations élémentaires dans  
19 ce portefeuille. Certaines concernent le maintien de la  
20 force militaire, d'autres concernent les contraintes  
21 budgétaires et d'autres encore concernent les  
22 répercussions de toute décision sur le plan politique.

23 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Ce n'est  
24 pas une simplification exagérée, c'est exactement le  
25 portrait de la situation.

1 M<sup>e</sup> ROITENBERG : À ce moment, en  
2 septembre 1989, lorsque vous avez répondu à la lettre  
3 de Bear Head, aviez-vous eu une conversation avec le  
4 Premier ministre Mulroney à propos du projet Bear Head?

5 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Non, je  
6 n'avais eu aucune conversation avec le Premier ministre  
7 à propos du projet Bear Head.

8 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Aviez-vous reçu des  
9 directives ou des instructions de la part du Premier  
10 ministre Mulroney par l'entremise d'une autre source?

11 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Pas d'une  
12 source qui était crédible, selon moi. Nous avons reçu  
13 une lettre de M. Moores, qui suggérait que le Premier  
14 ministre appuyait le projet.

15 Je n'ai reçu aucune directive  
16 provenant d'une personne qui, selon moi, représentait  
17 le Premier ministre. À ma connaissance, le Premier  
18 ministre me permettait de remplir mon rôle et de faire  
19 mon travail, tout comme il le faisait pour sept  
20 portefeuilles différents.

21 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Si je peux me  
22 permettre, afin d'éclaircir quelque peu la question des  
23 personnes qui pourraient avoir parlé au nom du Premier  
24 ministre, vous faites référence à un cadre supérieur  
25 soit du Cabinet du Premier ministre, soit du Bureau du

1 Conseil privé, n'est-ce pas?

2 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est  
3 exact. En 10 ans, les personnes occupent différents  
4 postes au gouvernement, et il me faudrait des noms  
5 précis pour tenter de me rappeler qui pourrait m'avoir  
6 parlé, mais je me souviens d'une conversation avec un  
7 certain Doucet - je ne sais pas si c'était Fred Doucet  
8 ou Gerald Doucet - qui promouvait le projet Bear Head.

9 Je crois que c'était Gerald Doucet.

10 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Serait-ce juste de  
11 dire qu'il y avait de bonnes raisons d'appuyer un  
12 projet comme celui de Bear Head, ou plutôt le projet  
13 Bear Head lui-même, et qu'il y avait de bonnes raisons  
14 de s'y opposer?

15 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est une  
16 hypothèse exacte. Tout projet qui entraîne une  
17 activité économique et qui stimule l'économie mérite  
18 d'être examiné et appuyé.

19 Le problème avec le projet Bear Head,  
20 tel qu'il était présenté, c'est qu'il provoquait un  
21 conflit avec General Motors Diesel à London, en  
22 Ontario, qui fournissait les véhicules militaires aux  
23 Forces canadiennes à l'époque. Les militaires étaient  
24 raisonnablement contents du produit qu'ils avaient reçu  
25 et qu'ils envisageaient de recevoir, et il aurait été

1 difficile de maintenir deux entreprises, ou deux  
2 entreprises fournissant des véhicules à la force  
3 terrestre étant donné les contraintes budgétaires de  
4 l'époque.

5 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Serait-il également  
6 juste de supposer que des questions politiques pesaient  
7 dans la balance relativement aux politiques régionales  
8 et aux questions de développement régional?

9 L'HON. WILLIAM McKNIGHT :  
10 Certainement, et il n'est pas inhabituel qu'il y ait  
11 des points de vue opposés au sein du gouvernement du  
12 Canada.

13 Les membres du caucus de l'Atlantique  
14 et le leadership politique du Canada atlantique  
15 désiraient ardemment qu'il y ait de l'activité  
16 économique dans cette région, et voulaient vraiment que  
17 ce soit dans la région du Cap-Breton, où le taux de  
18 chômage était très élevé à l'époque, tandis que nous,  
19 en tant que gouvernement, tentions de favoriser le  
20 développement régional, pas seulement dans la région du  
21 Canada atlantique, mais aussi dans l'Ouest du Canada et  
22 dans le Nord de l'Ontario, grâce aux agences de  
23 développement économique qui avaient été annoncées à  
24 cette époque.

25 Il y avait aussi, bien sûr, le désir

1 des députés ontariens de conserver une présence  
2 économique dans leur région.

3 Et, en fait, les députés du caucus de  
4 l'Ouest ont toujours voulu avoir de l'activité  
5 économique dans la région qu'ils représentaient.

6 Donc, ce n'est pas inhabituel, et je  
7 suis sûr que cela continue encore aujourd'hui.

8 M<sup>e</sup> ROITENBERG : À l'onglet 6 de ce  
9 cahier de documents, on trouve une lettre que vous avez  
10 écrite -- ou du moins, que vous avez signée -- datée du  
11 25 janvier 1990, à l'attention de M. Schreiber.

12 Avez-vous eu l'occasion d'examiner  
13 cette lettre?

14 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui.

15 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Comment  
16 décririez-vous cette lettre?

17 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je dirais  
18 qu'elle avait pour but de rassurer un collègue du  
19 cabinet et une région du Canada.

20 Je n'ai rien vu d'inhabituel, quand  
21 j'ai examiné cette lettre, en ce qui concerne les  
22 pratiques de développement industriel ou  
23 d'approvisionnement du gouvernement du Canada.

24 Comme vous le savez probablement, la  
25 plupart des ministères responsables ne s'occupent pas

1           eux-mêmes de l'approvisionnement. C'était  
2           l'Approvisionnement et les Services, à cette époque,  
3           qui s'occupait de l'approvisionnement. Le cabinet  
4           prenait les décisions et les ministères les mettaient  
5           en œuvre.

6                            Mais il n'y a rien que je trouve  
7           particulièrement inhabituel à propos de cette lettre, à  
8           part le fait de rassurer un collègue du cabinet à  
9           propos d'un projet que nous n'étions pas capables  
10          d'accepter ou de réaliser à l'époque.

11                           M<sup>e</sup> ROITENBERG : Vous n'étiez pas  
12          capable d'accepter ou de réaliser le projet, mais, en  
13          même temps, vous ne vouliez pas mettre un terme aux  
14          discussions.

15                           Est-ce exact?

16                           L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je crois  
17          que oui. En tant que politicien actif, je ne voulais  
18          pas offenser soit une région, soit un collègue du  
19          cabinet, et lorsqu'on m'a montré cette lettre, j'ai  
20          constaté qu'il s'agissait d'une lettre politique qui  
21          permettrait de poursuivre les discussions sous un autre  
22          jour. D'après moi, elle exprimait l'intention des  
23          parties, c'est-à-dire que Bear Head Industries  
24          établisse une industrie manufacturière dans la province  
25          de la Nouvelle-Écosse.

1                   Alors, j'ai dit que si nous désirions  
2 poursuivre ces discussions, il faudrait que cela ait  
3 lieu de cette manière.

4                   M<sup>e</sup> ROITENBERG : Lorsque vous avez  
5 répondu à la dernière question, vous avez dit  
6 « Lorsqu'on m'a montré cette lettre... ».

7                   Dois-je comprendre que vous ne vous  
8 êtes pas assis devant du papier brouillon pour rédiger  
9 cette lettre vous-même?

10                  L'HON. WILLIAM McKNIGHT :  
11 Malheureusement, si c'est la façon dont le public croit  
12 qu'un ministre agit, ce n'est pas exact. J'ai toutes  
13 les raisons de croire que cette lettre a été rédigée en  
14 collaboration avec le ministère et ses spécialistes, et  
15 probablement au terme de discussions avec  
16 l'Approvisionnement et les Services, ou un autre  
17 ministère qui participait au processus  
18 d'approvisionnement.

19                  M<sup>e</sup> ROITENBERG : Serait-ce possible  
20 que, pour préparer cette lettre, des personnes de votre  
21 ministère aient consulté le Bureau du Conseil privé ou  
22 le Cabinet du Premier ministre?

23                  L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est  
24 possible, mais je n'ai aucun moyen de le savoir.

25                  M<sup>e</sup> ROITENBERG : Permettez-moi de vous

1 aider à y voir plus clair. À l'onglet 13 du recueil de  
2 documents, vous trouverez une note à l'attention de  
3 Bob Grauer.

4 Saviez-vous qui était M. Grauer?

5 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je ne m'en  
6 souviens pas, non.

7 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Selon ce que je  
8 comprends, il était le chef de cabinet adjoint du  
9 Cabinet du Premier ministre.

10 Et elle a été rédigée par  
11 Ron Bilodeau. Connaissez-vous M. Bilodeau?

12 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui.

13 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Il travaillait pour  
14 le Bureau du Conseil privé, si je ne me trompe pas.

15 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Entre  
16 autres, ainsi que pour d'autres ministères.

17 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et elle fait  
18 référence à une conversation entre M. Bilodeau et  
19 Ward Elcock, qui, selon ce que je comprends,  
20 travaillait aussi pour le Bureau du Conseil privé.

21 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est ce  
22 que je comprenais à l'époque.

23 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et il semble qu'ils  
24 aient examiné le contenu de cette lettre et qu'ils  
25 aient accordé une attention particulière au délai prévu

1 dans celle-ci.

2 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui.

3 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Il semblerait que la  
4 personne qui a préparé cette lettre au sein du  
5 ministère de la Défense nationale l'ait envoyée soit au  
6 Cabinet du Premier ministre ou au Bureau du Conseil  
7 privé afin de recueillir des commentaires.

8 Est-ce exact?

9 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je ne suis  
10 pas sûr de l'initiative qui a été prise au départ pour  
11 rédiger la lettre, mais il est certain que quelqu'un a  
12 demandé, ou reçu, des commentaires de la part de  
13 M. Bilodeau et de M. Elcock.

14 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je suppose qu'il  
15 n'est pas inhabituel de demander à un autre ministère,  
16 ou encore au Bureau du Conseil privé ou au Cabinet du  
17 Premier ministre, de commenter un projet qu'ils  
18 connaissent déjà.

19 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Cela ne  
20 serait pas inhabituel, mais, dans cet exemple, c'est la  
21 première fois que j'entends parler qu'il y a eu une  
22 telle consultation, si on peut utiliser ce mot.

23 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Parce que, lorsque la  
24 lettre vous arrive, elle est déjà sous forme de produit  
25 fini, et vous devez déterminer si vous désirez y

1           apporter des modifications.

2                           L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est  
3           exact.

4                           M<sup>e</sup> ROITENBERG : Lorsque vous avez  
5           envoyé cette lettre à M. Schreiber, la lettre du  
6           25 janvier 1990, l'avez-vous fait sous l'effet de  
7           pressions que le Premier ministre Mulroney aurait  
8           exercées sur vous?

9                           L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Non.

10                          M<sup>e</sup> ROITENBERG : L'avez-vous fait sous  
11           l'effet de pressions que le Cabinet du Premier ministre  
12           aurait exercées sur vous?

13                          L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Non, je  
14           dirais que la seule pression que j'ai ressentie  
15           découlait d'un différend entre les collègues du  
16           cabinet. Ils ne s'entendaient pas tous, et afin de  
17           respecter la collégialité requise au sein du cabinet,  
18           il fallait qu'une décision soit prise et que le projet  
19           avance.

20                          C'est la seule pression que j'ai  
21           ressentie, ou la seule directive que j'ai reçue de --  
22           je crois qu'il s'agissait du BCP, mais je n'en suis pas  
23           certain.

24                          M<sup>e</sup> ROITENBERG : Autrement dit, vous  
25           avez pris sur vous de rassurer l'entreprise tout en

1 réitérant la position du gouvernement, soit qu'il ne  
2 désirait prendre aucun engagement.

3 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je crois  
4 que le fait de permettre à l'entreprise de croire qu'il  
5 y aurait des possibilités pour elle à l'avenir était la  
6 meilleure chose que je pouvais faire pour la région du  
7 Canada atlantique et pour l'entreprise qui se proposait  
8 de fournir des produits aux Forces armées du Canada.  
9 Il aurait été inexact de laisser entendre quoi que ce  
10 soit d'autre, puisque le Ministère n'avait pas la  
11 capacité de prendre immédiatement des mesures, et les  
12 conseillers militaires n'avaient pas décrété qu'il  
13 était nécessaire de le faire.

14 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Peu après que la  
15 lettre a été envoyée, une réunion a eu lieu, à votre  
16 demande, entre certains membres de votre personnel et  
17 certains représentants de l'entreprise.

18 Est-ce exact?

19 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui.

20 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Si je ne me trompe  
21 pas, cette rencontre a eu lieu le 5 février 1990, et  
22 votre représentant, ou le représentant du Ministère,  
23 était M. Robert Fowler.

24 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est ce  
25 dont je me souviens, selon la date que vous avez

1 mentionnée.

2 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Serait-ce exact de  
3 dire que, avec votre accord, un message a été transmis  
4 par M. Fowler au cours de cette réunion, selon lequel  
5 on ne pouvait rien offrir de plus à Bear Head à ce  
6 moment que la possibilité de participer un jour au  
7 projet?

8 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est  
9 exact. Il fallait ultimement mettre un terme aux  
10 discussions qui avaient lieu entre le gouvernement du  
11 Canada et Bear Head/Thyssen, et je crois avoir fourni  
12 l'effort approprié en ce sens, en mon nom et en celui  
13 du gouvernement du Canada, par l'entremise de  
14 M. Fowler.

15 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je suppose que cela  
16 n'a pas vraiment fonctionné. En tout cas, cela n'a pas  
17 mis un terme aux discussions avec Bear Head Industries,  
18 n'est-ce pas?

19 L'HON. WILLIAM McKNIGHT :  
20 Effectivement, et j'ai trouvé cela étrange. M. Fowler  
21 est une personne très persuasive qui s'exprime  
22 clairement, et j'espère que vous aurez l'occasion de  
23 l'entendre. Je prie pour que cela soit le cas.

24 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Je crois que c'est ce  
25 que nous espérons tous.

1 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Comme je  
2 l'ai dit, Bob est une personne qui s'exprime très bien,  
3 et je ne crois pas qu'il y ait pu avoir un malentendu  
4 au terme de cette rencontre. J'en serais très étonné.

5 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Avant cette  
6 rencontre, le 1<sup>er</sup> février 1990, vous avez rencontré  
7 Stanley Hartt, qui, à l'époque, était le chef de  
8 cabinet du Cabinet du Premier ministre.

9 Est-ce exact?

10 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Compte  
11 tenu de la date que vous indiquez, c'est exact, mais je  
12 ne me souvenais pas de cette réunion avant de voir la  
13 documentation.

14 M<sup>e</sup> ROITENBERG : D'accord, et il  
15 s'agit du document 8 du recueil.

16 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui.

17 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Bien que j'apprécie  
18 que vous me croyiez sur parole, je préférerais que vous  
19 vérifiiez vous-même, puisque vous avez indiqué la date  
20 dans cette lettre.

21 Est-ce correct?

22 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui.

23 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et vous avez souligné  
24 qu'une rencontre avait eu lieu le 1<sup>er</sup> février.

25 Si vous vous reportez à la page 3,

1 vous noterez que le premier paragraphe fait référence  
2 au fait qu'Elmer MacKay a assisté à cette rencontre  
3 entre M. Hartt et vous.

4 Est-ce juste?

5 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui, j'y  
6 fais référence.

7 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Vous soulignez  
8 également dans cette lettre qu'il y a eu une autre  
9 rencontre, le 9 mars cette fois, entre M. MacKay,  
10 M. Schreiber et vous.

11 Il s'agit du dernier paragraphe.

12 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui, je  
13 vois.

14 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Donc, malgré la  
15 lettre que vous avez écrite en janvier 1990 -- le  
16 25 janvier -- et malgré la rencontre du 5 février, lors  
17 de laquelle M. Fowler, selon vos directives, a tenté de  
18 clarifier la situation, des rencontres ont continué  
19 d'avoir lieu, notamment le 9 mars, et par la suite.

20 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est  
21 exact.

22 M<sup>e</sup> ROITENBERG : À l'onglet 9, on  
23 trouve une lettre que M. Schreiber a rédigée à votre  
24 attention, qui est datée du 10 octobre 1990.

25 Pouvez-vous voir cette lettre,

1           monsieur?

2                           L'HON. WILLIAM McKNIGHT :   Oui.

3                           M<sup>e</sup> ROITENBERG :   Selon cette lettre,  
4           une rencontre a eu lieu en septembre, ou du moins des  
5           directives à cet égard ont été données en septembre, ou  
6           peu de temps -- ou environ à cette date, environ le  
7           25 septembre 1990 - des directives ont été données par  
8           le Cabinet du Premier ministre pour qu'une rencontre  
9           ait lieu entre le ministre MacKay et vous, et à  
10          laquelle M. Schreiber pourrait peut-être prendre part.

11                          L'HON. WILLIAM McKNIGHT :   C'est ce  
12          que je vois.

13                          M<sup>e</sup> ROITENBERG :   Vous souvenez-vous de  
14          cette directive du Cabinet du Premier ministre?

15                          L'HON. WILLIAM McKNIGHT :   Je ne m'en  
16          souviens pas, et je ne sais pas sur quoi cette lettre  
17          se fonde, mais je ne me souviens pas que ce soit  
18          arrivé.

19                          M<sup>e</sup> ROITENBERG :   Vous souvenez-vous si  
20          une telle rencontre entre M. MacKay, M. Schreiber et  
21          vous-même a eu lieu à l'automne 1990?

22                          L'HON. WILLIAM McKNIGHT :   Cela se  
23          pourrait bien. Nous avons à l'occasion des rencontres  
24          dans le hall, derrière les rideaux, et je sais que j'ai  
25          discuté, à une occasion, dans le hall, derrière les

1 rideaux, avec M. MacKay, et je pense que M. Schreiber  
2 était aussi présent, mais je ne pourrais vous dire qui  
3 y était, ou s'il y avait quelqu'un du Cabinet du  
4 Premier ministre.

5 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Mais, une fois de  
6 plus, disons simplement que malgré vos efforts et ceux  
7 de votre personnel qui visaient, selon vous, à clore ce  
8 sujet, en quelque sorte, les discussions ont continué.

9 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est  
10 exact. Les personnes qui représentaient Bear Head, et  
11 l'entreprise elle-même, étaient très persévérantes.

12 M<sup>e</sup> ROITENBERG : À l'onglet 10, on  
13 trouve une lettre que M. Schreiber vous a écrite, et ce  
14 qui m'intéresse plus particulièrement se trouve à la  
15 dernière page de cette lettre, à la page 4, dans  
16 l'avant-dernier paragraphe complet.

17 Il va comme suit :

18 « J'ai appris plus récemment que  
19 le financement est le seul  
20 obstacle qui vous empêche  
21 d'équiper vos soldats avec un  
22 véhicule moderne. Thyssen vous  
23 permettrait d'explorer diverses  
24 options de financement qui  
25 pourraient vous aider à

1 surmonter cet obstacle. »

2 [Traduction du texte lu]

3 Était-ce vrai de dire, monsieur, que  
4 l'aspect financier constituait le seul obstacle qui  
5 empêchait la réalisation du projet?

6 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Non, ce  
7 n'est pas vrai, selon ce dont je me souviens.

8 Si vous vous rappelez le contexte à  
9 cette époque, il y a eu beaucoup de changements dans le  
10 monde à la fin des années 1990-1991. Par la suite, le  
11 mur de Berlin est tombé. Les professionnels de mon  
12 Ministère examinaient la nécessité de se doter d'une  
13 force terrestre, et il ne serait pas exact de dire que  
14 le financement était la seule chose qui nous empêchait  
15 d'aller de l'avant et d'approuver la demande de  
16 Bear Head, ou celle de Thyssen.

17 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Peut-être  
18 pourriez-vous partager avec la Commission -- à ce  
19 moment nous sommes en octobre 1990. Quelles étaient  
20 les raisons, à ce moment, de ne pas acheter le produit  
21 de Thyssen?

22 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je ramène  
23 votre attention au Livre blanc. Celui-ci rendait compte  
24 d'un engagement très important en ce qui concerne le  
25 renouvellement de l'équipement des Forces canadiennes.

1           Cet engagement avait été pris en fonction de ce qu'on  
2           savait à l'époque, en 1988 -- l'élection de 1988, et  
3           plus tôt, en 1984.

4                           Plusieurs options étaient examinées  
5           par les professionnels, celle d'augmenter la réserve,  
6           celle de maintenir notre présence en Europe, et celle  
7           de rapporter notre parc de chars vieillissants au  
8           Canada. Il y a eu plusieurs initiatives, notamment,  
9           vous vous en souvenez peut-être, les sous-marins  
10          indiqués, les grandes dépenses attribuées pour d'autres  
11          équipements, et le Ministère en était encore à examiner  
12          ses besoins et ses exigences dans ce monde en constante  
13          évolution, et pas seulement les changements dans le  
14          domaine des finances, mais aussi ceux relatifs à  
15          l'atmosphère qui régnait dans le monde à cette époque.

16                           M<sup>e</sup> ROITENBERG : Nous avons discuté  
17          plus tôt de l'entente de principe qui a été signée en  
18          septembre 1988. À l'onglet 11, vous trouverez un  
19          document connu sous le titre de « Protocole  
20          d'entente ». Si vous allez à la toute dernière page du  
21          document, vous verrez la signature de  
22          M. Karlheinz Schreiber à titre de président de Bear  
23          Head Industries, et la signature de Elmer MacKay en  
24          tant que ministre responsable de l'Agence de promotion  
25          économique du Canada atlantique. Il y a également un

1 espace pour la signature du ministre de la Défense  
2 nationale, mais il ne comporte pas de signature.

3 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est  
4 exact.

5 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Vous souvenez-vous si  
6 et quand vous avez vu ce document?

7 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je ne m'en  
8 souviens pas. Le seul souvenir que j'ai, c'est qu'il  
9 était indiqué lorsque j'ai examiné les documents  
10 fournis par la Commission. Je n'ai aucune explication  
11 à fournir à propos de ce document, et je ne peux non  
12 plus expliquer pourquoi il y manque une signature.

13 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Vous souvenez-vous  
14 qu'on vous ait présenté ce document pour que vous le  
15 signiez?

16 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je ne m'en  
17 souviens pas.

18 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Vous souvenez-vous  
19 avoir refusé de le signer?

20 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Non, et je  
21 crois que je m'en souviendrais si c'était le cas.

22 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Vous souvenez-vous  
23 qu'on ait fait pression sur vous pour que vous signiez  
24 un document comme celui-ci?

25 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Pas que je

1 me souviens. Comme je l'ai déjà dit, je ne me  
2 souviens pas de ce document.

3 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Est-ce que des  
4 personnes autres que vos collègues du cabinet ont déjà  
5 fait pression sur vous pour que vous agissiez d'une  
6 certaine façon relativement à ce projet?

7 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui, j'ai  
8 ressenti de la pression de la part de l'entreprise  
9 elle-même, de M. Schreiber, des personnes qui étaient  
10 engagées par Thyssen et par Bear Head, mais cela ne m'a  
11 pas semblé inhabituel. Ces personnes faisaient le  
12 travail pour lequel on les avait embauchées. Alors,  
13 cela -- cela ne m'a pas semblé inhabituel. Il  
14 m'arrivait de trouver cela plus qu'ennuyant, mais je --  
15 je ne trouvais pas cela inhabituel.

16 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Alors, vous vous  
17 attendiez à ce qu'un lobbyiste ou le promoteur d'une  
18 entreprise tente de tirer les bonnes ficelles?

19 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est  
20 exact.

21 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Et vous vous  
22 attendriez à ce que des collègues du cabinet fassent la  
23 promotion d'un projet auquel ils croient, que ce soit  
24 pour des raisons économiques, politiques ou autres?

25 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Le travail

1 d'un membre du cabinet est défini par le ministère et  
2 par la région dont il ou elle provient. Il n'est pas  
3 inhabituel que des membres du cabinet fassent la  
4 promotion des activités relatives à la région ou au  
5 ministère qu'ils représentent.

6 M<sup>e</sup> ROITENBERG : À part la nature  
7 persistante de ce projet précis, y a-t-il autre chose  
8 que vous trouviez particulièrement inhabituel dans la  
9 façon de procéder?

10 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Pas  
11 vraiment. Il n'y avait rien d'inhabituel à part la  
12 persistance et le dévouement de l'entreprise et de ses  
13 promoteurs, surtout ceux qui étaient engagés pour le  
14 volet commercial.

15 M<sup>e</sup> ROITENBERG : C'est-à-dire les  
16 lobbyistes?

17 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Les  
18 lobbyistes qui faisaient la promotion du projet.

19 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Avez-vous, à quelque  
20 moment que ce soit pendant que vous travailliez à ce  
21 projet, constaté que quelque chose clochait?

22 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Non.

23 M<sup>e</sup> ROITENBERG : M. McKnight, merci  
24 beaucoup. Veuillez attendre un instant, je vous prie,  
25 il se pourrait que les autres avocats aient des

1 questions à vous poser.

2 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Merci.

3 COMMISSAIRE OLIPHANT : Les autres  
4 avocats ont-ils convenu de l'ordre dans lequel les  
5 interrogatoires se feraient?

6 Maître Pratte...?

7 M<sup>e</sup> PRATTE : Je crois que oui,  
8 monsieur le commissaire. Pour ce témoin du moins, je  
9 crois que je suis le deuxième. (Hors microphone).

10 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bien.

11 STÉNOGRAPHE DE LA COUR : Veuillez  
12 allumer votre microphone, s'il vous plaît.

13 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je crois  
14 qu'on vous demande d'allumer le microphone,  
15 maître Pratte.

16 M<sup>e</sup> PRATTE : Êtes-vous prêt à ce que  
17 je procède, monsieur le commissaire?

18 COMMISSAIRE OLIPHANT : Si vous êtes  
19 prêt, maître Pratte, alors je le suis aussi.

20 EXAMINATION: HON. WILLIAM McKNIGHT BY MR. PRATTE /

21 INTERROGATOIRE : L'HON. WILLIAM McKNIGHT PAR M<sup>e</sup> PRATTE

22 M<sup>e</sup> PRATTE : Bonjour, monsieur  
23 McKnight. Je m'appelle Guy Pratte. Je représente le  
24 très honorable Brian Mulroney. Je n'ai que quelques  
25 questions à vous poser.

1                   Au début de votre témoignage, vous  
2                   avez fait référence à votre connaissance de  
3                   M. Schreiber. Selon mes souvenirs, vous avez dit que  
4                   vous l'aviez rencontré deux ou trois fois lors de  
5                   rencontres officielles quand vous étiez ministre de la  
6                   Défense, est-ce bien cela?

7                   L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Oui.

8                   M<sup>e</sup> PRATTE : Avant que vous soyez  
9                   nommé ministre de la Défense, avez-vous eu l'occasion  
10                  de rencontrer M. Schreiber ou de socialiser avec lui?

11                  L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je ne  
12                  dirais pas que je l'ai rencontré ou que j'ai socialisé  
13                  avec lui. Nous avons tous deux assisté à des réunions,  
14                  mais il ne s'agissait pas de rencontres sociales, à  
15                  moins que vous considériez que des cérémonies relatives  
16                  au leadership d'un parti politique soient des  
17                  rencontres sociales.

18                  M<sup>e</sup> PRATTE : Eh bien, je ne dirais pas  
19                  ça. Et à part -- bien, après que vous êtes devenu  
20                  ministre et pendant votre mandat de ministre de la  
21                  Défense nationale, à part ces rencontres officielles,  
22                  avez-vous socialisé avec M. Schreiber?

23                  L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je l'ai vu  
24                  dans des aéroports. Je l'ai vu à l'occasion dans le  
25                  hall derrière les rideaux. Nous nous saluions en nous

1           croisant à l'aéroport, mais je ne crois pas pouvoir  
2           dire que nous avons entretenu des rapports sociaux.

3                           M<sup>e</sup> PRATTE : Diriez-vous qu'il était  
4           votre ami?

5                           L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Pas  
6           vraiment.

7                           M<sup>e</sup> PRATTE : À l'onglet 10, vous  
8           trouverez une lettre à laquelle mon ami, M<sup>e</sup> Roitenberg,  
9           a déjà fait référence. Elle s'adresse à vous, et elle  
10          est datée du 18 octobre 1990 :

11                           « Cher Bill, je vous ai toujours  
12           considéré comme un ami, avec qui  
13           j'ai de nombreux amis en  
14           commun... » [Traduction du texte  
15           lu]

16                           Pourtant, vous ne le voyiez pas comme  
17          un ami, n'est-ce pas?

18                           L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Non. Non,  
19          ce n'est pas - ce n'est pas le mot que j'emploierais.

20                           M<sup>e</sup> PRATTE : Merci, monsieur.

21                           Je n'ai plus de question, monsieur le  
22          commissaire.

23                           COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci,  
24          maître Pratte.

25                           Maître Vickery, avez-vous des

1 questions à poser au témoin? Si oui, est-ce votre tour?

2 M<sup>e</sup> VICKERY : Selon ce que j'ai  
3 compris, je poserai mes questions en dernier, monsieur  
4 le commissaire.

5 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.  
6 Peut-être pourriez-vous m'expliquer ce que vous  
7 comprenez, afin que je n'aie pas à passer par ce  
8 processus.

9 M<sup>e</sup> VICKERY : Bien sûr, excusez-moi.  
10 Je crois que c'est au tour de mon ami, M<sup>e</sup> Auger.

11 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien,  
12 merci.

13 Bonjour, maître Auger.

14 M<sup>e</sup> AUGER : Bonjour, monsieur le  
15 commissaire.

16 EXAMINATION: HON. WILLIAM McKNIGHT BY MR. AUGER /  
17 INTERROGATOIRE : L'HON. WILLIAM McKNIGHT PAR M<sup>e</sup> AUGER

18 M<sup>e</sup> AUGER : Bonjour,  
19 monsieur McKnight. Je m'appelle Richard Auger et je  
20 représente M. Schreiber.

21 Il n'y a qu'un sujet que j'aimerais  
22 aborder avec vous. Veuillez s'il vous plaît vous  
23 référer à l'onglet 10 du recueil. Vous y trouverez une  
24 lettre à laquelle on a déjà fait référence, à la  
25 page 4. En fait, maître Roitenberg vous avait lu ce

1 passage :

2 « J'ai appris plus récemment que  
3 le financement est le seul  
4 obstacle qui vous empêche  
5 d'équiper vos soldats avec un  
6 véhicule moderne. » [Traduction  
7 du texte lu]

8 Le sujet que je désire aborder avec  
9 vous concerne les nombreux arguments favorables et  
10 défavorables au projet Bear Head. Je crois que vous y  
11 avez déjà fait référence dans votre témoignage. Est-ce  
12 exact?

13 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est  
14 exact.

15 M<sup>e</sup> AUGER : Et l'un des arguments  
16 favorables au projet Bear Head, tel que l'a présenté  
17 M. Schreiber, était qu'il s'agissait d'un véhicule  
18 moderne de qualité supérieure, est-ce exact?

19 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est  
20 comme cela qu'on le présentait.

21 M<sup>e</sup> AUGER : Et il est vrai que cet  
22 argument est présenté dans cette lettre, mais également  
23 dans d'autres discussions que vous avez eues avec les  
24 représentants de Bear Head?

25 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est

1 vrai.

2 M<sup>e</sup> AUGER : Et je crois qu'il y a  
3 également eu une rencontre entre vous et M. Moores,  
4 lors de laquelle il a promu avec vigueur la qualité de  
5 l'équipement proposé par Bear Head; est-ce exact?

6 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est  
7 exact.

8 M<sup>e</sup> AUGER : De plus, M. Schreiber, ou  
9 peut-être M. Moores, vous a fait une démonstration, je  
10 crois, avec un bloc de blindage d'acier, pour montrer  
11 que le projet Bear Head -- ou plutôt le produit  
12 Bear Head, pardon, était supérieur. Est-ce aussi  
13 exact?

14 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : C'est  
15 exact.

16 M<sup>e</sup> AUGER : Et vous n'avez pas été en  
17 mesure de rejeter l'argument que vous présentait  
18 M. Schreiber?

19 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Pas  
20 particulièrement. Pas particulièrement, parce qu'on se  
21 fiait sur les conseils de professionnels, et il y avait  
22 d'autres facteurs que le ministère de la Défense  
23 nationale prenait en considération pour équiper les  
24 hommes et les femmes au meilleur des connaissances.

25 M<sup>e</sup> AUGER : Merci, monsieur, je n'ai

1 plus de question.

2 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci,  
3 maître Auger.

4 Maître Houston?

5 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je n'ai aucune question,  
6 monsieur le commissaire, merci.

7 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci,  
8 maître Houston.

9 Maître Vickery?

10 M<sup>e</sup> VICKERY : Oui, monsieur le  
11 commissaire.

12 EXAMINATION: HON. WILLIAM McKNIGHT BY MR. VICKERY /  
13 INTERROGATOIRE : L'HON. WILLIAM McKNIGHT PAR M<sup>e</sup> VICKERY

14 M<sup>e</sup> VICKERY : Monsieur McKnight, vous  
15 avez fait référence à deux occasions au cours de votre  
16 témoignage à des conversations que vous avez eues dans  
17 le hall, derrière les rideaux. Pourriez-vous préciser  
18 le lieu dont vous voulez parler lorsque vous dites  
19 cela?

20 L'HON. WILLIAM McKNIGHT : Je parle  
21 de la Chambre des communes. Dans l'édifice du Centre,  
22 de chaque côté de la Chambre, il y a des rideaux.  
23 Derrière ces rideaux, il y a des installations, des  
24 téléphones, des chaises, des divans, mis à la  
25 disposition des membres et de leur personnel et, à

1 l'occasion, d'autres personnes, afin qu'ils puissent  
2 discuter de questions qu'ils n'ont pas le temps  
3 d'aborder dans leur bureau. Lorsque nous sommes en  
4 service à la Chambre ou que nous attendons de voter,  
5 nous pouvons profiter de ses installations. C'est de  
6 cet endroit que je parle lorsque je fais référence au  
7 hall, derrière les rideaux.

8 M<sup>e</sup> VICKERY : Merci. C'était ma seule  
9 question.

10 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.

11 Un moment, maître Wolson, je vous  
12 prie.

13 --- Pause

14 EXAMINATION: HON. WILLIAM McKNIGHT BY COMMISSIONER  
15 OLIPHANT / INTERROGATOIRE : L'HON. WILLIAM McKNIGHT PAR  
16 COMMISSAIRE OLIPHANT

17 COMMISSAIRE OLIPHANT : Juste à titre  
18 d'éclaircissement, M. McKnight, avez-vous dit dans  
19 votre témoignage que le Premier ministre ne vous a  
20 jamais posé de questions au sujet de Bear Head et qu'on  
21 ne vous a jamais demandé d'avoir une rencontre au sujet  
22 de Bear Head?

23 HON. WILLIAM McKNIGHT : De la part du  
24 Premier ministre, non, je n'ai jamais été --

25 COMMISSAIRE OLIPHANT : Ou par

1           quelqu'un de crédible de la part du Premier ministre?

2                           HON. WILLIAM MCKNIGHT : Une personne  
3           crédible pourrait être le chef de Cabinet --

4                           COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui.

5                           HON. WILLIAM MCKNIGHT : -- et je  
6           crois avoir été encouragé, comme peut-être mon collègue  
7           au Cabinet, M. MacKay, a été encouragé, mais je ne peux  
8           parler pour lui, à nous rencontrer en tant que  
9           collègues et à essayer de régler cette affaire pour que  
10          la vie continue, pour que nous puissions continuer de  
11          travailler en collégialité.

12                          COMMISSAIRE OLIPHANT : Vous rappelez-  
13          vous qui aurait pu vous encourager de la sorte?

14                          HON. WILLIAM MCKNIGHT : Eh bien,  
15          c'aurait pu être M. Hart, quand je regarde les pièces  
16          de correspondance qui m'ont été fournies.

17                          C'aurait pu être - c'aurait pu être  
18          M. Spector, mais jusqu'à ce que je commence à examiner  
19          la correspondance, je ne me rappelais même pas que  
20          M. Spector était le chef de Cabinet. C'était il y a 20  
21          ans.

22                          COMMISSAIRE OLIPHANT : Je comprends  
23          très bien.

24                          Vous dites avoir discuté avec l'un  
25          des Doucet et que, peu importe lequel c'était, il

1 appuyait le projet Bear Head. Vous dites croire qu'il  
2 s'agissait de Gérald Doucet.

3 HON. WILLIAM MCKNIGHT : C'est mon -  
4 c'est mon souvenir.

5 COMMISSAIRE OLIPHANT : Savez-vous à  
6 quel titre il vous aurait parlé de Bear Head?

7 HON. WILLIAM MCKNIGHT : Je crois que  
8 c'était à titre de partenaire ou de membre de GCI.

9 COMMISSAIRE OLIPHANT : Ah! C'est la  
10 firme de M. Moores?

11 HON. WILLIAM MCKNIGHT : C'est exact.

12 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

13 À un certain moment de votre  
14 témoignage, vous avez dit que le travail d'un ou d'une  
15 ministre du Cabinet est prescrit par le ministère qu'il  
16 ou elle dessert et par la région d'où il ou elle vient.  
17 Et là on parle de politique, n'est-ce pas?

18 HON. WILLIAM MCKNIGHT : C'est exact.

19 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je comprends  
20 que différentes régions sont représentées par ce que  
21 l'on appelle un ministre régional?

22 HON. WILLIAM MCKNIGHT : C'est bien  
23 ça.

24 COMMISSAIRE OLIPHANT : Qui était le  
25 ministre régional pour la région de l'Atlantique

1 pendant cette période?

2 HON. WILLIAM MCKNIGHT : Je crois que  
3 c'était M. MacKay. Si ce n'était pas pour la région de  
4 l'Atlantique, je crois que c'était pour la  
5 Nouvelle-Écosse.

6 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.  
7 Éclairez ma lanterne, si vous le pouvez, car je ne suis  
8 pas très versé en politique. Quelle est la fonction  
9 d'un ministre régional?

10 HON. WILLIAM MCKNIGHT : Un ministre  
11 régional représente les souhaits et les besoins au nom  
12 de tous les députés ou de tous les membres du caucus.  
13 Il a aussi son mot à dire dans les nominations. Il n'a  
14 pas nécessairement une responsabilité particulière  
15 envers l'activité économique de la région.

16 À une certaine époque, je crois que  
17 M. MacKay était responsable de l'APECA, l'Agence de  
18 promotion économique du Canada atlantique. M. Gerald  
19 Merrithew était aussi responsable de l'APECA, je crois,  
20 à une certaine époque. À un certain moment, j'étais  
21 responsable de la Diversification de l'économie de  
22 l'Ouest. M. Kilgour -- non. C'est sans importance. Il  
23 y avait une agence pour le développement économique du  
24 Nord de l'Ontario.

25 Et donc, les ministres du Cabinet qui

1 en étaient responsables représentaient cette région sur  
2 le plan économique et, s'ils étaient aussi ministres  
3 régionaux, sur le plan politique.

4 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien,  
5 merci.

6 Maître, quand je pose des questions,  
7 j'ai coutume de permettre aux autres avocats de  
8 s'exprimer sur les questions que j'ai pu poser au  
9 témoin.

10 M<sup>e</sup> Roitenberg, avez-vous des  
11 questions?

12 M<sup>e</sup> ROITENBERG : Non.

13 COMMISSAIRE OLIPHANT : M<sup>e</sup> Pratte?

14 M<sup>e</sup> PRATTE : Non, merci, commissaire.

15 COMMISSAIRE OLIPHANT : M<sup>e</sup> Houston, des  
16 questions?

17 M<sup>e</sup> HOUSTON : Non, merci.

18 COMMISSAIRE OLIPHANT : M<sup>e</sup> Auger?

19 M<sup>e</sup> AUGER : Non, merci.

20 COMMISSAIRE OLIPHANT : M<sup>e</sup> Vickery?

21 M<sup>e</sup> VICKERY : Non.

22 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci  
23 beaucoup.

24 Eh bien, M. McKnight, il ne me reste  
25 plus qu'à vous remercier beaucoup d'avoir dérogé à

1           votre horaire très chargé pour quitter Saskatoon et  
2           venir à Ottawa, mais je présume que si Saskatoon est  
3           comme Winnipeg, c'est de toute façon agréable  
4           d'échapper un peu au temps froid.

5                           HON. WILLIAM MCKNIGHT : J'apprécie,  
6           cette occasion, M. le commissaire.

7                           COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.  
8           Merci beaucoup, monsieur.

9                           INTERVENANT NON IDENTIFIÉ : Bienvenue  
10          à Ottawa la douce.

11                          HON. WILLIAM MCKNIGHT : Là où il  
12          pleut du sel.

13          --- Laughter / Rires

14                          COMMISSAIRE OLIPHANT : Aurions-nous  
15          quelque raison de retenir M. McKnight plus longtemps,  
16          monsieur l'avocat principal?

17                          M<sup>e</sup> WOLSON : Aucune.

18                          COMMISSAIRE OLIPHANT : Monsieur  
19          McKnight, merci beaucoup de vous être déplacé. Votre  
20          aide est très appréciée, monsieur.

21                          HON. WILLIAM MCKNIGHT : Je vous  
22          remercie.

23                          COMMISSAIRE OLIPHANT : Maître Wolson?

24                          M<sup>e</sup> WOLSON : Monsieur le commissaire,  
25          dans mon allocution d'ouverture je vous ai dit que

1 parfois nous finirions tôt. Je ne m'attendais pas à ce  
2 que ce soit aussi tôt dans cette audience.

3 M<sup>e</sup> Lalonde ne sera disponible que cet  
4 après-midi, et je n'ai pas d'autres témoins à faire  
5 entendre ce matin. Je propose donc la suspension de  
6 l'audience jusqu'à 13 h 30 en attendant M<sup>e</sup> Lalonde.

7 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bien, je n'ai  
8 pas de solution de rechange à proposer; nous  
9 suspendrons donc l'audience jusqu'à 13 h 30. Merci.

10 GREFFIER : Veuillez vous lever.

11 --- Upon recessing at 10:49 a.m. / Suspension à 10 h 49

12 --- Upon resuming at 1:34 p.m. / Reprise à 13 h 34

13 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bon  
14 après-midi, monsieur l'avocat principal.

15 GREFFIER : Please be seated.  
16 Veuillez vous asseoir.

17 M<sup>e</sup> VICKERY : On vient de me remettre  
18 une volumineuse liasse de documents qui, je crois,  
19 provient de mes amis.

20 COMMISSAIRE OLIPHANT : Lesquels de  
21 vos amis? Vous avez beaucoup d'amis dans la salle,  
22 M<sup>e</sup> Vickery.

23 M<sup>e</sup> VICKERY : J'ai beaucoup d'amis, en  
24 effet.

25 Bien, pour autant que je sache, dans

1 ce cas-ci, il s'agit de M<sup>e</sup> Pratte.

2 Il semble que Me Pratte souhaite  
3 faire référence à certains documents en ce qui a trait  
4 au témoignage de M<sup>e</sup> Lalonde.

5 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui.

6 M<sup>e</sup> VICKERY : De toute évidence, je  
7 n'ai pas eu le temps de les consulter, car on vient de  
8 me les remettre et je croyais avoir compris qu'en règle  
9 générale nous échangerions les documents au moins deux  
10 jours avant la comparution d'un témoin. Alors, je  
11 soulève simplement la question, car cela me place dans  
12 une situation quelque peu désavantageuse.

13 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

14 Vous vous sentez désavantagé, qu'attendez-vous de moi à  
15 ce propos?

16 M<sup>e</sup> VICKERY : Eh bien, on pourrait  
17 commencer par demander à M<sup>e</sup> Pratte quelle est la nature  
18 générale de ces documents et pourquoi ils me sont remis  
19 maintenant.

20 M<sup>e</sup> PRATTE : Il n'y a pas un seul  
21 document nouveau. Ce sont tous des documents qui nous  
22 ont été transmis plus tôt par l'avocat principal de la  
23 Commission, monsieur le commissaire.

24 Quand nous avons reçu la liasse de  
25 documents de la Commission, c'était jeudi après-midi je

1           crois, la question était de savoir lesquels étaient  
2           différents. Mais il n'y a absolument aucun nouveau  
3           document que ceux transmis à toutes les parties, ce  
4           n'est qu'une sélection parmi ces documents.

5                            Tout comme M<sup>e</sup> Hughes, j'ai eu  
6           plusieurs entretiens avec l'avocat de la commission  
7           pour savoir comment nous allions procéder puisqu'il  
8           s'agit de la première journée, et le mieux que nous  
9           pouvions faire était de procéder comme nous le faisons  
10          maintenant.

11                            COMMISSAIRE OLIPHANT : Donc, la  
12          question est de savoir si les documents qui se trouvent  
13          dans le dossier que vous avez remis à M<sup>e</sup> Vickery sont  
14          des documents qu'il avait déjà en sa possession, comme  
15          les ont reçus tous les autres avocats de la part du  
16          procureur de la Commission.

17                            M<sup>e</sup> PRATTE : C'est exact, monsieur le  
18          commissaire.

19                            Cela dit, j'admets que nous devrions  
20          néanmoins indiquer lesquels parmi les centaines de  
21          documents, mais ce sont tous des documents qui, si je  
22          comprends bien, proviennent de M<sup>e</sup> Lalonde par  
23          l'entremise de l'avocat de la commission.

24                            COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

25                            M<sup>e</sup> Vickery, cette explication est-elle

1 de nature à vous réconforter, pour paraphraser  
2 M. McKnight?

3 M<sup>e</sup> VICKERY : Eh bien, monsieur le  
4 commissaire, le fait est qu'il y a des milliers de  
5 documents.

6 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui.

7 M<sup>e</sup> VICKERY : Ceux-ci en font  
8 apparemment partie. Je n'ai aucune idée desquels, car  
9 je ne les ai pas consultés.

10 COMMISSAIRE OLIPHANT : Alors,  
11 aimeriez-vous avoir du temps pour les consulter?

12 M<sup>e</sup> VICKERY : Oui, c'est bien ce que je  
13 souhaiterais.

14 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

15 Maintenant, dites-moi de combien de  
16 temps vous aimeriez disposer.

17 M<sup>e</sup> VICKERY : Pour un premier examen,  
18 peut-être une demi-heure, si vous le permettez,  
19 monsieur le commissaire.

20 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

21 Merci.

22 M<sup>e</sup> Wolson...?

23 M<sup>e</sup> WOLSON : Je souhaiterais que mon  
24 ami puisse prendre 15 minutes, et nous dire s'il a  
25 besoin de plus de temps après avoir vu les documents.

1 M<sup>e</sup> Lalonde ne sera pas disponible  
2 après aujourd'hui et je propose que nous commençons le  
3 plus tôt possible, en tenant compte du fait que  
4 M<sup>e</sup> Vickery examinera les documents pendant un certain  
5 temps et que nous le laissons compléter son  
6 témoignage, quitte à dépasser le temps habituellement  
7 prévu.

8 Donc, si M<sup>e</sup> Vickery pouvait prendre  
9 moins de temps maintenant, et simplement nous en  
10 informer s'il a besoin de temps supplémentaire.

11 COMMISSAIRE OLIPHANT : Eh bien, je ne  
12 vais pas exercer de pression sur Me Vickery pour qu'il  
13 fasse son travail à la hâte.

14 Je déplore que M<sup>e</sup> Lalonde ait un  
15 horaire à respecter, mais la Commission aussi en a un,  
16 et M<sup>e</sup> Lalonde a été cité à comparaître. Je déplore  
17 aussi qu'il ne se soit pas présenté ce matin car nous  
18 avons perdu notre temps.

19 Prenez le temps qu'il vous faut. Si  
20 finissez dans la demi-heure, informez-en l'avocat de la  
21 Commission et nous pourrions reprendre plutôt que de  
22 perdre encore du temps cet après-midi.

23 Cela vous va?

24 M<sup>e</sup> VICKERY : Cela me convient  
25 parfaitement.

1                                   Merci beaucoup.

2                                   COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

3                                   M<sup>e</sup> VICKERY : Merci.

4                                   GREFFIER : All rise. Veuillez vous

5 lever.

6                                   --- Upon recessing at 1:38 p.m. / Suspension à 13 h 38

7                                   --- Upon resuming at 2:18 p.m. / Reprise à 14 h 18

8                                   GREFFIER : Veuillez vous asseoir.

9                                   COMMISSAIRE OLIPHANT : Monsieur

10 Battista.

11                                   M<sup>e</sup> BATTISTA : Bon après-midi, monsieur

12 le commissaire.

13                                   Simplement pour M<sup>e</sup> Vickery. Je crois

14 que M<sup>e</sup> Vickery a eu la possibilité d'examiner les

15 documents et les parties ont convenu que le cahier

16 préparé par M<sup>e</sup> Pratte sera déposé. Il y a un document

17 qui pourrait faire l'objet de discussions, mais

18 seulement à une date ultérieure.

19                                   Cela vous contient-il?

20                                   M<sup>e</sup> VICKERY : Si je comprends bien, le

21 document en question est retiré de la pièce ou de ce

22 qui est déposé comme pièce.

23                                   M<sup>e</sup> BATTISTA : C'est exact.

24                                   COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien,

25 tout est donc en règle. Pouvons-nous poursuivre?

1 M<sup>e</sup> BATTISTA : Oui.

2 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.

3 M<sup>e</sup> BATTISTA : Alors, nous allons

4 commencer cet après-midi avec l'Honorable Marc Lalonde.

5 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui, merci.

6 M<sup>e</sup> BATTISTA : Alors, bon après-midi.

7 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bonjour,

8 Monsieur Lalonde. Bienvenue.

9 M<sup>e</sup> BATTISTA : Alors, merci d'avoir

10 accepté de...

11 COMMISSAIRE OLIPHANT : Un moment,

12 s'il vous plaît.

13 M<sup>e</sup> BATTISTA : Oui. Oui,

14 certainement.

15 ASSERMENTÉ : L'HON. MARC LALONDE /

16 SWORN: HON. MARC LALONDE

17 M<sup>e</sup> BATTISTA : Ça va, monsieur le

18 commissaire?

19 INTERROGATOIRE : L'HON. MARC LALONDE PAR M<sup>e</sup> BATTISTA /

20 EXAMINATION: HON. MARC LALONDE BY ME BATTISTA

21 M<sup>e</sup> BATTISTA : Alors, merci d'avoir

22 accepté de témoigner cet après-midi. Nous vous avons

23 convoqué un peu plus tôt pour accommoder votre horaire

24 et également en fonction de la décision du Commissaire

25 pour commencer l'enquête dès à présent et de reporter

1           pour quelques jours la suite. Alors, merci et nous  
2           allons commencer.

3                           Vous avez reçu le cahier que je vois  
4           que vous avez dans vos mains, un cahier de documents au  
5           soutien de votre témoignage.

6                           L'HON. MARC LALONDE : Oui.

7                           M<sup>e</sup> BATTISTA : Alors, je vais le  
8           déposer comme pièce P-2. Ce sont essentiellement des  
9           documents qui proviennent de l'Honorable Marc Lalonde,  
10          suite à la demande de la Commission.

11                           PIÈCE N<sup>o</sup> P-2 : Documents au  
12           soutien du témoignage de l'Hon.  
13           Marc Lalonde.

14                           M<sup>e</sup> BATTISTA : Ça va?

15                           Oui, vous avez votre copie. Alors,  
16           tout le monde a une copie. Très bien.

17                           Alors, en guise d'introduction, pour  
18           vous éviter d'avoir à réciter votre curriculum vitae,  
19           je vais faire certaines affirmations, et vous  
20           compléterez, le cas échéant.

21                           Alors, vous êtes avocat de formation,  
22           admis au Barreau depuis 1957?

23                           L'HON. MARC LALONDE : C'est exact.

24                           M<sup>e</sup> BATTISTA : Oui. Vous avez enseigné  
25           à l'Université de Montréal en économie en droit

1 commercial, vous avez travaillé comme adjoint au  
2 ministre de la Justice du gouvernement fédéral, et vous  
3 vous êtes joint comme associé au cabinet d'avocats  
4 jusqu'en 1967 environ?

5 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

6 M<sup>e</sup> BATTISTA : Ensuite, vous vous êtes  
7 joint au bureau de monsieur Pearson, alors premier  
8 ministre, comme conseiller?

9 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

10 M<sup>e</sup> BATTISTA : Vous êtes devenu chef de  
11 cabinet de monsieur Trudeau lorsqu'il a été nommé  
12 premier ministre; c'est bien ça?

13 L'HON. MARC LALONDE : D'accord.

14 M<sup>e</sup> BATTISTA : Et depuis '72, vous  
15 aviez été élu, vous avez mis fin à votre mandat de  
16 parlementaire en 1984, c'est exact, en septembre 1984?

17 L'HON. MARC LALONDE : Exact, oui.

18 M<sup>e</sup> BATTISTA : Et vous avez occupé  
19 diverses fonctions et ministères. Je vais simplement  
20 en citer quelques-uns : Santé et Bien-Être Social,  
21 Sport amateur, Situation de la Femme, Justice, Énergie  
22 et Mines, et Finances. C'est bien ça?

23 L'HON. MARC LALONDE : Vous auriez pu  
24 ajouter Sport amateur aussi là.

25 M<sup>e</sup> BATTISTA : Oui.

1 L'HON. MARC LALONDE : Dans le fond,  
2 je n'étais jamais capable de garder un emploi.

3 --- Rires / Laughter

4 L'HON. MARC LALONDE : Je m'excuse  
5 pour ma voix, mais j'essaie de guérir une laryngite,  
6 Monsieur le Juge, depuis quelques semaines et je n'ai  
7 pas beaucoup de succès.

8 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je vous ai  
9 compris.

10 M<sup>e</sup> BATTISTA : Alors, vous avez cessé  
11 d'être membre du gouvernement à l'automne '84, et vous  
12 êtes retourné en pratique privée, c'est exact, depuis  
13 ce temps-là?

14 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

15 M<sup>e</sup> BATTISTA : Alors, je vais vous  
16 demander de nous parler de vos liens avec monsieur  
17 Karlheinz Schreiber au niveau professionnel ou  
18 personnel. Pouvez-vous décrire la nature de cette  
19 relation-là?

20 L'HON. MARC LALONDE : J'ai eu  
21 monsieur Schreiber comme client deux ou trois ans après  
22 avoir quitté la politique. J'étais en pratique privée,  
23 associé chez Stikeman Elliott à l'époque, et monsieur  
24 Schreiber est venu me voir et m'a confié quelques  
25 mandats de nature commerciale essentiellement, et au

1           travers les années, je l'ai représenté à différentes  
2           occasions dans des matières qui impliquaient donner des  
3           avis ou faire des démarches en rapport avec des  
4           opérations commerciales essentiellement.

5                           M<sup>e</sup> BATTISTA : Vos liens, vous les  
6           décrieriez comment? Est-ce qu'ils sont professionnels,  
7           personnels, les deux?

8                           L'HON. MARC LALONDE : Je dirais les  
9           deux. Ça a commencé, évidemment, par une relation  
10          purement professionnelle. Avant 1986 ou '87, je  
11          n'avais jamais rencontré ni entendu parler de monsieur  
12          Schreiber, je ne le connaissais pas. Mais avec le  
13          passage des années, on a eu de très bonnes relations  
14          personnelles.

15                          Son épouse et la mienne, ainsi que  
16          monsieur Schreiber et moi, on lunchait ensemble  
17          occasionnellement, on se voyait socialement. Je crois  
18          qu'il habitait Ottawa ou Toronto à l'époque, et nous  
19          étions à Montréal, alors, on ne se voyait pas tous les  
20          jours.

21                          Mais c'était le genre de relation que  
22          vous avez avec un bon client, quoi, dans la pratique du  
23          droit. Vous les voyez occasionnellement, etc. Il y en  
24          a qui aiment beaucoup jouer au golf avec leurs clients.  
25          Moi, je n'aime pas le golf, alors, j'aimais mieux

1           prendre un bon lunch.

2                           M<sup>e</sup> BATTISTA : De façon générale, sans  
3           entrer dans les détails, quel type de mandats vous  
4           a-t-il confié?

5                           L'HON. MARC LALONDE : C'était  
6           essentiellement des questions de nature commerciale,  
7           comme je l'ai dit. Il y avait... je me rappelle qu'il  
8           m'avait demandé une opinion en rapport avec un litige  
9           qu'il avait au sujet d'une transaction immobilière qui  
10          tournait mal, je crois. Dans une autre affaire,  
11          c'était une relation avec une banque canadienne où il y  
12          avait eu des malentendus, je crois.

13                          C'est ce genre de mandats qui sont de  
14          nature commerciale. C'est un bonhomme qui transigeait  
15          dans toutes sortes de choses, qui était actif avec  
16          toutes sortes d'entreprises. Je l'ai avisé un moment  
17          donné en rapport avec une compagnie qui était dans le  
18          domaine des pâtes préparées d'avance.

19                          Et puis, évidemment, je l'ai avisé  
20          dans l'affaire Thyssen qui fait l'objet de l'enquête de  
21          la Commission, et je dirais que ceci a été le plus gros  
22          mandat, disons, que j'ai rempli en rapport avec  
23          monsieur Schreiber.

24                          M<sup>e</sup> BATTISTA : De façon générale, au  
25          fil des ans, qui était le mandataire, votre mandataire

1            quand vous agissiez dans des dossiers reliés à monsieur  
2            Schreiber?

3                            L'HON. MARC LALONDE : C'était  
4            généralement l'une ou l'autre de ses entreprises,  
5            particulièrement Bear Head Industries dans le cas  
6            Thyssen. Parfois, c'était une autre de ses  
7            entreprises. Je pense que dans un cas, il s'agissait  
8            d'une entreprise qui s'appelait Bitucan Holdings, qui  
9            lui appartenait, m'avait-il dit.

10                            Mais il y a eu d'autres cas où  
11            c'était de la représentation purement personnelle,  
12            c'est-à-dire c'était ses propres affaires.

13                            M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord.

14                            Dans l'affaire, maintenant, sans  
15            entrer dans les détails du mandat comme tel de façon  
16            assez spécifique, quand vous avez agi pour monsieur  
17            Schreiber dans le cadre de l'affaire Bear Head, qui  
18            était votre mandataire à ce moment-là?

19                            L'HON. MARC LALONDE : Les comptes  
20            étaient envoyés... au début, ils étaient envoyés, je  
21            crois, à Bear Head Industries, et ensuite ont été  
22            envoyés à Thyssen BHI, BHI. Je vous avouerais que je  
23            ne sais pas exactement les relations entre les deux,  
24            qui contrôlait quoi -- il faudrait demander à monsieur  
25            Schreiber -- mais je pense que monsieur Greg...

1 monsieur Massmann... ce n'est pas Greg. C'est...

2 M<sup>e</sup> BATTISTA : Greg Alford peut-être?

3 L'HON. MARC LALONDE : Non, non.

4 Massmann.

5 M<sup>e</sup> BATTISTA : Monsieur Massmann, oui.

6 L'HON. MARC LALONDE : Je ne me  
7 rappelle pas de son prénom... Jürgen. Jürgen Massmann  
8 était, je crois, le président de cette compagnie-là.  
9 Il était lui-même un officier senior de Thyssen en  
10 Allemagne, tandis que Bear Head, je crois, était  
11 dirigée... appartenait à monsieur Schreiber lui-même.  
12 Mais il se peut que monsieur Schreiber ait eu aussi le  
13 titre de Chairman de BHI, mais ça, il faudrait lui  
14 demander.

15 M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord. D'accord.

16 Je vais attirer votre attention à  
17 l'onglet 30 des documents que vous avez devant vous.  
18 Nous voyons des comptes d'honoraires, et je vais  
19 attirer votre attention de façon plus particulière à la  
20 première page et à la cinquième page.

21 Alors, nous voyons l'en-tête à la  
22 première page. Nous voyons aussi : Monsieur Karlheinz  
23 Schreiber, Chairman, Bear Head Industries Ltd.

24 L'HON. MARC LALONDE : M'hmm.

25 M<sup>e</sup> BATTISTA : Et page 5... ou la

1           cinquième page plutôt...

2                           L'HON. MARC LALONDE : Oui.

3                           M<sup>e</sup> BATTISTA : ...ou disons plutôt  
4           sixième, je m'excuse. Vous voyez l'en-tête? On voit  
5           l'en-tête clairement identifiée à Stikeman Elliott.

6                           Pouvez-vous nous expliquer qui  
7           préparait ces comptes? Au nom de qui étaient-ils  
8           faits, et pourquoi il y aurait une différence entre la  
9           première et la cinquième? Est-ce que c'est une  
10          question d'impression?

11                          L'HON. MARC LALONDE : Je pense que  
12          c'est tout simplement ce que j'ai extrait de mon  
13          dossier. Dans certains cas, il devait y avoir un  
14          original qui était déposé dans le dossier, qui porte  
15          l'en-tête de Stikeman Elliott. Dans les autres cas,  
16          c'était des copies que ma secrétaire mettait au  
17          dossier.

18                          Mais dans tous les cas, les comptes  
19          étaient envoyés au nom de Stikeman Elliott, étaient  
20          préparés par moi sur la base de feuilles de temps et de  
21          dépenses que les bureaux d'avocats tiennent  
22          généralement, et le compte était expédié par moi, mais  
23          au nom de Stikeman Elliott, et il était payé à l'ordre  
24          de Stikeman Elliott.

25                          Ces comptes-là, en 25 ans, je n'en ai

1 pas vu beaucoup passer, je dois vous dire. Ces  
2 comptes-là rentraient directement à la comptabilité du  
3 bureau ou si c'est ma secrétaire qui recevait le  
4 chèque, elle l'envoyait directement sans me le montrer.

5 J'en entendais parler quand les clients ne payaient  
6 pas. Autrement, quand les clients payaient, le bureau  
7 semblait satisfait. Or, je dois dire que dans tous ces  
8 comptes-là, ils ont été payés, à ma connaissance.

9 M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord. Vous n'en  
10 avez pas entendu parler?

11 L'HON. MARC LALONDE : Je n'en ai  
12 jamais entendu parler.

13 M<sup>e</sup> BATTISTA : Alors, simplement pour  
14 m'assurer d'avoir bien compris, essentiellement, les  
15 comptes, vous les prépariez à l'aide de votre  
16 assistante; c'est exact?

17 L'HON. MARC LALONDE : Exactement.

18 M<sup>e</sup> BATTISTA : Préparés au nom de  
19 Stikeman Elliott?

20 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

21 M<sup>e</sup> BATTISTA : Facturés au nom de  
22 Stikeman Elliott?

23 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

24 M<sup>e</sup> BATTISTA : Et payés à Stikeman  
25 Elliott?

1 L'HON. MARC LALONDE : Absolument.

2 M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord.

3 Votre méthode de facturation, est-ce  
4 qu'elle était une facturation à l'heure, montant fixe,  
5 forfaitaire?

6 L'HON. MARC LALONDE : Ma facturation  
7 était à l'heure, et je peux vous dire, ayant vérifié  
8 durant les derniers jours, c'était mon taux horaire à  
9 l'époque, qui était de 325 dollars l'heure.

10 M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord. Et ces  
11 comptes ici ont été payés comment?

12 L'HON. MARC LALONDE : Ils ont été  
13 payés... à ma connaissance, ils ont été payés par  
14 chèque.

15 M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord. A-t-il été  
16 question, à quelque moment de votre relation  
17 professionnelle avec M. Schreiber, que celui-ci vous  
18 paye en argent comptant?

19 L'HON. MARC LALONDE : Non. Tous les  
20 services que j'ai rendus à monsieur Schreiber étaient  
21 payés par chèque ou par traite bancaire. Comme je vous  
22 disais, je ne voyais pas l'argent rentrer, mais j'étais  
23 associé à un bureau d'avocats, et l'arrangement était à  
24 l'effet que tous les honoraires des associés allaient à  
25 la société et non pas aux sociétaires

1           individuellement...

2                           M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord.

3                           L'HON. MARC LALONDE : ...à part les  
4           revenus comme administrateurs d'entreprise, qui, à ce  
5           moment-là, pouvaient être gardés par ceux qui étaient  
6           administrateurs d'entreprise. Mais dans tous les  
7           autres cas, chez Stikeman Elliott à l'époque, les  
8           argents... les honoraires étaient... appartenait à la  
9           société.

10                           M<sup>e</sup> BATTISTA : Alors, vous venez  
11           d'apporter une nuance, c'est-à-dire le travail que vous  
12           faisiez, soit en tant qu'avocat ou en tant que  
13           représentant d'un client, cet argent-là était facturé  
14           au nom du cabinet, et l'argent allait au cabinet; c'est  
15           bien ça?

16                           L'HON. MARC LALONDE : Absolument,  
17           dans tous les cas.

18                           M<sup>e</sup> BATTISTA : Mais il y avait une  
19           exception dans les cas où vous, par exemple, siégiez  
20           sur un conseil d'administration d'une entreprise, ces  
21           honoraires-là ou ces sommes-là pouvaient aller aux  
22           associés directement?

23                           L'HON. MARC LALONDE : Étaient exclus  
24           du contrat de société.

25                           M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord.

1 L'HON. MARC LALONDE : Alors, l'avocat  
2 en question pouvait les garder.

3 M<sup>e</sup> BATTISTA : Très bien.

4 Est-ce que votre méthode de  
5 facturation... vous avez dit que vous facturiez à  
6 l'heure. Est-ce que votre méthode de facturation  
7 pouvait varier en fonction de la nature des services?  
8 C'est-à-dire si vous rendiez des services à titre  
9 d'avocat, vous aviez une méthode de facturation, et si  
10 vous rendiez des services en tant que lobbyiste, par  
11 exemple, vous aviez une autre méthode de facturation?

12 L'HON. MARC LALONDE : Non, c'était la  
13 même méthode et les mêmes honoraires, et mon bureau à  
14 l'époque n'était pas du tout favorable à la technique  
15 des honoraires à pourcentage ou des arrangements comme  
16 ceux-là. Le principe, c'était qu'on chargeait sur la  
17 base de notre tarif horaire, et puis, si on avait un  
18 succès faramineux, on négociait avec le client le  
19 paiement d'une prime.

20 Alors, ça ne veut pas dire que le  
21 résultat net était toujours le tarif horaire seulement,  
22 mais la pratique n'était pas de prendre des mandats,  
23 soit comme avocat, soit comme lobbyiste, à pourcentage.

24 M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord.

25 Je vais vous poser quelques questions

1 maintenant sur votre mandat dans le cadre précis du  
2 projet Bear Head.

3 Votre implication dans la promotion  
4 du projet Bear Head remonte à quand?

5 L'HON. MARC LALONDE : Pour la  
6 promotion du projet comme tel, ça remonte à la fin  
7 octobre '93. J'avais entendu parler du projet  
8 antérieurement. Comme je vous ai dit, monsieur  
9 Schreiber me consultait occasionnellement sur  
10 différentes choses et il me parlait aussi des projets  
11 dans lesquels il était impliqué occasionnellement.

12 Et je crois que tôt en '93... plutôt,  
13 octobre, il m'avait consulté en rapport avec une  
14 opinion juridique qu'il avait obtenue de la part du  
15 bureau de Gowlings, bureau d'avocats d'Ottawa à  
16 l'époque, je crois, ou Toronto -- il était aussi à  
17 Toronto à l'époque -- concernant une possibilité de  
18 poursuivre le gouvernement canadien pour bris de  
19 contrat ou fausse représentation, et il m'avait  
20 demandé... il m'avait remis copie de cette opinion-là  
21 et il m'avait demandé qui je pourrais considérer pour  
22 agir comme avocat de litige dans ce domaine-là.

23 Et je lui avais dit à l'époque que,  
24 premièrement, ce n'était sûrement pas moi parce que je  
25 n'étais pas un avocat de litige, mais que, à mon avis,

1 un excellent avocat du Barreau de l'Ontario était  
2 maître Ian Scott, et je lui ai recommandé de prendre  
3 monsieur Scott comme avocat, et c'est ce qu'il a fait  
4 aussi.

5 M<sup>e</sup> BATTISTA : De façon spécifique  
6 quant à la promotion, pouvez-vous nous parler de  
7 comment vous avez été approché pour entreprendre le  
8 mandat spécifique que vous avez accepté à la fin  
9 octobre 1993?

10 L'HON. MARC LALONDE : À la fin  
11 d'octobre -- alors, ça aurait été après l'élection du  
12 nouveau gouvernement libéral en octobre, je crois,  
13 1993 -- alors, monsieur Schreiber m'a demandé si je  
14 prendrais le mandat pour essayer de convaincre le  
15 gouvernement de procéder avec l'achat du produit  
16 Thyssen, du véhicule blindé à chenilles, que la  
17 compagnie Thyssen essayait de vendre au gouvernement  
18 canadien depuis quelques années, et au sujet duquel,  
19 elle n'avait pas réussi à avoir une réponse favorable  
20 avant l'élection.

21 Alors, je lui ai dit que je serais  
22 prêt, sûrement, à considérer et prendre le mandat, mais  
23 qu'il me semblait y avoir des conditions élémentaires.

24 La première, c'est qu'il fallait  
25 qu'il démontre que le produit au plan coût-bénéfice

1           était avantageux par rapport à d'autres concurrents.

2                           Deux, que le produit aurait un marché  
3           autre que sur le marché simplement canadien parce qu'on  
4           ne construit pas une usine pour construire 400  
5           véhicules, dans le fond.

6                           Et troisièmement, je lui ai dit qu'il  
7           devait sûrement oublier penser que le gouvernement, le  
8           nouveau gouvernement, dirigerait ce contrat à source  
9           unique, c'est-à-dire accorderait ce projet-là à Thyssen  
10          sans appel d'offre public, et que, à mon avis, la seule  
11          chance de succès qu'ils avaient, c'était d'essayer de  
12          convaincre le gouvernement de procéder par appel  
13          d'offre public, et ça, je ne voyais aucun problème,  
14          personnellement, à faire des démarches auprès des  
15          autorités gouvernementales et de l'administration pour  
16          dire qu'un projet d'une telle importance devrait faire  
17          l'objet d'appel d'offre public, donc, devrait avoir une  
18          vraie concurrence transparente avant d'avoir une  
19          décision.

20                           M<sup>e</sup> BATTISTA : Quand vous êtes entré  
21          dans le dossier, quand vous avez accepté le mandat, il  
22          était à quelle étape, le projet Bear Head?

23                           L'HON. MARC LALONDE : Je crois qu'il  
24          était connu que le gouvernement conservateur avait  
25          abandonné le projet, avait décidé de ne pas procéder

1 avec le projet. C'est ce dont je me souviens. De  
2 toute façon, le projet végétait depuis des années.  
3 Mais il n'y avait pas eu de décision finale de prise.  
4 Le gouvernement n'avait pas annoncé l'achat de nouveaux  
5 produits ou de produits différents de ceux présentés  
6 par Thyssen.

7                   Alors, je disais que le projet était  
8 peut-être, comme on dit, dans les limbes. À ce  
9 moment-là, il n'y avait pas eu de décision officielle,  
10 mais c'est clair que le projet était... n'était pas  
11 celui qui volait le plus haut à ce moment-là. C'était  
12 le contexte dans lequel on se trouvait, je pense, en  
13 octobre '93.

14                   M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord.

15                   Je vais vous référer aux onglets 3 et  
16 5 des documents que vous avez devant vous. Il s'agit  
17 de vos notes personnelles, je crois bien.

18                   L'HON. MARC LALONDE : Oui.

19                   M<sup>e</sup> BATTISTA : Alors, on voit ici une  
20 première note à l'onglet 3. Alors, on voit ici que ce  
21 sont des notes que vous avez prises -- corrigez-moi si  
22 je ne m'abuse -- dans le cadre d'une réunion de  
23 préparation ou de discussion au sujet de votre mandat.

24                   L'HON. MARC LALONDE : Oui, ce sont  
25 des notes... toutes ces notes manuscrites sont des

1 résultats soit de conversations téléphoniques, soit de  
2 notes prises à l'occasion de rencontres avec les  
3 personnes présentes de la part de Bear Head Industries.

4 Mais si vous regardez à la page 2 de l'onglet 3...

5 M<sup>e</sup> BATTISTA : Oui.

6 L'HON. MARC LALONDE : ...on mentionne  
7 monsieur Jürgen Massmann et Greg Alford.

8 M<sup>e</sup> BATTISTA : Oui.

9 L'HON. MARC LALONDE : Alors, ce  
10 serait une rencontre que j'aurais eue avec eux à ce  
11 moment-là.

12 La dernière page, vous voyez une note  
13 « Schreiber, Greg Alford et Jack Vance ». Alors, ce  
14 serait là encore une conversation téléphonique ou une  
15 rencontre avec ces trois personnes-là.

16 Quant à la première page, tout ce que  
17 je vois, c'est « téléphone KHS. » Alors, c'était  
18 probablement des notes prises à l'occasion d'une  
19 conversation téléphonique avec monsieur Schreiber.

20 Ces notes-là, malheureusement, ne  
21 semblent pas toutes porter de date, mais je dirais que  
22 ce sont des notes qui ont été prises très probablement  
23 au tout début du mandat. C'est des notes qui  
24 consistaient à m'informer de la situation, me donner le  
25 panorama de la situation en autant que le projet était

1           concerné.

2                           M<sup>e</sup> BATTISTA : Au tout début de votre  
3           implication, Thyssen visait, à ce moment-là, à  
4           s'établir dans la région du Québec ou dans la province  
5           de Québec?

6                           L'HON. MARC LALONDE : Bien, au tout  
7           début...

8                           M<sup>e</sup> BATTISTA : De votre implication.

9                           L'HON. MARC LALONDE : ...sous le  
10          gouvernement précédent...

11                          M<sup>e</sup> BATTISTA : Oui.

12                          L'HON. MARC LALONDE : ...le projet  
13          visait le Cap-Breton, et je ne sais pas si c'est avant  
14          qu'on m'ait consulté ou si c'est immédiatement après.

15                          Mais, de toute façon, mon avis avait  
16          été, dès le point de départ quand on m'a consulté,  
17          écoutez, un des gros problèmes, à mon avis, que vous  
18          avez en vous installant au Cap-Breton, c'est que vous  
19          allez être obligé d'imposer au gouvernement canadien ou  
20          d'obtenir des fonds pour dépenser beaucoup d'argent en  
21          infrastructure, construction d'un port, construction  
22          peut-être de voie ferrée pour accéder à l'usine, ainsi  
23          de suite, construction de routes.

24                          Et j'avais dit, je pense qu'un de vos  
25          handicaps... d'ailleurs, je me demande si eux ne l'ont

1 pas mentionné un moment donné. Le gouvernement  
2 trouvait que ça pouvait impliquer jusqu'à 100 millions  
3 de dollars d'investissement en infrastructure, et je  
4 leur avais dit que je doutais qu'aucun gouvernement  
5 puisse envisager un tel investissement à l'époque.

6 Donc, je leur avais suggéré de  
7 considérer un établissement au Québec. Il y avait deux  
8 endroits qui m'apparaissaient assez logiques ou  
9 possibles et qui étaient déjà doués d'infrastructure.

10 Le premier était les chantiers Davie  
11 à Lévis près de Québec, qui étaient des chantiers qui  
12 étaient toujours en difficultés financières, qui  
13 manquaient toujours de contrats, et que le gouvernement  
14 portait à bout de bras depuis des années, et je me  
15 disais qu'il y aurait possibilité peut-être de  
16 convertir une partie de cet immense chantier en usine  
17 qui pourrait fabriquer ce genre de produit.

18 Et une autre était à Montréal, qui  
19 venait de fermer, je crois, à l'époque. C'était les  
20 usines Vickers, qui étaient aussi... appartenait à  
21 une compagnie britannique qui, je pense, avait déjà  
22 fait faillite, mais qui, durant la Deuxième Guerre  
23 mondiale, avait construit une usine là-bas qui servait  
24 à la réparation des bateaux, mais aussi, je crois, si  
25 je me rappelle bien, servait à la construction

1 d'appareils militaires.

2 Alors, les deux endroits, à Lévis ou  
3 Montréal, avaient accès à des ports en eaux profondes  
4 et excellent accès par routes et chemins de fer, donc,  
5 ne devraient pas impliquer pour le gouvernement d'avoir  
6 à encourir des frais très substantiels d'infrastructure  
7 pour soutenir le projet.

8 Alors, c'est la recommandation que  
9 j'avais faite, mais je dois vous avouer que je ne me  
10 rappelle pas si eux-mêmes n'avaient pas décidé à ce  
11 moment-là que peut-être ils seraient mieux de  
12 considérer le Québec plutôt que le Cap-Breton.

13 M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord.

14 Je vais revenir un peu à vos notes.  
15 Simplement attirer votre attention à la première page  
16 de l'onglet 3. À la cinquième ligne, nous voyons... ou  
17 la quatrième ligne :

18 « Équipement dépassé. Rien pour le  
19 maintien de la paix. Min -- *alors,*  
20 *ministre -- aurait dit vous n'aurez*  
21 *que -- je ne vois pas -- pour le*  
22 *maintien de la paix.* » [Traduction du  
23 texte lu (texte en italiques en  
24 français dans le texte lu)]

25 Savez-vous à quoi ça réfère,

1           cette note-là?

2                           L'HON. MARC LALONDE : Écoutez, un, je  
3 n'étais pas à ce dîner en question; deux, c'est ce que  
4 monsieur Schreiber m'a rapporté de la conversation avec  
5 des généraux canadiens qu'il avait eue à l'occasion de  
6 ce dîner...

7                           M<sup>e</sup> BATTISTA : M'hmm.

8                           L'HON. MARC LALONDE : ...et je crois  
9 que ce que les généraux lui ont dit, c'est que le  
10 ministre leur avait dit, le seul produit que vous  
11 allez... que le gouvernement va être prêt à considérer  
12 comme nouvel investissement, ça va être de l'équipement  
13 pour les fins de maintien de la paix.

14                          M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord.

15                          Et on voit un peu plus loin, on voit  
16 sous la rubrique « Collenette »... J'imagine ça réfère  
17 au ministre Collenette de l'époque?

18                          L'HON. MARC LALONDE : Oui.

19                          M<sup>e</sup> BATTISTA :

20                               « Le Canada veut exporter. Le  
21 MDN avait besoin de tester  
22 l'équipement. Ne demande pas  
23 d'acheter quelque équipement que  
24 ce soit. » [Traduction du texte  
25 lu]

1 C'est...

2 L'HON. MARC LALONDE : Oui, c'est ça.

3 M<sup>e</sup> BATTISTA : Ça réfère à quoi, ça?

4 Corrigez-moi si je ne m'abuse, à l'époque, vous avez  
5 mentionné tantôt que l'objectif était de démontrer  
6 qu'il y avait un véhicule qui était d'une bonne  
7 qualité; deuxièmement, qu'on pouvait exporter ce  
8 véhicule-là, qu'il y aurait un marché étranger pour  
9 cela.

10 L'HON. MARC LALONDE : M'hmm.

11 M<sup>e</sup> BATTISTA : Est-ce que ces notes-là  
12 sont le reflet de ce type de discussion-là?

13 L'HON. MARC LALONDE : Oui. Oui, en  
14 général, je dirais. Mais quand j'ai indiqué ici, « ne  
15 demande pas d'acheter l'équipement, » [traduction]  
16 franchement là, je ne sais pas trop si c'était Thyssen  
17 qui disait vous n'êtes pas obligé d'acheter l'appareil  
18 pour le tester ou si on ne devait pas avoir à payer  
19 pour en tester un.

20 M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord.

21 L'HON. MARC LALONDE : Je ne serais  
22 pas en mesure de vous donner des détails là-dessus.

23 M<sup>e</sup> BATTISTA : Les détails de ce genre  
24 de discussion-là vous échappent aujourd'hui?

25 L'HON. MARC LALONDE : Bien,

1           particulièrement sur « ne demande pas d'acheter  
2           l'équipement, » [traduction] je ne sais pas, comme je  
3           vous dis, si ça veut dire que Thyssen aurait dit vous  
4           n'êtes pas obligé de l'acheter pour la tester.

5                           M<sup>e</sup> BATTISTA : M'hmm.

6                           L'HON. MARC LALONDE : Je ne sais pas  
7           à quoi ça réfère exactement.

8                           M<sup>e</sup> BATTISTA : Très bien.

9                           Je vous attire également à la page 3  
10          de ce document. On voit... vous avez alludé tantôt à  
11          KHS :

12                           « Être à Ottawa semaine du 13,  
13                           réunions. » (Tel que lu)

14                           Et là, c'est :

15                           « Voir avec... » (Tel que lu)

16                           J'imagine que ce sont les ministres  
17          que vous visiez, soit vous ou vous avec monsieur  
18          Schreiber, à rencontrer pour des fins d'une réunion?

19                           L'HON. MARC LALONDE : Oui,  
20          absolument.

21                           M<sup>e</sup> BATTISTA : C'est bien ça?

22                           L'HON. MARC LALONDE : Oui.

23                           M<sup>e</sup> BATTISTA : En ce qui concerne le  
24          volet international du projet, je vais attirer votre  
25          attention aux onglets 2, 6 et 7.

1                   Alors, à l'onglet 2, nous voyons une  
2 lettre de monsieur Greg Alford, qui était, lui,  
3 corrigez-moi, vice-président de Bear Head à l'époque?  
4 Il était un officier de Bear Head?

5                   L'HON. MARC LALONDE : Il était un  
6 officier, vice-président ou président, je ne... je me  
7 demande s'il n'était pas président.

8                   M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord.

9                   L'HON. MARC LALONDE : Monsieur  
10 Schreiber était Chairman.

11                   M<sup>e</sup> BATTISTA : Chairman, très bien.

12                   Alors, M. Alford vous écrit le  
13 1<sup>er</sup> février, et dans ce document-là, il fait référence à  
14 une rencontre du 14 décembre 93, rencontre à laquelle  
15 vous n'avez pas assisté; c'est bien ça?

16                   L'HON. MARC LALONDE : Non, je ne me  
17 rappelle pas d'avoir assisté à cette rencontre.

18                   M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord.

19                   Et dans cette lettre, il réfère au  
20 fait qu'on a remis, à l'époque, des études de marché et  
21 des documents qui tendaient à démontrer qu'il y avait  
22 une demande sur le plan international de ce type de  
23 véhicule?

24                   L'HON. MARC LALONDE : Oui.

25                   M<sup>e</sup> BATTISTA : Alors, je vous dirige

1 à... je vous demande de regarder l'onglet 6 à compter  
2 de la page 8.

3 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

4 M<sup>e</sup> BATTISTA : Alors, ce qu'on voit  
5 ici...

6 L'HON. MARC LALONDE : À la page 8 de  
7 l'onglet 6?

8 M<sup>e</sup> BATTISTA : Oui. Oui.

9 L'HON. MARC LALONDE : Ce qui apparaît  
10 comme page 8 de 16 là?

11 M<sup>e</sup> BATTISTA : Voilà!

12 L'HON. MARC LALONDE : Merci.

13 M<sup>e</sup> BATTISTA : Alors, vous vous  
14 souviendrez, lorsque nous nous sommes rencontrés pour  
15 préparer votre témoignage, vous aviez fait référence au  
16 fait que vous aviez en tête des tableaux...

17 L'HON. MARC LALONDE : M'hmm.

18 M<sup>e</sup> BATTISTA : ...où on voyait...  
19 Est-ce qu'il s'agit des tableaux auxquels vous pensiez?

20 L'HON. MARC LALONDE : Oui, j'ai  
21 sûrement vu ces tableaux-là. Je ne me rappelais pas  
22 lorsque nous avons eu notre entrevue parce que je ne  
23 les avais pas retracés dans mon dossier, mais c'est le  
24 genre de document que j'ai sûrement considéré à un  
25 moment ou l'autre.

1 M<sup>e</sup> BATTISTA : Alors, ce qu'on voit  
2 ici, il s'agit de document où on voit :  
3 « Marché OTAN précisé »? (Tel  
4 que lu)  
5 L'HON. MARC LALONDE : M'hmm.  
6 M<sup>e</sup> BATTISTA : Je présume qu'il s'agit  
7 de pays qui sont membres de l'OTAN?  
8 L'HON. MARC LALONDE : Exactement.  
9 M<sup>e</sup> BATTISTA :  
10 « Marché OTAN non précisé » (Tel  
11 que lu)  
12 Il s'agit de pays où on n'a pas  
13 encore fait des études de marché à ce moment-là?  
14 L'HON. MARC LALONDE : Oui, où c'était  
15 pas... c'est indiqué en haut.  
16 M<sup>e</sup> BATTISTA : Oui.  
17 L'HON. MARC LALONDE : Le premier,  
18 c'est marqué :  
19 « Au sein de l'OTAN, 14 pays  
20 sont équipés de variantes du  
21 M113 et de véhicules semblables.  
22 Quatre pays particuliers de  
23 l'OTAN étaient visés par l'étude  
24 de BHI. » (Tel que lu)  
25 Dans l'autre, c'est :

1 « Au sein de l'OTAN, 14 pays  
2 sont équipés de variantes du  
3 M113 et de véhicules semblables.  
4 Pour 10 pays de l'OTAN, les  
5 prévisions sont combinées dans  
6 l'étude de BHI. » (Tel que lu)

7 M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord.

8 Et ce que nous voyons ici, c'est ce  
9 que Bear Head Industries prévoit comme marchés pour ce  
10 type de véhicule; c'est bien ça?

11 L'HON. MARC LALONDE : Exactement.

12 M<sup>e</sup> BATTISTA : Alors, on voit « marché  
13 brut prévu par BHI » [traduction] à la deuxième page,  
14 c'est-à-dire à 9 de 16, on voit « 8 280 véhicules » ...

15 L'HON. MARC LALONDE : C'est ça.

16 M<sup>e</sup> BATTISTA : ...et « prévision du  
17 marché net de BHI [traduction] : 1 656 véhicules »?

18 L'HON. MARC LALONDE : M'hmm.

19 M<sup>e</sup> BATTISTA : Ensuite, on voit :

20 « Marché hors de l'OTAN  
21 précisé » [Traduction du texte  
22 lu]

23 Il s'agit de pays qui n'appartiennent  
24 pas à l'OTAN?

25 L'HON. MARC LALONDE : C'est ça.

1 M<sup>e</sup> BATTISTA : Et Thyssen avait... ou  
2 Bear Head avait préparé des projections en termes de  
3 besoins futurs ou potentiels, marchés potentiels dans  
4 ces pays-là?

5 L'HON. MARC LALONDE : À ma  
6 connaissance, ces études-là ont été faites par Thyssen  
7 en Allemagne et étaient faites... visaient à identifier  
8 des pays qui avaient de l'équipement qui était  
9 susceptible d'avoir besoin d'être remplacé, enfin, qui  
10 étaient dotés d'équipement qui datait de 15, 20 à 25  
11 ans, donc, qu'on pouvait présumer que ces pays  
12 viseraient à moderniser leur équipement à plus ou moins  
13 courte échéance, et c'est sur cette base que la liste  
14 de ces pays-là, à ma connaissance, avait été établie.

15 M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord.

16 Et maintenant, j'attire votre  
17 attention à l'onglet 7, alors, simplement pour terminer  
18 sur ce document. On voit encore, à la page 11 de 16 :

19 « Marché hors de l'OTAN non  
20 précisé » [Traduction du texte  
21 lu]

22 Et encore là, on voit une série de  
23 pays, mais dans ce cas-là, il n'y a pas de prévisions.  
24 Ce qu'on a, c'est le nombre de véhicules qu'on croit  
25 que ces pays-là possèdent, mais on n'a pas de

1 prévisions quant aux possibilités de...

2 L'HON. MARC LALONDE : C'est ça.

3 M<sup>e</sup> BATTISTA : ...de ventes, et c'est  
4 la même chose pour la page suivante?

5 L'HON. MARC LALONDE : C'est ça.

6 C'est une liste de pays au sujet desquels, sans doute,  
7 Thyssen n'avait pas d'information valable pour tirer  
8 quelque... faire une prévision raisonnable.

9 M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord.

10 Et à la page 13 de 16, ce que nous  
11 voyons, c'est le potentiel total selon les prévisions  
12 de Thyssen pour le marché international?

13 L'HON. MARC LALONDE : Le potentiel  
14 total et la part de marché que Thyssen pensait pouvoir  
15 obtenir.

16 M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord.

17 J'attire votre attention maintenant à  
18 l'onglet 7. Vous avez eu l'occasion de voir ce  
19 document?

20 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

21 M<sup>e</sup> BATTISTA : Si je vous suggère,  
22 c'est l'étude du gouvernement canadien quant à des  
23 prévisions possibles ou plausibles quant au marché  
24 international?

25 L'HON. MARC LALONDE : Marché

1 extérieur, yes, oui.

2 M<sup>e</sup> BATTISTA : Alors, ça, ça été fait  
3 par le gouvernement canadien suite aux représentations  
4 de Thyssen et de Bear Head?

5 L'HON. MARC LALONDE : Je ne suis pas  
6 sûr si ça été fait par le gouvernement lui-même. Je me  
7 demande s'ils n'avaient pas engagé une grande firme de  
8 comptables comme consultants, mais ce sont les chiffres  
9 du gouvernement.

10 M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord.

11 Qui ont été produites dans le  
12 contexte des représentations que faisaient Thyssen et  
13 Bear Head à l'époque?

14 L'HON. MARC LALONDE : C'est ça.  
15 Thyssen disait, il y a un grand marché extérieur, un  
16 grand marché d'exportation pour ce produit-là, et le  
17 gouvernement disait, bien, on voudrait bien voir, on va  
18 faire notre propre étude, on ne s'en remettra pas  
19 nécessairement à vos chiffres, et le gouvernement a  
20 fait ces études-là.

21 Il y avait un écart, d'ailleurs,  
22 assez considérable entre les deux. Si vous regardez,  
23 les projections de Thyssen étaient pour quelque  
24 8 000 véhicules, tandis que celles du gouvernement  
25 étaient plutôt pour 2 000 véhicules.

1                   Mais je sais qu'il y a eu des  
2 discussions subséquentes entre le gouvernement et  
3 Thyssen à ce sujet-là, à lesquelles, personnellement,  
4 je n'ai pas participé, mais que... disons que les  
5 chiffres ont tendu à se rapprocher un peu.

6                   Mais à tout événement, la thèse de  
7 Thyssen était à l'effet que même avec 2 000 véhicules  
8 en exportation, il y aurait de quoi à soutenir très  
9 facilement une installation autonome au Canada, et  
10 Thyssen accordant un mandat mondial pour ce produit-là  
11 à Thyssen Canada.

12                   M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord.

13                   Je vais attirer votre attention à  
14 l'onglet 10. Vous avez un document, une transmission  
15 par télécopie de monsieur Alford. Vous êtes mis en  
16 copie. Alors, nous voyons qu'il y a une copie à  
17 monsieur Jürgen Massmann, Karlheinz Schreiber, Jack  
18 Vance, et à vous-même.

19                   L'HON. MARC LALONDE : M'hmm.

20                   M<sup>e</sup> BATTISTA : Et c'est une copie du  
21 Livre blanc du gouvernement, en défense.

22                   Pouvez-vous nous parler de  
23 l'importance du Livre blanc en défense? Est-ce que ça  
24 représente...

25                   L'HON. MARC LALONDE : Bien, c'était

1 l'arrivée d'un nouveau gouvernement qui faisait face à  
2 une situation financière extrêmement difficile. Le  
3 déficit fiscal était très considérable, disons ça comme  
4 ça, et le gouvernement avait fait une de ses priorités,  
5 avait dit de réduire le déficit comme première  
6 priorité, et tant monsieur Chrétien, qui était premier  
7 ministre, et monsieur Martin, comme ministre des  
8 Finances, s'étaient engagés à réduire radicalement le  
9 déficit sur une période de quelques années.

10 Par ailleurs, le ministère de la  
11 Défense, depuis des années, et c'était régulier,  
12 demandait toujours de renouveler son équipement,  
13 d'ajouter à ce qu'ils avaient et ainsi de suite, et ça  
14 toujours été, au travers les décennies, un problème  
15 entre le ministère de la Défense et le gouvernement.  
16 Il n'y a pratiquement pas de limite à l'équipement  
17 militaire qu'on peut acheter si on veut vraiment être à  
18 la fine pointe. D'autre part, les ressources  
19 gouvernementales sont nécessairement limitées. Donc,  
20 il faut apprendre à trancher ou à diminuer les  
21 espérances d'achat du ministère de la Défense.

22 Ce Livre blanc avait été préparé par  
23 le gouvernement à l'époque justement pour essayer de  
24 faire un cadre devant toutes les demandes qui  
25 provenaient du ministère de la Défense. Il y en a qui

1           voulaient des sous-marins. Il y en a qui voulaient plus  
2           de destroyers. Il y en a qui voulaient les derniers  
3           cris des avions de chasse. Et puis, évidemment, il y  
4           en a qui disaient, il faut équiper mieux l'armée de  
5           terre, avec tout ce que ça peut représenter.

6                           Et le gouvernement était pris avec  
7           une série de demandes qu'il savait fort bien qu'il ne  
8           pouvait pas rencontrer, ne pouvait pas rencontrer  
9           toutes. Alors, ce Livre blanc-là, à l'époque, était  
10          sorti en misant beaucoup sur le rôle des Forces  
11          canadiennes, des Forces armées canadiennes, pour le  
12          maintien de la paix dans le monde, surtout en vertu des  
13          mandats des Nations Unies. Ça fait partie, d'ailleurs,  
14          de notre fonction traditionnelle depuis la fin de la  
15          Deuxième Guerre mondiale.

16                           Donc, il avait mis l'accent sur cet  
17          aspect-là, et, par ailleurs, a noté en page 50 de ce  
18          document, disant on a une situation financière  
19          extrêmement difficile, il va falloir... on ne pourra  
20          pas tout faire. Alors, c'est le contexte de ce Livre  
21          blanc, en général.

22                           M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord.

23                           Ce document vous avait été transmis  
24          par monsieur Alford; c'est exact?

25                           L'HON. MARC LALONDE : M'hmm.

1 M<sup>e</sup> BATTISTA : Je vais vous montrer  
2 également, à l'onglet 11, nous avons un projet de  
3 lettre -- elle n'est pas signée -- de monsieur Jürgen  
4 Massmann à monsieur Collenette. Elle porte la date du  
5 1<sup>er</sup> décembre également.

6 Est-ce qu'on doit comprendre que  
7 c'était un projet de lettre que monsieur Massmann  
8 envoyait à monsieur Collenette dans le contexte du  
9 Livre blanc?

10 L'HON. MARC LALONDE : Oui. Avec la  
11 publication du Livre blanc, il est apparu que ça serait  
12 le moment de repositionner le projet Thyssen dans le  
13 contexte du Livre blanc. Je ne sais pas si cette  
14 lettre a été envoyée le 1<sup>er</sup> décembre, mais c'est plus  
15 probablement... Je ne sais pas, franchement, si elle a  
16 été envoyée ou pas, mais très probablement qu'elle a  
17 été expédiée, oui.

18 M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord.

19 Et c'était un document qui était en  
20 réaction au Livre blanc et pour positionner Bear Head  
21 dans ce contexte-là?

22 L'HON. MARC LALONDE : Écoutez, le  
23 Livre blanc est sorti le 1<sup>er</sup> décembre, et cette  
24 lettre-là est datée du 1<sup>er</sup> décembre. Alors, dire que  
25 c'est en réaction au Livre blanc, c'est peut-être aller

1 un peu vite.

2 Je soupçonne que le projet de lettre  
3 a été rédigé quelques jours auparavant, et c'était en  
4 ébullition depuis un certain temps. J'ai sûrement été  
5 consulté sur ce projet, et j'ai probablement eu à  
6 exprimer mon point de vue sur les formulations qui  
7 étaient contenues dans cette lettre-là. Mais si je me  
8 rappelle bien, la lettre a été éventuellement expédiée,  
9 oui.

10 M<sup>e</sup> BATTISTA : Peut-être simplement  
11 pour vous aider, à la page 3 de ce document, on voit :

12 « Maintenant que votre... »

13 [Traduction du texte lu]

14 Dernière phrase :

15 « Maintenant que votre besoin de  
16 VBTT de remplacement est  
17 spécifiquement confirmé dans le  
18 Livre blanc, j'apprécierais que  
19 vous m'assuriez bientôt... »

20 [Traduction du texte lu]

21 Je comprends, c'est écrit le 1<sup>er</sup>, le  
22 Livre blanc est sorti le 1<sup>er</sup>, mais c'est dans le  
23 contexte... vous avez reçu... on voit bien que c'est un  
24 envoi de Thyssen qui vous a été envoyé. C'était un  
25 document de travail de Thyssen dans le contexte du

1 Livre blanc qui sortait?

2 L'HON. MARC LALONDE : Non. Je pense  
3 que c'est au crédit de Thyssen de voir qu'ils  
4 travaillaient rapidement, qu'ils aient réussi à sortir  
5 la lettre le même jour que la production du Livre  
6 blanc.

7 M<sup>e</sup> BATTISTA : À tout le moins, la  
8 lettre porte la date du 1<sup>er</sup> décembre.

9 L'HON. MARC LALONDE : Elle porte la  
10 date du 1<sup>er</sup> décembre.

11 M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord.

12 Je vais vous demander de nous  
13 expliquer le lien que vous aviez avec vos mandataires.  
14 Alors, avec qui de la compagnie Bear Head Industries  
15 étiez-vous en lien dans le cadre de l'exécution de  
16 votre mandat?

17 L'HON. MARC LALONDE : Chez Bear Head  
18 Industries, il y avait monsieur Schreiber, monsieur  
19 Alford et le lieutenant-général Vance qui était un  
20 officier à la retraite, en particulier, et il y avait  
21 aussi un ancien officier supérieur des Forces armées  
22 qui s'appelait Ian Reid(ph), je crois... Ian Reid.  
23 Alors, c'était les gens avec qui j'étais en  
24 communication, mais surtout monsieur Alford et monsieur  
25 Schreiber.

1                   En ce qui concernait Thyssen, j'étais  
2                   en communication, évidemment, assez fréquemment avec  
3                   monsieur Jürgen Massmann.

4                   M<sup>e</sup> BATTISTA : Décrivez-nous le rôle de  
5                   chacun, le rôle de monsieur Massman en particulier.

6                   L'HON. MARC LALONDE:   Monsieur  
7                   Massman occupait un poste supérieur dans la structure  
8                   de Thyssen AG en Allemagne. Je crois qu'il était sur  
9                   le comité exécutif de l'entreprise. En tout cas, il  
10                  avait un poste très supérieur, et c'est celui qui était  
11                  responsable pour Thyssen de vendre le produit... les  
12                  véhicules aux Forces armées canadiennes.

13                 Alors, c'est lui qui connaissait --  
14                 il était lui-même ingénieur et responsable d'une  
15                 division, je crois, en Allemagne -- et il connaissait  
16                 très bien le produit et il était, à toutes fins  
17                 pratiques, le porte-parole officiel de Thyssen, en  
18                 rapport avec ce produit-là.

19                 M<sup>e</sup> BATTISTA:   Son rôle par rapport au  
20                 vôtre ou celui de M. Schreiber, vis à vis des  
21                 représentations que vous aviez à faire, tant aux  
22                 ministre qu'aux fonctionnaires?

23                 L'HON. MARC LALONDE:   Bien, monsieur  
24                 Massmann vivait en Allemagne. Il ne connaissait pas  
25                 très bien le personnel du gouvernement canadien, que ce

1           soit au niveau des fonctionnaires ou au niveau  
2           politique. Ceux-ci, je m'adonnais à les connaître  
3           passablement mieux que lui. Par ailleurs, il en savait  
4           beaucoup plus que moi sur l'équipement militaire.

5                        Et quant à monsieur Schreiber, il  
6           était... il suivait ce dossier-là intensivement depuis  
7           1990... '88, je ne sais trop (ça faisait des années).  
8           Alors, il était très au courant et comme il avait fait  
9           énormément de démarches, je crois, du temps du  
10          gouvernement conservateur, il connaissait beaucoup de  
11          gens dans l'administration, les Forces armées et  
12          l'ancien gouvernement et même le gouvernement libéral  
13          qui a suivi.

14                       Alors, monsieur Alford, qui était  
15          président, je crois, ou vice-président de Bear Head --  
16          mais je crois qu'il était président -- était aussi  
17          quelqu'un qui avait une bonne expérience de  
18          l'administration publique, qui connaissait beaucoup ce  
19          qui se passait dans la fonction publique et puis qui  
20          suivait de près le dossier, faisait la rédaction, et  
21          cetera.

22                       M<sup>e</sup> BATTISTA: Dans le cadre de votre  
23          implication dans le projet Bear Head et votre travail  
24          avec le projet de Thyssen Bear Head, avez-vous eu des  
25          relations d'affaires avec monsieur Fred Doucet?

1 L'HON. MARC LALONDE: Non. En  
2 fait... À ma souvenance, je n'ai jamais rencontré  
3 monsieur Fred Doucet... à cette époque-là, sûrement  
4 pas. J'ai jamais... À ma connaissance, je n'ai jamais  
5 eu de relation avec lui... même sur un autre dossier,  
6 je dois dire, je... Ce n'est pas une personne que je  
7 connais bien. Je peux lui avoir serré la main dans un  
8 contexte social ou...

9 En politique ou dans la vie publique,  
10 on rencontre beaucoup de gens. Je ne pourrais pas dire  
11 que je l'ai jamais rencontré, mais ce n'est pas  
12 quelqu'un que je connais et je n'ai jamais eu de  
13 contact avec lui à ma connaissance; au meilleur de ma  
14 souvenance, non.

15 M<sup>e</sup> BATTISTA: Avez-vous de  
16 l'information au sujet d'une implication quelconque ou  
17 d'un rôle quelconque qu'il a pu jouer dans le cadre du  
18 projet Bear Head alors que vous aviez le mandat d'agir  
19 pour Bear Head?

20 L'HON. MARC LALONDE: Non.

21 M<sup>e</sup> BATTISTA: O.K. Savez-vous si M.  
22 Schreiber ou M. Alford était en lien avec M. Doucet, au  
23 sujet du projet Bear Head à l'époque où vous étiez  
24 impliqué?

25 L'HON. MARC LALONDE: À l'époque où

1 j'étais impliqué, non.

2 M<sup>e</sup> BATTISTA: Donc, à cette époque-là,  
3 vous n'avez jamais eu aucune information vous disant  
4 que monsieur Fred Doucet pouvait avoir un lien  
5 quelconque, de près ou de loin, avec le projet Bear  
6 Head?

7 L'HON. MARC LALONDE: Je devais  
8 savoir qu'il y avait eu une implication sur le  
9 gouvernement antérieur, de quelque façon, mais jamais  
10 je n'ai entendu parler de lui, dans le temps où j'avais  
11 le mandat, comme faisant quoique ce soit en rapport  
12 avec ce mandat-là.

13 M<sup>e</sup> BATTISTA: D'accord. Maintenant,  
14 quant à votre rôle spécifique particulier en tant que  
15 lobbyiste, votre rôle se limitait à celui de faire des  
16 représentations sur la scène nationale?

17 L'HON. MARC LALONDE: Exactement. Je  
18 n'ai fait de représentations qu'au gouvernement  
19 canadien. Je n'ai pas fait de représentations soit au  
20 plan international, soit au niveau de quelque  
21 gouvernement provincial que ce soit.

22 M<sup>e</sup> BATTISTA: Et auprès de qui  
23 avez-vous fait des représentations?

24 L'HON. MARC LALONDE: Auprès de  
25 fonctionnaires et de ministres. Bien, si je commence

1 par les ministres, je dirais le ministre de  
2 l'Industrie, le ministre de la Défense, le ministre des  
3 Affaires étrangères, le Premier ministre, vers la fin  
4 du dossier, juste avant la décision finale.

5 Et au niveau des fonctionnaires,  
6 bien, j'ai fait des démarches auprès du chef de cabinet  
7 de monsieur Chrétien à l'époque, auprès des  
8 fonctionnaires du ministère de l'Industrie, du  
9 ministère de la Défense. Et les gens du ministère des  
10 Affaires étrangères aussi, alors j'ai fait...

11 Mon métier, c'était de faire du  
12 démarchage pour essayer de convaincre tout ce monde  
13 d'accepter de faire un appel d'offres public.

14 M<sup>e</sup> BATTISTA: D'accord. Vous avez  
15 parlé de représentations, soit auprès de fonctionnaires  
16 ou auprès de ministres. Je vais attirer votre  
17 attention à l'onglet huit. Plus particulièrement,  
18 alors, il s'agit d'un mémo, d'une lettre que vous avez  
19 transmise au ministre André Ouellet, à l'époque?

20 L'HON. MARC LALONDE: Oui. Il était  
21 ministre des Affaires étrangères, à l'époque.

22 M<sup>e</sup> BATTISTA: Alors, c'est un mémo, si  
23 on veut, du 23 septembre 1994. J'attire votre  
24 attention au quatrième paragraphe :

25 « Il semble y avoir deux

1                                   tendances contradictoires chez  
2                                   les fonctionnaires dans ce  
3                                   dossier et il est d'autant plus  
4                                   important que cela soit suivi de  
5                                   près au niveau politique. »

6                                   Que pouvez-vous nous dire à ce  
7                                   sujet-là?

8                                   L'HON. MARC LALONDE: C'était clair  
9                                   qu'il y avait des gens dans la fonction publique qui  
10                                  trouvaient que c'était un projet qui méritait d'être  
11                                  poursuivi, d'être considéré attentivement. Il y en a  
12                                  d'autres qui étaient radicalement contre, qui jugeaient  
13                                  que ce dont le gouvernement... ce dont les Forces  
14                                  armées avaient besoin, c'était de renouveler surtout sa  
15                                  flotte de véhicules militaires sur roues et n'avait pas  
16                                  besoin d'acheter un nouvel appareil à chenilles.

17                                  Et ça, ça remontait à longtemps. Je  
18                                  pense que ça fait partie du débat au sujet de ce  
19                                  projet-là depuis pratiquement le début. Alors, ça  
20                                  variait. Je dirais que le ministère... les  
21                                  fonctionnaires du ministère de l'Industrie  
22                                  m'apparaissaient particulièrement positifs, vis à vis  
23                                  le projet, à cause des retombées possibles, au plan des  
24                                  exportations, tandis que ceux de la Défense étaient  
25                                  plus sceptiques et, encore une fois, étaient inquiets

1           au plan des coûts, visaient à essayer de faire le plus  
2           possible avec le moins d'argent possible.

3                           Et c'est ça, c'est ces deux  
4           tendances-là qui s'affrontaient. Donc, quand j'ai dit  
5           qu'ils... quand je dis ici que:

6                                   « Il semble y avoir deux  
7                                   tendances contradictoires chez  
8                                   les fonctionnaires dans ce  
9                                   dossier. Il est d'autant plus  
10                                  important que cela soit suivi de  
11                                  près au niveau politique... »

12                                Eh bien, en bout de ligne, toutes ces  
13           décisions-là viennent... sont des décisions du Cabinet.

14           Et je trouvais que c'était important de souligner que  
15           quelque décision qui viendrait au Cabinet, ça devait...

16           Ils ne devaient pas prendre ça comme étant une  
17           décision unanime de la part des fonctionnaires.

18                                M<sup>e</sup> BATTISTA: Je vais attirer votre  
19           attention à l'onglet 14, justement à ce sujet. Ça va  
20           faire suite et peut-être vous permettre d'élaborer  
21           davantage votre réponse. À la page deux, vous avez le  
22           deuxième paragraphe :

23                                   « Pendant une conversation  
24                                   antérieure... » [Traduction du  
25                                   texte lu]

1 Vous me suivez?

2 L'HON. MARC LALONDE: Oui, oui.

3 M<sup>e</sup> BATTISTA:

4 « Pendant une conversation  
5 antérieure avec le sous-ministre  
6 de la Défense, il a exprimé  
7 l'opinion qu'il n'y a de place  
8 au Canada que pour un seul  
9 fabricant. Nous avons été très  
10 surpris de cette information,  
11 qui selon nous ne reflète pas  
12 tous les faits. Quoi qu'il en  
13 soit, si c'est l'opinion du  
14 sous-ministre, comment peut-il  
15 s'arroger le droit de dire qui  
16 devrait être ce fabricant  
17 privilégié plutôt que de laisser  
18 agir les lois du marché... »

19 [Traduction du texte lu]

20 Et ça continue. Pouvez-vous

21 élaborer?

22 L'HON. MARC LALONDE : Bien, je pense  
23 que... Le paragraphe est clair; il dit ce qu'il dit.  
24 Ce n'est pas évident que... il devait y avoir un seul  
25 producteur au Canada pour ces véhicules-là et s'il en

1           était que pour en avoir un seul en bout de ligne, bien  
2           pourquoi pas faire un concours public et choisir le  
3           meilleur?

4                           M<sup>e</sup> BATTISTA : Alors, si on  
5           récapitule, quand vous êtes arrivé au dossier, vous  
6           nous avez dit, essentiellement, il y avait trois  
7           éléments. Premièrement, faire la démonstration que le  
8           véhicule était un véhicule de bonne qualité?

9                           L'HON. MARC LALONDE : Valable au  
10          plan coût/bénéfices.

11                          M<sup>e</sup> BATTISTA : Deuxièmement, qu'il y  
12          avait un marché d'exportation internationale et que la  
13          production au Canada pouvait permettre cette  
14          exportation-là?

15                          L'HON. MARC LALONDE : Exactement.

16                          M<sup>e</sup> BATTISTA : Et troisièmement,  
17          l'objectif d'un concours, pour qu'il n'y ait pas un  
18          contrat qui soit attribué à un seul... à une seule  
19          entreprise?

20                          L'HON. MARC LALONDE : Attribution à  
21          source unique. Et ce qu'on... il s'agissait de  
22          demander un appel d'offres public, en bonne et due  
23          forme.

24                          Ce que nous avons fait alors que  
25          j'étais au gouvernement -- bien, au moins en deux

1 occasions -- ça avait été l'achat des avions de chasse  
2 F18 et aussi un contrat pour la construction de  
3 frégates pour la marine et dans les deux cas, il y  
4 avait eu concours public. Un certain nombre  
5 d'entreprises internationales et canadiennes avaient  
6 participé à un concours élaboré qui avait duré, si je  
7 me rappelle bien, une couple d'années.

8 Mais le résultat net, c'est que  
9 l'achat avait été fait suite à un appel d'offres  
10 public.

11 M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord.

12 COMMISSAIRE OLIPHANT : (Hors  
13 microphone) la position de monsieur Jean Pelletier à ce  
14 moment?

15 L'HON. MARC LALONDE : Monsieur  
16 Pelletier était un homme, à ce moment-là, qui écoutait  
17 surtout, sur le sujet. Il... Je l'ai... Je lui ai  
18 écrit et je l'ai rencontré. Il n'y avait pas de  
19 décision prise et je pense qu'il était au courant que  
20 les opinions étaient partagées à l'intérieur de  
21 l'administration publique et même à l'intérieur du  
22 cabinet...

23 M<sup>e</sup> BATTISTA : Oui.

24 L'HON. MARC LALONDE : ...qu'il y  
25 avait des ministres qui penchaient d'un côté, d'autres

1 de l'autre. Et franchement, monsieur Pelletier ne m'a  
2 pas dit « Votre projet n'a aucun bon sens », mais  
3 d'autre part, il ne m'a pas dit « C'est assuré, on va  
4 faire un appel d'offres public. » Je n'ai jamais eu de  
5 garanties dans un sens ou dans l'autre.

6 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.

7 M<sup>e</sup> BATTISTA : Je vais vous poser  
8 maintenant quelques questions sur le volet  
9 international du projet Thyssen, monsieur Lalonde.

10 Alors, nous avons vu tantôt, par les  
11 onglets que je vous avais montrés, les tableaux  
12 qu'avait préparés Thyssen. À l'époque, vous aviez des  
13 informations au sujet de ces démarches-là qu'avait  
14 faites Thyssen pour vérifier la viabilité d'un marché  
15 international pour ce type de véhicules. C'est exact?

16 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

17 M<sup>e</sup> BATTISTA : Si on résume le projet,  
18 on voulait implanter une usine de production de  
19 véhicules blindés légers, fabriqués au Canada et  
20 surtout pour un marché international? C'est bien ça?

21 L'HON. MARC LALONDE : C'est évident  
22 qu'on... ce que Thyssen visait, c'était d'abord le  
23 marché canadien... visait à produire au moins 400 de  
24 ces véhicules-là, qui représentaient un contrat de  
25 quelques milliards de dollars. Alors, ce n'était pas

1 insignifiant, mais ceci n'était conçu que comme la  
2 première étape visant à construire un marché, bâtir un  
3 marché international.

4 Et, encore une fois, on savait que ça  
5 serait difficile de convaincre le canadien... le  
6 gouvernement canadien d'approuver la construction d'une  
7 telle usine si le gouvernement canadien allait être le  
8 seul acheteur. D'autant plus que c'était un produit  
9 qui était nouveau, qui n'avait pas pénétré de marché  
10 nulle part antérieurement, alors c'était un marché...  
11 une opération difficile à vendre.

12 M<sup>e</sup> BATTISTA : Est-ce qu'il serait  
13 juste de dire que l'investissement requis n'aurait  
14 peut-être pas justifié la fabrication de simplement  
15 400 véhicules pour fermer l'usine par la suite?

16 L'HON. MARC LALONDE : Le... Thyssen  
17 était tellement convaincu qu'il y avait un marché  
18 international qu'ils ont dit, je crois, vers la fin (et  
19 vous allez trouver ça dans le dossier)... il me semble  
20 qu'ils ont dit qu'ils étaient prêts à procéder même  
21 avec la base de 400... l'achat d'environ quatre à cinq  
22 cent véhicules canadiens...

23 Ils étaient tellement convaincus que  
24 s'ils réussissaient ça, ils réussiraient à atteindre  
25 l'objectif minimal établi par Industrie Canada de

1 2 000 véhicules vendus à l'étranger sur une période de  
2 10 ans.

3 M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord. Donc, vous  
4 avez eu des discussions entre vous à Bear Head, quand  
5 vous étiez lobbyiste, tant sur les objectifs ou les  
6 prévisions, le potentiel de marché que Thyssen  
7 envisageait, que la prévision, si on veut, plus  
8 minimaliste du gouvernement canadien?

9 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

10 M<sup>e</sup> BATTISTA : Mais dans les deux cas,  
11 il est évident que le marché extérieur était un élément  
12 important sinon fondamental de ce projet-là?

13 L'HON. MARC LALONDE : C'est sûrement  
14 un élément important. « Fondamental »... encore une  
15 fois, je doute que le gouvernement canadien aurait  
16 accepté de s'embarquer dans ce projet s'il avait conclu  
17 qu'il aurait été le seul dans le monde à avoir ce  
18 véhicule. Donc, pour Thyssen, c'était aussi important  
19 de bien établir qu'il pourrait développer un marché.

20 Et même, Industrie Canada  
21 reconnaissait qu'il y avait un marché raisonnable pour  
22 au moins 2 000 véhicules et Thyssen avait dit : À  
23 2 000 véhicules sur dix ans, nous pouvons très bien  
24 fonctionner.

25 M<sup>e</sup> BATTISTA : Très bien. Et dans

1 toutes ces discussions que vous avez eues entre vous,  
2 représentants ou lobbyistes pour Bear Head, est-ce  
3 qu'on ne vous a jamais dit que les services de  
4 M. Mulroney avaient été retenus pour porter une  
5 assistance quelconque sur le volet international du  
6 projet Bear Head?

7 L'HON. MARC LALONDE : Non.

8 M<sup>e</sup> BATTISTA : Maintenant, vous n'êtes  
9 pas un expert dans le domaine de la législation et de  
10 la réglementation concernant la vente de produits  
11 militaires, mais que pouvez-vous nous dire à ce sujet à  
12 partir de votre expérience alors que vous étiez au sein  
13 du gouvernement canadien?

14 L'HON. MARC LALONDE : Écoutez...  
15 Encore... Je vous l'avais dit, je ne prétends pas être  
16 un expert là-dessus, mais ce dont je me souviens, c'est  
17 que nous avons des engagements à la fois à l'intérieur  
18 de l'OTAN et en vertu de l'accord conjoint en matière  
19 de produits de la défense avec les États-Unis, qui nous  
20 imposaient des restrictions très substantielles  
21 concernant les exportations de produits militaires.

22 Je ne serais pas en mesure de vous en  
23 parler en détail. Tout ce que je peux vous dire, c'est  
24 qu'en tant que membre de l'OTAN et en tant que  
25 partenaire dans le traité conjoint sur la production

1 militaire, le Canada se trouvait restreint dans ses  
2 activités d'exportation à l'étranger.

3 D'ailleurs, si vous regardez les  
4 projections qui ont été faites, par exemple, on n'a  
5 retrouvé nulle part là-dedans mention de la Chine ou  
6 mention de la Russ-- de l'Union soviétique (ou de la  
7 Russie, à l'époque). Aucun des anciens pays membres de  
8 l'Union soviétique à ma connaissance n'était sur cette  
9 liste-ci.

10 Alors, il y avait des pays qui, de  
11 toute évidence... il était inconcevable qu'on puisse  
12 exporter -- vers lesquels il serait inconcevable qu'on  
13 puisse exporter à partir du Canada à cause de nos  
14 accords internationaux.

15 M<sup>e</sup> BATTISTA : Maintenant, votre  
16 mandat en lien avec le projet Bear Head a pris fin à  
17 quel moment?

18 L'HON. MARC LALONDE : Au moment de  
19 la décision du gouvernement. Je pense que la décision  
20 était en octobre '95 (corrigez-moi si je me trompe)...

21 M<sup>e</sup> BATTISTA : Août... au mois  
22 d'août...

23 L'HON. MARC LALONDE : La décision  
24 était au mois d'août? Alors, mon mandat s'est... à  
25 toutes fins pratiques, s'est terminé là. Je me suis

1 permis d'écrire une lettre additionnelle au Premier  
2 ministre exprimant ma surprise et mon désappointement.  
3 Mais ça n'a pas fait changer la décision; ça m'a juste  
4 soulagé.

5 Mais si je me rappelle bien, vous  
6 avez au dossier en quelque part --

7 M<sup>e</sup> BATTISTA : Oui, ici.

8 L'HON. MARC LALONDE : ...une lettre  
9 que j'ai écrite à M. Massmann...

10 M<sup>e</sup> BATTISTA : Oui.

11 L'HON. MARC LALONDE : Alors,  
12 disant : « Peut-être qu'on se reverra un jour, mais ça  
13 ne sera pas sur ce dossier-là. »

14 M<sup>e</sup> BATTISTA : Alors, si vous allez à  
15 l'onglet 25, nous voyons le mémo qui est envoyé et on  
16 voit le communiqué qui est joint à ça, le communiqué du  
17 16 août 1995...

18 L'HON. MARC LALONDE : D'accord.

19 M<sup>e</sup> BATTISTA : ...qui annonce qu'il y  
20 aura acquisition, mais non pas des projets... des  
21 produits Thyssen, mais des produits GM Diesel Division?

22 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

23 M<sup>e</sup> BATTISTA : Ensuite, à 27, on voit  
24 une lettre qui vous est transmise par le bureau du  
25 Premier ministre Jean Chrétien, Premier ministre de

1 l'époque, en réponse à une lettre que vous lui aviez  
2 envoyée le 13 juillet, j'imagine, peu de temps avant  
3 qu'on annonce le choix.

4 L'HON. MARC LALONDE : Exactement.

5 M<sup>e</sup> BATTISTA : Ensuite, on a une  
6 lettre du 26 septembre, que vous avez envoyée. Alors,  
7 nous sommes à l'onglet 27.

8 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

9 M<sup>e</sup> BATTISTA : Une lettre du  
10 26 septembre, que vous avez transmise à M. Massmann,  
11 dans laquelle vous lui annoncez que le tout n'a pas été  
12 comme souhaité.

13 Et nous avons ensuite, à l'onglet 28,  
14 une copie d'une lettre que vous avez adressée à  
15 M. Chrétien... la traduction de la lettre.

16 L'HON. MARC LALONDE : Le  
17 26 septembre?

18 M<sup>e</sup> BATTISTA : Oui. L'onglet 28, qui  
19 est une lettre du 26 septembre 1995.

20 L'HON. MARC LALONDE : C'est ça.

21 M<sup>e</sup> BATTISTA : C'est bien ça.

22 L'HON. MARC LALONDE : Moi, mon  
23 mandat a expiré à ce moment-là.

24 M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord.

25 Alors, si vous me donnez quelques

1 instants, monsieur le commissaire, je vais juste faire  
2 une petite vérification.

3 --- Pause

4 COMMISSAIRE OLIPHANT : (Hors  
5 microphone)

6 M<sup>e</sup> BATTISTA : Vous suggérez une pause  
7 immédiatement?

8 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui,  
9 15 minutes.

10 M<sup>e</sup> BATTISTA : Très bien... très bien.

11 --- Suspension à 15 h 24 / Upon recessing at 3:24 p.m.

12 --- Reprise à 15 h 40 / Upon resuming at 3:40 p.m.

13 M<sup>e</sup> BATTISTA : Alors, monsieur le  
14 commissaire, deux choses. Premièrement, j'ai juste un  
15 sujet que je veux couvrir avec M. Lalonde, mais avant  
16 cela, je voudrais simplement m'excuser auprès de  
17 M<sup>e</sup> Michel Décarie, j'ai oublié de vous le présenter au  
18 début de l'interrogatoire de M. Lalonde. Alors,  
19 M<sup>e</sup> Décarie est ici pour monsieur l'Honorable Marc  
20 Lalonde.

21 M<sup>e</sup> DÉCARIE : Bonjour.

22 M<sup>e</sup> BATTISTA : Alors, monsieur  
23 Lalonde, si vous permettez, simplement revenir sur un  
24 aspect du volet international. Nous avons, dans le  
25 cadre des questions qui vous ont été posées, nous avons

1           abordé le sujet des discussions à l'intérieur des gens  
2           qui faisaient le lobby pour Bear Head et l'importance  
3           du marché international, les études divergentes entre  
4           le gouvernement canadien et ce que Thyssen avait fait.

5                        Les projections de Thyssen, à votre  
6           compréhension, elles étaient faites par qui? Qui les  
7           avait préparées?

8                        L'HON. MARC LALONDE :    À ma  
9           compréhension; je n'en ai pas une connaissance  
10          personnelle que je pourrais vous garantir, mais à ma  
11          compréhension, ces études-là étaient faites par Thyssen  
12          en Allemagne qui, évidemment, connaissait le marché  
13          international beaucoup plus que Bear Head ici qui avait  
14          trois ou quatre employés ou officiers, dont aucun  
15          n'était un spécialiste du commerce international de  
16          l'équipement militaire.

17                       Alors, moi, j'ai toujours perçu ces  
18          études-là, ces projections-là comme «originant» de  
19          Thyssen en Allemagne.

20                       M<sup>e</sup> BATTISTA :    D'accord. Et  
21          aviez-vous une quelconque information qui vous  
22          permettait de croire qu'il y avait, de la part de  
23          Bear Head et des gens avec qui vous étiez en lien, des  
24          démarches pour faire des représentations sur le plan  
25          international?

1 L'HON. MARC LALONDE : Le seul cas  
2 dont j'ai eu connaissance, c'est celui qui concerne la  
3 Malaisie. Il y avait eu un prototype qui avait été  
4 construit du char à chenille en question et si je me  
5 rappelle bien, un deuxième véhicule a été construit  
6 pour être testé en Malaisie et Thyssen entrevoyait que  
7 la Malaisie voudrait ou désirait renouveler son  
8 équipement relativement rapidement.

9 Et le marché de la Malaisie avait été  
10 identifié comme étant un marché potentiel réel et  
11 prochain et, en conséquence, je crois... je ne sais pas  
12 si Thyssen a effectivement expédié un prototype en  
13 Malaisie, mais à ma connaissance, ce prototype-là avait  
14 été sujet, soumis à des tests pour les forces armées  
15 malaysiennes.

16 M<sup>e</sup> BATTISTA : Qui vous avait informé  
17 de ce fait-là?

18 L'HON. MARC LALONDE : Ah! C'était  
19 M. Massmann et M. Schreiber.

20 M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord. Donc, ils  
21 partageaient avec vous des informations de ce type-là.  
22 Si, par exemple, des démarches avaient été faites sur  
23 le plan international ou auprès d'autres pays ou  
24 d'autres gouvernements, ce type d'information-là était  
25 partagé avec vous?

1 L'HON. MARC LALONDE : Oui. Nous  
2 avons eu des discussions concernant ces projections-là,  
3 ces prévisions-là, d'autant plus qu'il y avait un écart  
4 tellement considérable entre les projections faites par  
5 le ministère de l'Industrie et, d'autre part, les  
6 projections faites par Thyssen que, vous comprendrez  
7 que c'était de mon devoir d'essayer de voir qui rêvait  
8 en couleur ou qui rêvait trop sombre là-dedans.

9 Et, effectivement, il y a eu des  
10 discussions avec les fonctionnaires du ministère de  
11 l'Industrie, les fonctionnaires du ministère de  
12 l'Industrie eux-mêmes reconnaissant à une ou deux  
13 occasions que certains marchés avaient été sous-estimés  
14 parce qu'ils avaient passé par les ambassades... des  
15 ambassades canadiennes à l'étranger et que, dans  
16 certains cas, les contacts avaient été totalement  
17 insuffisants.

18 Alors, cette question  
19 d'approvisionnement à l'étranger a été discutée, mais  
20 je dirais que le seul cas où il y avait considération  
21 sérieuse d'un potentiel prochain achat, à ma  
22 connaissance, c'était la Malaisie. Je n'ai pas eu  
23 connaissance d'aucune...

24 Bien, on m'a parlé de discussions...  
25 excusez-moi, on m'a parlé de discussions qui avaient

1 lieu à l'intérieur de l'OTAN et aussi entre  
2 l'Allemagne, l'Angleterre et la France et, en  
3 particulier, l'Angleterre et... la France ne  
4 partageaient pas le même point de vue que l'Allemagne  
5 sur ce sujet, favorisaient plutôt des véhicules sur  
6 roues.

7 Et il avait été question,  
8 semble-t-il, à un moment donné, d'une possibilité d'un  
9 accord en vertu de l'Allemagne... en vertu de laquelle  
10 l'Allemagne, l'Angleterre et le Canada pourraient  
11 peut-être faire un projet commun et essayer par ce  
12 produit-là qui s'appelait le « TH495 », si je me  
13 rappelle bien, faire en sorte que ce produit-là  
14 devienne le produit préféré ou privilégié de l'OTAN.  
15 Et si ceci avait été le cas, c'est évident que, là, il  
16 y avait un marché très substantiel pour ce véhicule.

17 M<sup>e</sup> BATTISTA : À votre connaissance,  
18 qui aurait fait ces représentations ou qui aurait fait  
19 ces démarches auprès soit des pays ou des représentants  
20 de l'OTAN?

21 L'HON. MARC LALONDE : C'était...  
22 ceci aurait été fait par Thyssen à partir du  
23 gouvernement allemand ou soit directement par les  
24 contacts qu'eux avaient; je ne sais pas. Mais je sais  
25 que le gouvernement allemand était très au courant des

1           démarches, du procès de Thyssen.

2                           Par exemple, vous avez au dossier que  
3           l'ambassadeur d'Allemagne au Canada avait fait des  
4           démarches, des représentations auprès du gouvernement  
5           canadien autour de 1995, je crois, soulignant l'intérêt  
6           du gouvernement allemand pour l'achat du produit de  
7           Thyssen par le Canada.

8                           Alors, c'est clair que les autorités  
9           allemandes, le représentant diplomatique allemand, ont  
10          fait leur boulot pour la compagnie allemande en  
11          question.

12                           M<sup>e</sup> BATTISTA :   D'accord.  Alors,  
13          vous, votre mandat était limité au plan national ici au  
14          Canada?

15                           L'HON. MARC LALONDE :  Exclusivement.

16                           M<sup>e</sup> BATTISTA :   Vous n'avez eu  
17          aucun...

18                           L'HON. MARC LALONDE :   Je n'ai  
19          jamais même mis les pieds en Allemagne, à l'usine de  
20          Thyssen ou... La personne que j'ai rencontrée de  
21          Thyssen, c'était M. Massmann.

22                           M<sup>e</sup> BATTISTA :   Et vous l'avez  
23          rencontré ici dans le cadre de votre...

24                           L'HON. MARC LALONDE :   Oui.  Je l'ai  
25          rencontré une fois à Londres alors que j'étais en

1 Europe pour d'autres affaires.

2 M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord. Mais jamais  
3 dans un contexte de lobbying sur le plan international?

4 L'HON. MARC LALONDE : Sûrement pas,  
5 non.

6 M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord. Et, à votre  
7 connaissance, est-ce qu'il y avait d'autres personnes,  
8 autres que ceux que vous avez nommés qui travaillaient  
9 dans le projet Bear Head avec vous et qui faisaient du  
10 lobbying auprès du gouvernement canadien?

11 Est-ce qu'il y en avait d'autres qui  
12 faisaient du lobbying à l'étranger?

13 L'HON. MARC LALONDE : Je pense que  
14 dans le dossier vous allez trouver une agence de  
15 lobbying, un M. Despins peut-être ou Després, avec un  
16 M. Jamie Decie(ph)...

17 M<sup>e</sup> BATTISTA : Decie(ph) oui.

18 L'HON. MARC LALONDE : Decie(ph)  
19 oui. Il y a une... à un moment donné il y avait une  
20 compagnie de lobbying qui a été retenue, mais je les  
21 connaissais, je leur ai peut-être parlé une ou deux  
22 fois, mais je n'avais pas beaucoup de contact avec eux.

23 M<sup>e</sup> BATTISTA : D'accord. Compte tenu  
24 de l'importance qu'avait le volet international, comme  
25 vous avez dit, il y avait un marché limité de 400 à

1 500 véhicules pour le Canada, minimum 2 000, maximum  
2 8 000 si on... si on considère les variations,  
3 l'importance de cela : est-ce que vous vous seriez  
4 attendu à être mis au courant s'il y avait du  
5 démarchage sur le plan international par les gens avec  
6 qui vous travailliez?

7 L'HON. MARC LALONDE : Non, pas  
8 vraiment; je ne... j'étais heureux d'apprendre, par  
9 exemple, que... par exemple, il y avait le projet en  
10 Malaisie qui fonctionnait, mais... et s'il y avait eu  
11 des démarches avec indicateur positif, je me serais  
12 attendu, en effet, d'en être informé parce qu'il est  
13 évident que ça venait renforcer substantiellement les  
14 arguments que nous aurions à présenter auprès du  
15 gouvernement.

16 Mais je n'avais aucun mandat  
17 international personnellement et je dois vous avouer  
18 que je ne passais pas mon temps à talonner Thyssen en  
19 disant, est-ce que vous avez parlé à tel ambassadeur ou  
20 à tel pays, à tel endroit.

21 Mais je m'attendais à ce qu'eux, et  
22 c'était tout à fait normal qu'eux me tiennent au  
23 courant de tout développement positif qui pouvait  
24 survenir dans ce domaine-là et le seul, à ma  
25 souvenance, qui ait eu lieu, c'est le cas de la

1 Malaisie.

2 M<sup>e</sup> BATTISTA : Très bien. Alors,  
3 merci.

4 L'HON. MARC LALONDE : Je vous en  
5 prie.

6 INTERROGATOIRE : L'HON. MARC LALONDE PAR M<sup>e</sup> PRATTE /  
7 EXAMINATION: HON. MARC LALONDE BY MR. PRATTE

8 M<sup>e</sup> PRATTE : Bonjour, maître Lalonde.

9 L'HON. MARC LALONDE : Bonjour.

10 M<sup>e</sup> PRATTE : Je me demandais si on  
11 pouvait vous remettre un cartable intitulé...

12 L'HON. MARC LALONDE : Je pense que  
13 j'en ai un qui sont: « Documents produits par le Très  
14 Honorable Brian Mulroney ».

15 M<sup>e</sup> PRATTE : C'est exact.

16 L'HON. MARC LALONDE : Merci.

17 M<sup>e</sup> PRATTE : Et je crois que vous  
18 avez eu l'occasion avec votre procureur, de passer  
19 rapidement à travers les documents, maître Lalonde?

20 L'HON. MARC LALONDE : Exactement,  
21 rapidement.

22 M<sup>e</sup> PRATTE : Oui.

23 L'HON. MARC LALONDE : Mais je les  
24 ai vus.

25 M<sup>e</sup> PRATTE : Pouvez-vous me confirmer

1 que ces documents-là, à votre connaissance, proviennent  
2 des documents que vous-même vous aviez donnés à la  
3 Commission, ils viennent de vos dossiers?

4 L'HON. MARC LALONDE : Je crois que  
5 oui, mais je sais qu'il y a... par exemple, les  
6 dossiers... si vous allez à l'Onglet 3, je ne me  
7 rappelle pas d'avoir trouvé dans mon dossier les  
8 statistiques qui sont mentionnées là. Mais je me  
9 rappelle très bien avoir vu ces chiffres-là.

10 Alors, ces documents-là viennent  
11 peut-être de la Commission même, des documents que la  
12 Commission a en sa possession, mais je ne... il me  
13 semble que quand j'ai révisé mes dossiers, je ne les  
14 avais pas trouvés ces documents-là.

15 M<sup>e</sup> PRATTE : Mais quand vous...

16 L'HON. MARC LALONDE : J'avais  
17 trouvé le premier, la note de transmission, mais je  
18 n'avais pas trouvé les annexes. Mais je peux vous  
19 confirmer que tous ces documents-là, je les ai vus à  
20 l'époque.

21 M<sup>e</sup> PRATTE : OK. Très bien. Oui,  
22 monsieur le commissaire, est-ce qu'on pourrait coter le  
23 document comme étant... je ne sais pas quelle cote la  
24 Commission veut donner quand c'est le document de M....  
25 de M<sup>e</sup>... de M. Mulroney : M-1 ou P-3? P-3, monsieur

1 le commissaire.

2 PIÈCE P-3 : Document concernant  
3 M. Mulroney.

4 M<sup>e</sup> PRATTE : Maître Lalonde, si j'ai  
5 bien compris votre témoignage jusqu'à date, vous avez  
6 entrepris votre rôle de démarchage à proprement dit  
7 vers la fin du mois d'octobre 1993?

8 L'HON. MARC LALONDE : Hum-hum!

9 M<sup>e</sup> PRATTE : Oui, c'est exact?

10 L'HON. MARC LALONDE : Oui. Je  
11 m'excuse.

12 M<sup>e</sup> PRATTE : Mais préalablement,  
13 M. Schreiber que vous connaissiez à cause d'autres  
14 dossiers vous avait consulté relativement à une  
15 poursuite qu'il envisageait, afférente au projet Bear  
16 Head parce que le gouvernement canadien avait décidé de  
17 ne pas procéder à l'époque. C'est exact?

18 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

19 M<sup>e</sup> PRATTE : Et j'aimerais que vous  
20 preniez dans les documents qu'on vous a remis, la cote  
21 ou l'onglet 35. Ça devrait être une opinion en date du  
22 13 avril 1993 émise par la firme Garling Stratte &  
23 Henderson.

24 L'HON. MARC LALONDE : Hum-hum!

25 Bien oui.

1 M<sup>e</sup> PRATTE : C'est exact. Et c'est  
2 un document que nous avons obtenu de vous en passant.  
3 Est-ce que vous vous souvenez d'avoir vu un tel  
4 document à l'époque? Quand je dis « à l'époque »,  
5 maître Lalonde, j'entends au printemps 1993.

6 L'HON. MARC LALONDE : Je n'ai pas  
7 de date indiquée dessus, mais si vous voyez l'écriture  
8 qui est là, c'est la mienne, Thyssen, alors j'ai  
9 sûrement vu ce document-là. Quand est-ce exactement il  
10 m'a été transmis, je ne saurais pas vous dire, mais je  
11 l'ai probablement vu proche de ces dates-là.

12 M<sup>e</sup> PRATTE : OK. Si vous allez à la  
13 page 5, premier paragraphe complet, il y a une phrase  
14 qui débute et je cite :

15 « En avril 1992, le gouvernement  
16 fédéral a annoncé qu'il avait  
17 annulé le projet de véhicule de  
18 combat polyvalent (VCP) et qu'il  
19 commanderait 229 véhicules  
20 blindés légers (VBL) à GM, au  
21 coût approximatif de  
22 800 000 000 \$. »[Traduction du  
23 texte lu]

24 Vous voyez ça?

25 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

1 M<sup>e</sup> PRATTE : Et après ça, ça  
2 continue :

3 « La raison donnée pour  
4 expliquer l'annulation du projet  
5 de VCP était que ses coûts de  
6 production s'élevaient à  
7 2,8 milliards de dollars et  
8 qu'étant donné les efforts  
9 déployés pour réduire le  
10 déficit, il n'était plus  
11 abordable. » [Traduction du  
12 texte lu]

13 Vous voyez ça?

14 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

15 M<sup>e</sup> PRATTE : C'est... est-ce que j'ai  
16 raison de conclure que ces informations-là qui étaient  
17 contenues dans l'opinion de Garling venaient de  
18 M. Schreiber ou de Bear Head?

19 L'HON. MARC LALONDE : Je n'ai  
20 aucune idée de qui elles venaient. Je vois que  
21 l'opinion est signée par M. Ian Scott de Garling.

22 M<sup>e</sup> PRATTE : Et elle est acheminée à  
23 qui, si vous regardez la première page?

24 L'HON. MARC LALONDE : À M. Thyssen  
25 BHI, attention de M. Halford.

1 M<sup>e</sup> PRATTE : Et Thyssen BHI c'était  
2 la compagnie pour laquelle vous aviez le mandat de  
3 démarchage?

4 L'HON. MARC LALONDE : J'avais le  
5 mandat de démarchage à la fois pour Bear Head et  
6 Thyssen. C'était bonnet blanc blanc bonnet.

7 M<sup>e</sup> PRATTE : OK. Très bien.  
8 Avez-vous quelque motif que ce soit de contester la  
9 véracité de l'affirmation dans l'opinion de Garling que  
10 le gouvernement canadien avait annulé le programme en  
11 1992?

12 L'HON. MARC LALONDE : Non, aucune.

13 M<sup>e</sup> PRATTE : Et si vous regardez la  
14 page précédente, j'aurais dû commencer avec cela. À la  
15 page 4, le tout dernier paragraphe, « Tel qu'il est  
16 noté... », et je cite:

17 « Tel qu'il est noté, le  
18 programme d'acquisition des VBL  
19 a été annulé dans le budget  
20 d'avril 1999. Toutefois, les  
21 discussions entre le  
22 gouvernement et Thyssen n'ont  
23 pas cessé. On a répété à  
24 Thyssen BHI qu'on envisageait  
25 encore sa participation possible

1                   au rééquipement des Forces  
2                   armées, mais qu'on pensait  
3                   maintenant aux VCP plutôt qu'aux  
4                   VBL à l'appui des chars  
5                   d'assaut. » [Traduction du texte  
6                   lu]

7                   Vous voyez ça?

8                   L'HON. MARC LALONDE :    Oui.

9                   M<sup>e</sup> PRATTE :    Alors, on voit dans la  
10                  chronologie que le premier programme eu égard au LAV,  
11                  je crois que c'est Light Armored Vehicle, a été annulé  
12                  en 1989, mais qu'il y a des discussions qui se  
13                  poursuivent sur un véhicule disons successeur, le MRCV.  
14                  C'est ça?

15                  L'HON. MARC LALONDE :    Hum-hum!

16                  M<sup>e</sup> PRATTE :    Et si on retourne donc à  
17                  la page 5, ce programme-là est annulé en 1992.

18                  L'HON. MARC LALONDE :    Oui, d'après  
19                  le... ce texte-là.

20                  M<sup>e</sup> PRATTE :    D'après le document?

21                  L'HON. MARC LALONDE :    Oui, oui.

22                  M<sup>e</sup> PRATTE :    OK. Et est-ce que je  
23                  n'ai pas raison de penser que c'est sur cette base-là  
24                  de l'annulation de ces deux programmes-là que, à votre  
25                  connaissance, Bear Head envisageait une poursuite

1           contre le gouvernement canadien?

2                           L'HON. MARC LALONDE :    À ma  
3           connaissance, oui, c'était en rapport avec cela, oui.

4                           M<sup>e</sup> PRATTE :    Oui. Je vais... je vous  
5           ai aussi donné à l'onglet 41, maître Lalonde, un  
6           document qui s'intitule « Statement of claim »?

7                           L'HON. MARC LALONDE :    Hum-hum!  Oui.

8                           M<sup>e</sup> PRATTE :    Et si vous allez à la  
9           dernière page, on voit que c'est un document préparé  
10          par Garling Henderson?

11                          L'HON. MARC LALONDE :    D'accord.

12                          M<sup>e</sup> PRATTE :    Par M. Scott. C'est  
13          l'avocat que vous aviez recommandé à M. Schreiber?

14                          L'HON. MARC LALONDE :    Oui.

15                          M<sup>e</sup> PRATTE :    Et juste pour être  
16          clair, c'est M. Schreiber qui vous avait consulté au  
17          nom de Bear Head, là, j'entends au printemps 1993 pour  
18          obtenir une opinion juridique. C'est ça?

19                          L'HON. MARC LALONDE :    Probablement  
20          qu'il m'avait consulté pour avoir un bon avocat de  
21          litige, mais il ne m'a pas demandé s'il devait demander  
22          une opinion juridique à Garling, je ne me rappelle pas  
23          exactement.

24                          M<sup>e</sup> PRATTE :    Non, mais c'est lui  
25          qui...

1 L'HON. MARC LALONDE : Mais il  
2 m'avait approché pour me consulter, à savoir si... qui  
3 est-ce que... il envisageait poursuivre le gouvernement  
4 et qui est-ce qu'il pourrait engager qui serait un  
5 excellent avocat dans le sujet.

6 M<sup>e</sup> PRATTE : Et au meilleur de votre  
7 connaissance, la poursuite était fondée justement sur  
8 l'annulation du programme qui avait été discuté ou de  
9 l'achat potentiel par le gouvernement soit des LAV ou  
10 MRCV jusqu'en 1992. C'est ça?

11 L'HON. MARC LALONDE : Oui, les  
12 documents parlent par eux-mêmes.

13 M<sup>e</sup> PRATTE : OK. Et en parlant de  
14 documents qui parlent par eux-mêmes, si vous regardez  
15 le projet de poursuite, à la page 6, l'onglet 41,  
16 monsieur le commissaire, paragraphe 10, on y lit, et je  
17 cite :

18 « Vers le mois d'avril 1989, le  
19 gouvernement fédéral a annulé le  
20 programme d'acquisition de VBL »

21 [Traduction du texte lu]

22 --et si vous allez au paragraphe 20 :

23 « Vers le mois -- »

24 -- et c'est à la page 9 un peu plus  
25 loin, maître Lalonde, paragraphe 20:

1                                   « Vers le mois de mars ou  
2                                   d'avril -- »

3           Est-ce que vous y êtes en bas de page, maître Lalonde?

4                           L'HON. MARC LALONDE :    Oui.

5                           M<sup>e</sup> PRATTE :

6                                   « Vers le mois de mars ou  
7                                   d'avril 1992, Mass a décidé que  
8                                   l'acquisition de VCP serait  
9                                   aussi annulée. »

10                           -- et cætera. Vous voyez ça?

11                           L'HON. MARC LALONDE :    Oui.

12                           M<sup>e</sup> PRATTE :    Et vous souvenez-vous  
13           d'avoir vu ce projet d'action?

14                           L'HON. MARC LALONDE :    Je ne l'ai  
15           peut-être pas vu comme projet, mais je l'ai sûrement vu  
16           à un moment donné, une fois qu'il a été déposé en Cour.  
17           Je ne me rappelle pas de l'avoir vu comme projet.

18                           M<sup>e</sup> PRATTE :    Savez-vous si une action  
19           a été effectivement déposée en Cour?

20                           L'HON. MARC LALONDE :    Je n'en ai  
21           aucune idée.

22                           M<sup>e</sup> PRATTE :    Si vous allez à la  
23           page 14 -- je m'excuse, maître Lalonde.

24                           L'HON. MARC LALONDE :    Ce que je  
25           peux peut-être ajouter, c'est que, à ma connaissance,

1 M. Schreiber m'avait dit finalement qu'en bout de  
2 ligne, Thyssen avait décidé de ne pas poursuivre  
3 l'affaire, en partie parce qu'ils avaient d'autres  
4 investissements au Canada dans plusieurs secteurs, dans  
5 plusieurs usines, particulièrement les pièces  
6 d'automobile, et cætera et qu'ils avaient décidé que ce  
7 n'était pas dans leur intérêt de poursuivre à ce  
8 moment-là.

9 Mais c'est l'information qui m'a été  
10 donnée par M. Schreiber à l'époque, mais je n'en sais  
11 pas plus.

12 M<sup>e</sup> PRATTE : Et quand on parle  
13 d'époque, si vous allez à la page 14, vous verrez que  
14 le document... la déclaration ou projet de déclaration  
15 est en date du... est datée du 20 août 1993?

16 L'HON. MARC LALONDE : Hum-hum! Oui.

17 M<sup>e</sup> PRATTE : Oui, OK. Il n'y a pas  
18 de raison que vous doutiez de l'authenticité de cette  
19 date-là?

20 L'HON. MARC LALONDE : Non, je n'en  
21 ai jamais douté.

22 M<sup>e</sup> PRATTE : Merci. Et le mandat  
23 maintenant de démarchage, maître Lalonde, que vous avez  
24 accepté à la fin du mois d'octobre 1993, il vous a été  
25 confié par M. Schreiber?

1 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

2 M<sup>e</sup> PRATTE : Et, à ce moment-là, si  
3 je me souviens bien du témoignage que vous avez rendu  
4 en réponse aux questions de M<sup>e</sup> Battista, ce n'était pas  
5 nécessairement clair dans votre esprit, est-ce que  
6 c'était un mandat pour Bear Head uniquement ou Thyssen  
7 vous considérez, dans le fond, comme vous avez dit,  
8 bonnet blanc, bonnet noir ou c'était la même chose.  
9 Les deux avaient un intérêt commun?

10 L'HON. MARC LALONDE : L'expression  
11 est bonnet blanc, bonnet blanc.

12 M<sup>e</sup> PRATTE : Blanc bonnet. Le  
13 professeur... on reste toujours professeur dans sa vie,  
14 hein!

15 L'HON. MARC LALONDE : Oui.  
16 D'ailleurs, je pense, si vous avez regardé  
17 attentivement la correspondance déposée, il semble  
18 qu'il y a une lettre à un moment donné de M. Halford  
19 qui porte l'en-tête Bear Head Industries et puis en  
20 dessous c'est re-incorporated as Thyssen BHI ou quelque  
21 chose comme... quelque chose comme ça.

22 Alors, je vous avouerai que je n'ai  
23 jamais porté bien bien attention aux relations  
24 corporatives internes de ces deux entités-là.

25 M<sup>e</sup> PRATTE : De toute façon, maître

1 Lalonde, dans la mesure où les exportations étaient  
2 très importantes pour la réalisation du projet, autant  
3 la maison mère, si je peux l'appeler ainsi, Thyssen en  
4 Allemagne que Bear Head au Canada, en bénéficieraient?

5 L'HON. MARC LALONDE : Bien sûr et  
6 le projet était à l'effet que si le gouvernement  
7 canadien procédait avec ce projet-là, il y aurait un  
8 mandat mondial accordé à l'entreprise canadienne qui  
9 fabriquerait les véhicules au Canada.

10 Alors, quand vous réussissez à  
11 obtenir un mandat mondial pour un produit c'est un  
12 énorme avantage, il n'y a pas de doute.

13 M<sup>e</sup> PRATTE : Maintenant, je me  
14 rapporte au début de votre implication, encore une fois  
15 à titre de lobbyiste ou pour faire du démarchage,  
16 maître Lalonde, donc à l'automne 1993, début 1994. Dès  
17 le départ, je pense que vous nous avez dit que vous  
18 aviez conclu que sans importation le projet serait  
19 difficilement -- exportation, devrais-je dire -- serait  
20 difficilement réalisable parce qu'on ne pouvait pas  
21 bâtir une usine, justifier l'existence d'une usine sur  
22 la base de 400 unités.

23 Est-ce que j'ai bien compris votre  
24 témoignage?

25 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

1 M<sup>e</sup> PRATTE : Et est-ce que je n'ai  
2 pas raison de suggérer qu'au début, en tout cas, vous  
3 faisiez affaires davantage avec M. Schreiber qu'avec  
4 M. Massmann?

5 L'HON. MARC LALONDE : Au début,  
6 oui, c'est exact.

7 M<sup>e</sup> PRATTE : Et que l'intérêt pour le  
8 marché international de Bear Head et Thyssen, vous en  
9 avez discuté avec M. Schreiber?

10 L'HON. MARC LALONDE : Oui,  
11 sûrement.

12 M<sup>e</sup> PRATTE : Donc, il est clair dans  
13 votre esprit que M. Schreiber, et c'est normal là, mais  
14 M. Schreiber avait dans sa visée le marché  
15 international comme une assise importante de la  
16 réalisation du projet?

17 L'HON. MARC LALONDE : Ça lui  
18 apparaissait, comme à moi-même, une des conditions, en  
19 effet, très importante de la réussite du projet.

20 M<sup>e</sup> PRATTE : Et le marché  
21 international, notamment ce qui pouvait intéresser le  
22 Canada, c'était en rapport, entre autres, mais  
23 certainement avec l'implication du Canada dans les  
24 opérations du maintien de la paix?

25 L'HON. MARC LALONDE : Oui, c'était

1 la politique gouvernementale à l'époque, mais il  
2 n'était pas du tout interdit que ce véhicule de Thyssen  
3 ne serve pas dans des situations de conflit armé. Il  
4 était équipé pour à la fois des opérations de paix et  
5 des opérations de combat.

6 M<sup>e</sup> PRATTE : Très bien. Mais comme  
7 vous dites, il pouvait faire les deux et certainement  
8 le volet maintien de la paix pour un pays comme le  
9 Canada était un aspect très important étant donné la  
10 politique étrangère du Canada, à ce moment-là en tout  
11 cas?

12 L'HON. MARC LALONDE : Exactement.

13 M<sup>e</sup> PRATTE : Oui. Et vous en avez  
14 parlé tantôt lorsque vous faisiez allusion aux pays de  
15 l'OTAN et à des ententes potentielles entre  
16 l'Allemagne, par exemple, et l'Angleterre et une  
17 participation du Canada. Et est-ce qu'on ne visait pas  
18 dans le fond d'avoir un véhicule unique qui,  
19 évidemment, dans une situation militaire, d'avoir...  
20 que tout le monde ait le même équipement, ça peut être  
21 avantageux?

22 L'HON. MARC LALONDE : Écoutez,  
23 comme je l'ai dit antérieurement, je ne suis absolument  
24 pas un expert dans le domaine, mais ce que je peux vous  
25 dire, c'est qu'il y avait eu des études à l'intérieur

1 de l'OTAN visant à essayer d'en arriver à une  
2 standardisation plus grande de l'équipement que les  
3 pays membres de l'OTAN constataient que la  
4 multiplication du type d'équipement de tous ordres à  
5 l'intérieur de l'OTAN menait à une augmentation de  
6 coûts et une inefficacité des systèmes et que  
7 l'objectif devait être d'essayer de... sinon d'en  
8 arriver à un équipement standard, de réduire la  
9 quantité et la diversité des équipements.

10 Alors, ces discussions-là avaient  
11 cours à ce moment-là. Je soupçonne qu'elles ont encore  
12 lieu aujourd'hui, mais c'est tout à fait logique.

13 M<sup>e</sup> PRATTE : Étant donné les  
14 questions qui vous ont été posées par maître Battista,  
15 je n'ai pas vraiment l'intention de passer un à un  
16 chacun des documents que vous avez rédigés ou qui vous  
17 ont été acheminés, mais je les lis et je conclus  
18 exactement comme votre témoignage oral a été, c'est que  
19 le volet exportation et maintien de la paix, on le voit  
20 relevé dans presque tous les documents qui étaient  
21 communiqués au gouvernement canadien.

22 L'HON. MARC LALONDE : On avait lu  
23 le Livre Blanc et le Livre Blanc mettait le maintien de  
24 la paix comme étant une priorité. Ça n'aurait pas été  
25 très très intelligent de dire, vous savez, ce

1           véhicule-là ne vaut rien pour le maintien de la paix.

2                           M<sup>e</sup> PRATTE :    Et est-ce que c'est pour  
3           ça en partie qu'on voit le ministre des Affaires  
4           étrangères ainsi que le ministre impliqué au Commerce  
5           international, en plus des ministres responsables, le  
6           ministre de l'Industrie ou le ministre de la Défense,  
7           mais aussi il y a le volet international où lorsque  
8           vous faites votre démarchage, vous impliquez les  
9           ministres qui s'occupent de la scène internationale?

10                          L'HON. MARC LALONDE :    Exactement.

11                          M<sup>e</sup> PRATTE :    Maintenant, les  
12           opérations de maintien de la paix dans lesquelles...

13                          L'HON. MARC LALONDE :    Excusez-moi,  
14           maître. Si on parle du ministère de l'Industrie, il y  
15           a évidemment l'aspect commerce international, mais il y  
16           a aussi, évidemment, les retombées domestiques, ce qui  
17           n'est pas insignifiant.

18                          M<sup>e</sup> PRATTE :    C'est ça. Non, les  
19           retombées domestiques qui découlent du fait qu'on peut  
20           servir le marché international.

21                          L'HON. MARC LALONDE :    Ou même  
22           construire une usine ici au Canada.

23                          M<sup>e</sup> PRATTE :    Bien sûr, mais dont le  
24           marché à long terme serait à l'international, mais les  
25           retombées sont au Canada, justement. C'est ça?

1 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

2 M<sup>e</sup> PRATTE : Oui. Et quand vous  
3 parliez du rôle de l'OTAN, vous avez parlé, je pense,  
4 entre autres, du rôle de l'OTAN en partie dans le cadre  
5 de mission du maintien de la paix?

6 L'HON. MARC LALONDE : Voulez-vous  
7 répéter la question?

8 M<sup>e</sup> PRATTE : Le rôle... l'OTAN, comme  
9 vous le savez, j'en suis certain, veut jouer un certain  
10 rôle dans les opérations de maintien de la paix mandaté  
11 par les Nations Unies?

12 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

13 M<sup>e</sup> PRATTE : Et donc, à cet égard-là,  
14 lorsqu'il y a des opérations de maintien de la paix  
15 auxquelles le Canada participe, elles sont,  
16 généralement, sinon universellement, sanctionnées ou  
17 approuvées ou encouragées par les Nations Unies?

18 L'HON. MARC LALONDE : Ça été  
19 généralement le cas, mais l'OTAN n'est pas d'abord  
20 exclusivement orientée sur des opérations de maintien  
21 de la paix.

22 M<sup>e</sup> PRATTE : Non, non. Je voulais...

23 L'HON. MARC LALONDE : L'OTAN a une  
24 dimension militaire active très importante, je n'ai pas  
25 à vous le souligner.

1 M<sup>e</sup> PRATTE : Non, non. Je voulais...  
2 je suis content que vous me le rappeliez, mais j'en  
3 étais conscient. Tout ce que je veux dire, c'est que,  
4 eu égard aux missions de maintien de la paix, l'OTAN  
5 joue un rôle également. Elle ne joue pas simplement un  
6 rôle militaire proprement dit.

7 L'HON. MARC LALONDE : Oui. Dans  
8 certaines missions, elle joue un rôle direct. Dans  
9 d'autres, elle n'y est même pas présente. Il y a  
10 certaines missions de maintien de la paix qui relèvent  
11 de l'Union africaine, par exemple, et d'autres dans  
12 lesquelles participent des pays qui ne sont pas membres  
13 de l'OTAN...

14 M<sup>e</sup> PRATTE : Mais il y a des  
15 missions...

16 L'HON. MARC LALONDE : ...qui relèvent  
17 directement des Nations Unies, par exemple.

18 M<sup>e</sup> PRATTE : C'est ça. Tout ce que je  
19 veux établir, pour que ça soit clair, Maître Lalonde,  
20 c'est que dans certains cas, il y a des opérations de  
21 maintien de la paix où les Nations Unies vont être  
22 directement impliquées pour sanctionner les missions du  
23 maintien de la paix; c'est exact?

24 L'HON. MARC LALONDE : D'accord.

25 M<sup>e</sup> PRATTE : Et peut travailler en

1 coopération avec les pays membres de l'OTAN?

2 L'HON. MARC LALONDE : Ou d'autres  
3 pays.

4 M<sup>e</sup> PRATTE : Ou d'autres pays.

5 Voulez-vous juste me donner un  
6 instant?

7 --- Pause

8 M<sup>e</sup> PRATTE : Savez-vous, maître  
9 Lalonde, quand les Nations Unies approuvent une mission  
10 de maintien de la paix, à quel niveau la décision est  
11 prise? Est-ce que la décision est prise au niveau du  
12 Conseil de sécurité des Nations Unies?

13 L'HON. MARC LALONDE : Je ne saurais  
14 pas vous donner une réponse scientifique là-dessus. Je  
15 crois que c'est au niveau du Conseil de sécurité.

16 M<sup>e</sup> PRATTE : OK.

17 L'HON. MARC LALONDE : Mais...

18 M<sup>e</sup> PRATTE : Bien, vous avez dit à  
19 mon...

20 L'HON. MARC LALONDE : Si vous voulez  
21 une opinion juridique, je peux vous en donner une,  
22 mais...

23 M<sup>e</sup> PRATTE : À quel taux horaire?

24 L'HON. MARC LALONDE : ...je vais être  
25 obligé de vous envoyer un compte d'honoraires.

1 M<sup>e</sup> PRATTE : Non, mais vous avez  
2 répondu à des questions à M<sup>e</sup> Battista. On prend ça  
3 sous réserve du fait que vous n'avez jamais prétendu  
4 que vous étiez un expert en matière de choses  
5 internationales, mais quand même, vous avez été un  
6 ministre très important pendant plusieurs années.

7 L'HON. MARC LALONDE : Je fais presque  
8 exclusivement de l'arbitrage international.

9 M<sup>e</sup> PRATTE : Ce n'est pas un monde qui  
10 vous est étranger?

11 L'HON. MARC LALONDE : Absolument pas.

12 M<sup>e</sup> PRATTE : Bon! Donc, au meilleur de  
13 votre connaissance, le Conseil de sécurité des Nations  
14 Unies est impliqué dans une décision de participer à  
15 une mission du maintien de la paix dans le monde?

16 L'HON. MARC LALONDE : Généralement, à  
17 ma connaissance, oui.

18 M<sup>e</sup> PRATTE : Savez-vous qui sont les  
19 membres permanents du Conseil de sécurité?

20 L'HON. MARC LALONDE : Je pense qu'il  
21 y en a cinq.

22 M<sup>e</sup> PRATTE : Oui.

23 L'HON. MARC LALONDE : Alors, si vous  
24 voulez, on peut passer l'examen. Je vais essayer. Les  
25 États-Unis, la Russie, la Chine, la France et

1 l'Angleterre.

2 M<sup>e</sup> PRATTE : Cent pour cent.

3 L'HON. MARC LALONDE : Merci beaucoup.

4 M<sup>e</sup> PRATTE : Merci, maître Lalonde.

5 Ce sont mes questions, monsieur le

6 commissaire.

7 --- Pause

8 COMMISSAIRE OLIPHANT: Maître

9 Auger...?

10 M<sup>e</sup> AUGER : Oui. Merci, monsieur le

11 commissaire.

12 EXAMINATION: HON. MARC LALONDE BY MR. AUGER /

13 INTERROGATOIRE : L'HON. MARC LALONDE PAR M<sup>e</sup> AUGER

14 M<sup>e</sup> AUGER: Bonjour, M. Lalonde.

15 Mon nom est Richard Auger, et j'ai

16 quelques questions à vous poser au nom de M. Schreiber.

17 Je vais vous poser mes questions en anglais et, comme

18 vous le savez sans doute, vous pouvez répondre en

19 anglais ou en français.

20 Vous avez dit à la Commission, si je

21 comprends bien votre témoignage, que M. Schreiber ne

22 vous a, à aucun moment, payé en argent comptant pour

23 vos services.

24 Ai-je bien compris?

25 L'HON. MARC LALONDE : Oui, je l'ai

1 dit très clairement, aussi clairement que cela pouvait  
2 être dit. Chaque fois que M. Schreiber a fait appel à  
3 mes services, je les lui ai offerts gratuitement ou je  
4 lui ai généralement fait parvenir une facture.

5 M<sup>e</sup> AUGER : J'en déduis que  
6 M. Schreiber ne vous a jamais demandé s'il pouvait vous  
7 payer en argent comptant?

8 L'HON. MARC LALONDE : Excusez-moi?

9 M<sup>e</sup> AUGER : M. Schreiber ne vous a  
10 jamais, à aucun moment, demandé s'il pouvait vous payer  
11 en argent comptant?

12 L'HON. MARC LALONDE : Absolument  
13 pas.

14 M<sup>e</sup> AUGER : Et j'en déduis qu'il n'est  
15 jamais arrivé à M. Schreiber de vous dire quoi que ce  
16 soit qui ressemblait à « je suis un homme d'affaire  
17 international, je fais mes transactions en argent  
18 comptant et j'aimerais vous payer en argent comptant ».

19 Rien de tel?

20 L'HON. MARC LALONDE : Certainement  
21 pas.

22 Et compte tenu de l'entente de  
23 partenariat conclue avec mon entreprise, je me serais  
24 trouvé à violer cette entente, du moins - à moins,  
25 j'imagine, que j'aie redonné cet argent à mes

1           partenaires, mais ce n'est pas notre façon de faire.

2                           COMMISSAIRE OLIPHANT : Mais votre  
3           entreprise accepterait de l'argent comptant si on lui  
4           en offrait?

5                           L'HON. MARC LALONDE : Probablement,  
6           mais je n'ai jamais entendu parlé d'une telle situation  
7           et ça fait 25 ans que je travaille pour cette  
8           entreprise.

9                           M<sup>e</sup> AUGER : Pour faire suite à la  
10          question du commissaire, je suppose que si la situation  
11          se produisait, il y aurait un reçu pour cette  
12          transaction en argent comptant?

13                          L'HON. MARC LALONDE : Oh, il le  
14          faudrait. Je veux dire, il faut pouvoir retracer ces  
15          choses.

16                          Mais vous avez ma réponse.

17                          M<sup>e</sup> AUGER : Merci.

18                          Vous avez présenté vos comptes à la  
19          Commission et je les ai examinés. Grosso modo, lorsque  
20          j'additionne, je vois que vous avez facturé environ de  
21          50 000 \$ à 55 000 \$ à Thyssen Bear Head.

22                          Est-ce à peu près cela?

23                          L'HON. MARC LALONDE : Si vous avez  
24          fait le calcul, je vous crois sur parole.

25                          M<sup>e</sup> AUGER : Et, si je comprends bien,

1           cela s'est fait sur une période de trois ans.

2                           L'HON. MARC LALONDE : D'octobre 1993  
3           à septembre 1995. Je dirais plus une période de  
4           deux ans.

5                           M<sup>e</sup> AUGER : Merci.

6                           Et si on prend ce total d'environ  
7           50 000 \$, toujours grosso modo, cela voudrait dire que  
8           vous avez travaillé environ 150 heures pour obtenir cet  
9           argent?

10                          L'HON. MARC LALONDE : Eh bien,  
11           divisez le montant par 325 \$, vous obtiendrez votre  
12           réponse. Si vous me dites que cela représente  
13           150 heures, alors je vous crois.

14                          M<sup>e</sup> AUGER : En d'autres termes, si  
15           vous avez une réunion avec un représentant afin de  
16           discuter d'un projet, vous consignez ce temps à vos  
17           dossiers et le soumettez à l'entreprise, c'est bien  
18           cela?

19                          L'HON. MARC LALONDE : Tous les  
20           avocats font de même. Normalement, c'est ce que l'on  
21           s'attend à ce que vous fassiez dans une entreprise, et  
22           vous devez justifier vos factures si cela est  
23           nécessaire.

24                          M<sup>e</sup> AUGER : Et c'est ce que vous avez  
25           fait ici?

1 L'HON. MARC LALONDE : Bien sûr.

2 M<sup>e</sup> AUGER : Donc, si vous avez une  
3 réunion d'une heure avec un représentant pour discuter  
4 d'un projet, cette heure est facturée au client?

5 L'HON. MARC LALONDE : Bien sûr.

6 M<sup>e</sup> AUGER : Vous connaissez  
7 M. Schreiber depuis environ 22 ou 23 ans?

8 L'HON. MARC LALONDE : Oui. Oui.

9 M<sup>e</sup> AUGER : Professionnellement et  
10 personnellement?

11 L'HON. MARC LALONDE : Oui.

12 M<sup>e</sup> AUGER : Vous avez toujours perçu  
13 M. Schreiber comme une personne honnête ayant le sens  
14 de l'éthique?

15 L'HON. MARC LALONDE : À la lumière  
16 des relations personnelles que j'ai eues avec  
17 M. Schreiber, ainsi que de nos relations  
18 professionnelles, il a toujours été correct.

19 Je ne sais pas s'il a déjà reçu des  
20 plaintes à ce sujet, mais je n'ai jamais eu de  
21 problèmes relativement à son éthique professionnelle ou  
22 à ses valeurs en général.

23 M<sup>e</sup> AUGER : En fait, vous vous êtes  
24 porté garant de lui.

25 C'est bien cela?

1 L'HON. MARC LALONDE : Oui, je suis  
2 l'une des personnes qui a signé son cautionnement.

3 M<sup>e</sup> AUGER : Et vous avez vraiment  
4 signé pour 100 000 \$, de votre argent personnel, pour  
5 ce cautionnement?

6 L'HON. MARC LALONDE : Eh bien, je  
7 n'ai pas versé un cent. Comme vous le savez, le  
8 cautionnement, c'est une garantie que l'on donne. Cela  
9 ne m'a rien coûté.

10 M<sup>e</sup> AUGER : Et vous avez été prêt à  
11 donner cette garantie parce que, de toute évidente,  
12 vous faites confiance à M. Schreiber?

13 HON. MARC LALONDE : Eh bien,  
14 M. Schreiber se battait pour rester au Canada, alors il  
15 était facile de donner ce cautionnement dans cette  
16 affaire-ci. Il n'essayait pas de s'enfuir, il essayait  
17 de rester ici, alors je trouvais que c'était très  
18 facile de donner cette garantie.

19 M<sup>e</sup> AUGER : Vous avez parlé de vos  
20 rapports avec M. Massmann de Thyssen.

21 Je veux seulement vous demander,  
22 rapidement, s'il est exact de supposer que M. Massmann  
23 ne vous a jamais dit que M. Mulroney pourrait jouer un  
24 rôle dans la vente de véhicules blindés légers à la  
25 Chine.

1 L'HON. MARC LALONDE : Pouvez-vous  
2 répéter la question?

3 M<sup>e</sup> AUGER : Certainement.

4 M. Massmann vous a-t-il déjà  
5 mentionné que M. Mulroney était impliqué dans le projet  
6 Bear Head de quelque façon que ce soit?

7 L'HON. MARC LALONDE : Non.

8 M<sup>e</sup> AUGER : Pouvez-vous dire à la  
9 Commission si Thyssen, la société mère, avait des  
10 employés au Canada au moment où vous travailliez à ce  
11 dossier?

12 L'HON. MARC LALONDE : Oui, elle en  
13 avait. Eh bien, que ce soit Thyssen ou Bear Head, j'ai  
14 parlé de M. Schreiber, M. Alford, M. Vance et M. Reid.

15 Il se peut qu'il y ait également eu  
16 des secrétaires. Il s'agit des personnes que je  
17 connaissais. Il se peut qu'il y en ait eu d'autres,  
18 mais je ne les connaissais pas.

19 M<sup>e</sup> AUGER : J'ai écouté attentivement  
20 votre témoignage, et j'ai eu l'impression que vous  
21 étiez d'accord pour dire que vous n'étiez pas qualifié  
22 pour vendre ce produit à l'échelle internationale.

23 Est-ce que j'ai bien interprété vos  
24 paroles?

25 L'HON. MARC LALONDE : Cela me semble

1 être l'interprétation qui s'impose.

2 M<sup>e</sup> AUGER : Et je suppose qu'on ne  
3 vous a jamais demandé si vous étiez intéressé à vous  
4 rendre en Chine ou en Russie pour vendre ce produit?

5 L'HON. MARC LALONDE : Non,  
6 certainement pas, et si on me l'avait demandé, j'aurais  
7 répondu que je ne croyais pas être l'homme de la  
8 situation.

9 M<sup>e</sup> AUGER : Parce que vous n'étiez pas  
10 un expert dans le domaine, c'est bien ça?

11 L'HON. MARC LALONDE : Exactement.

12 M<sup>e</sup> AUGER : Et est-ce que M. Schreiber  
13 vous a déjà dit « Ne vous en faites pas à propos de  
14 l'aspect international du lobbying, j'ai quelqu'un qui  
15 s'en chargera. Je vais communiquer ou j'ai déjà  
16 communiquer avec M. Mulroney à ce sujet »?

17 L'HON. MARC LALONDE : Non.

18 M<sup>e</sup> AUGER : Merci, M. Lalonde.

19 L'HON. MARC LALONDE : Merci.

20 M<sup>e</sup> HOUSTON : Je n'ai pas de question;  
21 merci.

22 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.

23 Aucune question pour maître Houston.

24 Maître Vickery...?

25 M<sup>e</sup> VICKERY : Je n'ai pas de question.

1                                   COMMISSAIRE OLIPHANT : Aucune  
2 question pour maître Vickery. Très bien.  
3                                   J'en déduis, alors, que - oui,  
4 maître?

5                                   M<sup>e</sup> DECARIE : Avant que je pose une  
6 question --  
7 --- Off microphone / Sans microphone

8                                   M<sup>e</sup> DECARIE : Ce que j'aimerais savoir,  
9 c'est est-ce que les... on a parlé du cautionnement?  
10 Est-ce que le cautionnement a quelque importance ou  
11 quelque pertinence, fait par M. Lalonde et d'autres  
12 auprès des autorités? Donc, si ça en a, parce que je  
13 voudrais juste que M. Lalonde explique...

14                                  COMMISSAIRE OLIPHANT : Monsieur,  
15 excusez-moi, s'il vous plaît, il y a un problème  
16 avec...

17                                  L'HON MARC LALONDE :  
18 L'interprétation.

19                                  COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui.  
20 --- Off microphone / Sans microphone

21                                  M<sup>e</sup> DECARIE : Monsieur le commissaire,  
22 pardon. Je voulais savoir si, pour les travaux de la  
23 Commission, les circonstances entourant le  
24 cautionnement fait par M. Lalonde et d'autres pour la  
25 libération de M. Schreiber a de l'importance, et si

1           oui, j'aurais voulu poser à M. Lalonde la question  
2           d'expliquer les circonstances dans lesquelles il a été  
3           amené à faire ce cautionnement.

4                           COMMISSAIRE OLIPHANT : Vous voulez  
5           poser une question à votre client?

6                           M<sup>e</sup> DECARIE : Oui.

7                           COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui.

8           --- Pause

9                           M<sup>e</sup> WOLSON : Je n'ai aucune objection  
10          à ce qu'on pose une question à propos du cautionnement,  
11          bien que normalement je ne crois pas que cet avocat  
12          devrait poser des questions.

13                          Cependant, en ce qui a trait à la  
14          question du cautionnement, je n'y vois pas d'objection,  
15          si vous croyez que cela est pertinent, monsieur le  
16          commissaire.

17                          COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien,  
18          allez-y.

19                          M<sup>e</sup> DECARIE : Merci.

20                          C'est pourquoi je vous ai demandé si  
21          vous croyez que cela est pertinent. De toute façon...

22          INTERROGATOIRE : L'HON. MARC LALONDE PAR M<sup>e</sup> DECARIE /  
23          EXAMINATION: HON. MARC LALONDE BY MR. DECARIE

24                          M<sup>e</sup> DECARIE : Monsieur Lalonde,  
25          pouvez-vous expliquer les circonstances dans lesquelles

1 vous avez été amené à faire un cautionnement pour la  
2 libération de M. Schreiber?

3 L'HON. MARC LALONDE : C'est,  
4 évidemment, après toute l'affaire Thyssen. C'est vers  
5 la fin des années '90, et il y avait une demande  
6 d'extradition contre M. Schreiber en Allemagne.  
7 M. Schreiber avait... la cour avait établi un  
8 cautionnement fort élevé, je pense, 1,3 million de  
9 dollars, et M. Schreiber et son épouse avaient mis un  
10 cautionnement de tout ce dont ils disposaient au  
11 Canada, environ 800 000 \$, et il leur manquait environ  
12 500 000 \$.

13 Et ils se sont tournés vers cinq  
14 personnes qu'ils connaissaient pour demander s'ils  
15 accepteraient de cautionner pour 100 000 \$ chacun, et  
16 je pense, à l'époque, M. Schreiber m'avait dit que  
17 M. Elmer MacKay, par exemple, qui était un ancien  
18 ministre conservateur, avait accepté de fournir le  
19 cautionnement, mais qu'il espérait que moi-même, comme  
20 ancien ministre libéral, je fournirais un cautionnement  
21 aussi.

22 Puis, je lui ai dit que je n'avais  
23 aucun problème à cet égard, et puis, j'ai procédé à  
24 faire ce cautionnement-là, de façon répétée, avec, à  
25 l'époque, trois autres... quatre autres personnes, je

1           crois. Et ce cautionnement-là a été renouvelé année  
2           après année, quoi.

3                           M<sup>e</sup> DÉCARIE : Très bien. Je n'ai pas  
4           d'autre question.

5                           COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.

6                           Maître Wolson...?

7                           Maître Wolson, y a-t-il quelque  
8           raison que ce soit d'empêcher maître Lalonde de se  
9           retirer?

10                          M<sup>e</sup> WOLSON : Aucune, monsieur.

11                          COMMISSAIRE OLIPHANT : Monsieur  
12           Lalonde, merci beaucoup. Je vous remercie pour votre  
13           témoignage.

14                          L'HON. MARC LALONDE : Merci beaucoup,  
15           monsieur le commissaire.

16                          M<sup>e</sup> WOLSON : Monsieur le commissaire,  
17           nous entendrons deux témoins demain. Le témoignage  
18           présenté en avant-midi, celui de Beth Moores, ne  
19           devrait pas être très long. J'ai sondé tous les  
20           avocats. Je crois que son témoignage sera assez court.

21                          C'est pourquoi je suggère que nous  
22           commencions demain à 13 h. Cela nous éviterait de  
23           commencer à 9 h 30 et de finir environ 30 minutes plus  
24           tard. Nous pourrions commencer à 13 h, entendre  
25           Beth Moores, puis M. Burney par la suite.

1 J'ai appris que M. Burney n'était pas  
2 disponible en avant-midi. Son avion se posera à Ottawa  
3 en fin d'avant-midi, et il sera ici en après-midi.

4 Alors c'est ce que je vous propose.  
5 Tous les avocats sont d'accord, alors je vous propose  
6 cette solution.

7 COMMISSAIRE OLIPHANT : Eh bien, il  
8 semble que j'aie un groupe d'avocats formidables qui  
9 soient tous d'accord sur le même point. Cela n'arrive  
10 pas souvent, c'est pourquoi j'approuve votre demande et  
11 nous commencerons à 13 h demain après-midi.

12 Merci, maître.

13 GREFFIER : All rise. Veuillez vous  
14 lever.

15 --- Whereupon the hearing adjourned at 4:20 p.m.,  
16 to resume on Tuesday, March 31, 2009 at 1:00 p.m. /  
17 L'audience est ajournée à 16 h 20, pour reprendre  
18 le mardi 31 mars 2009 à 13 h 00

19

20

21

22 We hereby certify that we have accurately  
23 transcribed the foregoing to the best of  
24 our skills and abilities.

25

1                    Nous certifions que ce qui précède est une  
2                    transcription exacte et précise au meilleur  
3                    de nos connaissances et de nos compétences.

4

5

6

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

7

Lynda Johansson

Jean Desaulniers

8

9

10

11

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

12

Monique Mahoney

Sue Villeneuve

13

14

15

16

\_\_\_\_\_

17

Madeleine Matte